

**SOUS-DIRECTION DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL
ET DE LA DOCUMENTATION DU PATRIMOINE**

**L'INVENTAIRE ET SES MÉTHODES
FACE À L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE**

**Deuxièmes journées nationales d'études
- BORDEAUX -
14, 15 et 16 octobre 1996**

**SOUS-DIRECTION DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL
ET DE LA DOCUMENTATION DU PATRIMOINE**

**L'INVENTAIRE ET SES MÉTHODES
FACE À L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE**

**Deuxièmes journées nationales d'études
- BORDEAUX -
14, 15 et 16 octobre 1996**

INTRODUCTION

Trente ans après sa création, la mission assignée en 1964 par André MALRAUX pour préparer l'établissement de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France reste inchangée : "... recenser, étudier et faire connaître toute œuvre qui, du fait de son caractère artistique, historique ou archéologique, constitue un élément du patrimoine national". Aujourd'hui, l'Inventaire général reste une vaste entreprise nationale de recherche, fondamentale et appliquée, dont l'une des finalités est la constitution d'un fonds documentaire sur toutes les œuvres de l'architecture et de l'art sur le territoire national.

Cependant, il devient nécessaire de penser à une évolution des méthodes et c'est pourquoi le Ministre a demandé au Président de la Commission nationale de l'Inventaire de proposer des évolutions dans ses méthodes sur la base de certaines expériences d'inventaire préliminaire, des besoins qui se font jour dans les services régionaux de l'Inventaire et des demandes d'inventaire du patrimoine telles qu'elles s'expriment aujourd'hui dans différents secteurs de la société.

Partant d'une évaluation des méthodes et des résultats actuels, un regard nécessairement critique doit être porté sur l'impact réel des actions de l'Inventaire et sur leur adéquation à la forte demande sociale et politique exprimée aujourd'hui.

Il conviendra probablement de réfléchir à plusieurs niveaux d'inventaire en fonction de la nature de la demande, des exigences scientifiques et des moyens. Ces niveaux devraient alors naturellement "s'emboîter" pour assurer la cohérence de la démarche globale. Les réformes à engager ne pourront, en aucun cas, avoir pour effet de sacrifier les aspects scientifiques au bénéfice exclusif d'une couverture du territoire rapidement exécutée car ardemment réclamée par les gestionnaires de l'espace, les élus, la population. Néanmoins, la couverture du territoire constitue en tant que telle un élément central de la réflexion car elle est au cœur de la demande sociale et politique.

C'est pourquoi des journées nationales d'étude se tiendront à Bordeaux les 14, 15 et 16 octobre 1996 et seront ouvertes le plus largement possible à toutes les équipes de chercheurs, techniciens et personnels administratifs qui constituent l'Inventaire général.

Les thèmes de réflexion qui seront abordés permettront de mieux cerner l'évolution des demandes d'inventaire du patrimoine : aujourd'hui, en plus de la commande politique initiale, une demande sociale pressante est exercée par les aménageurs, les élus locaux, les services publics chargés de la gestion de l'espace, les associations et les particuliers amateurs de patrimoine, les universitaires, les chercheurs, enseignants, scolaires, etc. En fonction ou non de ces demandes, un tour de France de tous les services régionaux de l'Inventaire pourrait facilement montrer que, si la méthode est bien la même au niveau national, certaines expériences ont été tentées ici ou là, à la demande, ou non, d'élus.

Bien entendu, il sera nécessaire d'envisager une refonte des instruments de base utilisés pour mener à bien l'inventaire du territoire.

D'autres thèmes pourront également retenir l'attention comme la conception du système documentaire et l'exploitation des données rassemblées, ainsi que l'adaptation des publications (neuf collectons), résultat des travaux menés par l'Inventaire général sur l'ensemble du territoire national.

**PROGRAMME DES DEUXIÈMES JOURNÉES NATIONALE
D'ÉTUDES DE L'INVENTAIRE**

Dimanche 13 octobre :

18h-20h Accueil des participants à la DRAC d'Aquitaine
54 rue Magendie - 33074 BORDEAUX CEDEX

Lundi 14 octobre :

9h-9h45 Séance d'ouverture (grand amphithéâtre de l'**École nationale de la Magistrature**, 9 rue du Maréchal Joffre près cathédrale Saint-Andre) :
- Discours d'accueil par **Jean-Michel LUCAS**, Directeur régional des Affaires culturelles d'Aquitaine.
- Ouverture par **Maryvonne de SAINT PULGENT**, Directeur du Patrimoine.
- Introduction générale par **Gérard ERMISSE**, Sous-directeur de l'Inventaire général et de la documentation du Patrimoine

9h45-13h	Séance plénière
----------	-----------------

Président : **Bruno FOUCART**, Vice-président de la Commission nationale de l'Inventaire :

L'inventaire face à l'évolution des demandes d'inventaire du patrimoine

9h45-10h45 **L'inventaire général aujourd'hui : de l'approche scientifique à l'approche culturelle :**
Yvon LAMY, maître de conférence en sociologie à l'Université de Bordeaux II

10h45-11h10 **Pour une introduction à l'histoire de l'Inventaire général : l'évolution de la méthode :**
Pierre CURIE, Conservateur du Patrimoine bureau de la Recherche et de la Méthodologie

11h10-11h30 **Synthèse des réponses régionales aux enquêtes menées par la Conférence des conservateurs régionaux :**
Françoise UZU, Conservateur régional de l'inventaire Rhône-Alpes

12h-13h Débat

14h30-17h30	Séances de travail en ateliers
-------------	--------------------------------

Atelier 1 (DRAC, salle de conférence) : **Les expérimentations réalisées dans les régions :**

Président : **François VERDIER**, Conservateur régional de l'Inventaire Haute-Normandie

Rapporteur : **Annie NOE-DUFOUR**

Atelier 2 (Bourse, salle des congrès) : **Echelle de valeur - Echelle du territoire**
Président : **Claire ETIENNE**, Conservateur au service régional de l'inventaire Haute-Normandie

Rapporteur : **Bénédicte RENAUD**

Atelier 3 (Bourse, salle du cercle) : **La conception du système documentaire et l'exploitation des données**

Président : **Pierre JUGIE**, Conservateur régional de l'Inventaire Bourgogne

Rapporteur : **Renaud BENOIT-CATTIN**

Mardi 15 octobre 1996

9h-12h	Séances de travail en ateliers
--------	--------------------------------

Atelier 4 (Bourse, salle des congrès) : **Les outils méthodologiques pour le service et nos partenaires**

Président : **Francis MUEL**, Conservateur régional de l'Inventaire Bretagne
Rapporteur : **Martine PLOUVIER**

Atelier 5 (Bourse, salle du cercle) : **L'inventaire et la documentation patrimoniale**

Président : **Renaud BENOIT-CATTIN**, Conservateur régional de l'Inventaire Auvergne
Rapporteur : **Marie-Claude MARY**

Atelier 6 (DRAC, salle de conférence) : **Publications et méthode**

Président : **Mireille BOUVET**, Conservateur régional de l'Inventaire Lorraine
Rapporteur : **Bruno MALINVERNO**

13h45-21h30	Excursion dans le Lot-et-Garonne
-------------	----------------------------------

Découverte de la Bi~se et du pays d'Albret, terrnoire d'une opération d'inventaire

13h45 Départ

15h30 Bastide de Vianne

16h15 Moulin fortifié de Barbaste

17h15 Ville de Nérac

18h30 Allocution par **Jean-Louis BRUNET**, Président du Conseil général du Lot-et-Garonne, Maire de Nérac, et **JeanMichel LUCAS**

19h30 Retour à Bordeaux

Mercredi 16 octobre

8h30-13h30	Séance plénière (grand amphithéâtre, Ecole nationale de la Magistrature)
------------	--

Président: **Michel MELOT**, Sous-directeur de l'Inventaire général et de la documentation du patrimoine :

Les acquis et les perspectives, les chantiers méthodologiques à engager

8h30-9h30 Rapports de synthèse des ateliers 1, 2 et 4

9h30-12h45 Débat

12h45-13h Présentation des travaux du groupe de réflexion sur le cadre Juridique du développement de l'Inventaire général par **Pierre-Laurent FRIER**, professeur à l'Université de Paris I

13h-13h30 Synthèse générale présentée par **Claudine CARTIER**, Conservateur du Patrimoine, chef du bureau de la Recherche et de la Méthodologie

Clôture des Deuxièmes journées nationales de l'Inventaire par **Bruno FOUCART**

L'INVENTAIRE GÉNÉRAL AUJOURD'HUI : DE L'APPROCHE SCIENTIFIQUE À L'APPROCHE CULTURELLE

par Yvon LAMY, maître de conférence en sociologie à l'Université de Bordeaux II.

"Festina lente"

D'entrée de jeu, je voudrais dire tout le plaisir qui est le mien d'être parmi vous en ce début de colloque. Pour au moins deux raisons :

D'abord, parce que vous formez une communauté constituée de groupes de "métiers" (comme je l'ai lu à plusieurs reprises dans les notes envoyées par les services régionaux à la sous-direction au cours de la préparation de ces journées, notes dont je me suis inspiré pour cette intervention, et dont je remercie vivement Gérard Ermisse, Claudine Cartier et Françoise Uzu¹)

Ensuite parce que vous avez fait naître (ou vu naître) parmi vous des interrogations de plus en plus pressantes relatives au rôle que jouent de l'extérieur vos publics et partenaires. Pour diverses raisons, vous vous êtes trouvés confrontés au problème de l'ajustement, de l'adaptation même des méthodes longuement éprouvées et des "produits éditoriaux" diffusés, à de nouveaux contextes, à de nouveaux besoins, à de nouvelles attentes, caractérisés par leur grande hétérogénéité en fonction des 22 régions. Et cela dans le cadre de la recomposition des rapports entre l'Etat et les Collectivités. Etat et société civile qui est particulièrement importante depuis le début des années 1980.

En somme, vous vous trouvez devant une discordance importante entre vos façons de faire et de décrire ce que vous faites, et une réalité extérieure qui semble exiger de vos pratiques d'autres approches, d'autres solutions et d'autres résultats que ceux que vous concevez habituellement.

1 Toutes ces réponses sont intéressantes, certaines sont remarquables (Pays de Loire par exemple... sans verser dans le satisfecit...). Sans être trop prisonnières de l'intitulé qui est très méthodologique, et un peu réducteur (Rhône-Alpes), ces réponses sont interpellées par la notion de demande. Pour certains services, la demande reste très abstraite, pour d'autres elle prend tout de suite la forme des collectivités et des élus, ou de l'université et du CNRS. Elles peuvent être classées en quatre catégories:

- les réponses scientifiques et méthodologiques : elles opposent l'inventaire général qui doit rester "une aventure de l'esprit", homogène, avec des méthodes, des bases de données et des moyens nationaux, à une demande locale, fragmentaire, multiforme, en quête d'efficacité et de vélocité (Rhône-Alpes...). Ces réponses présentent un risque : que l'inventaire ne devienne une mosaïque d'inventaires particuliers, d'inventaires "opportunistes" (Basse-Normandie) ;
- les réponses politiques : elles partent d'un descriptif de l'état des lieux, de la situation régionale, de l'état de la demande (sans la juger), pour s'interroger sur les conséquences de la demande pour les chercheurs qui doivent établir des équilibres entre gestion de la demande et recherche (Pays-de-Loire). Autrement dit; programmation purement scientifique détachée de tout contexte opérationnel, pour réfléchir à une programmation engagée dans la politique culturelle transversale des directions régionales. Du même coup, elles touchent à de nombreux aspects du patrimoine (inventaire finalisé, autour des questions d'urbanisme, de secteur sauvegardé et ZPPAUP, d'aménagement du territoire, de tourisme culturel, de formation des publics) (Basse-Normandie) (Midi-Pyrénées, sur le programme européen des Pyrénées) ;
- les réponses administratives : elles partent de l'analyse d'un service bloqué entre sa double hiérarchie, centrale et régionale (Basse-Normandie) et se demandent comment en sortir ;
- les réponses professionnelles : elles réfléchissent sur les missions, leur répartition entre chercheurs, photographes et dessinateurs, techniciens et le risque d'appauvrissement de la qualification des chercheurs... que la pression de la demande leur fait courir. Quelle division du travail entre identification du patrimoine et diffusion éditoriale ? Comment répondre à la demande sans subir une pression de tous les instants et en gardant la distance par rapport à elle.

Or un groupe qui, comme le vôtre, se considère comme un ensemble organique de métiers complémentaires, quelles caractéristiques lui attribuer ? Métier vient du latin "ministerium" et désigne un service défini par des charges reconnues, à la différence de profession (étymologie latine aussi) qui implique la maîtrise d'une parole autorisée devant un auditoire, dans une enceinte instituée à cette fin ("universitas"). Au sens strict, l'Inventaire est authentiquement un service et donc un métier, un métier parce qu'un service, un métier qui s'est forgé dans le creuset du service et plus largement dans le creuset d'une histoire de la culture en France. C'est pourquoi l'histoire administrative et les règles formelles de mise en œuvre sont par nature incommensurables avec d'autres (par exemple avec celles de l'archéologie, ou du domaine des MH, qui pourtant sont proches parentes).

Quels objectifs donnent sa légitimité à ce service en tant que tel ? Trois principaux semblent émerger: l'historicisation, la territorialisation et la représentation des objets matériels inventoriés. J'insiste sur l'adjectif "matériel", car l'inventaire opère un déplacement fondamental du registre de la culture matérielle observable, à celui du document formalisé, du monument au document sans jouer sur les mots. C'est ce déplacement que j'appelle précisément: historicisation, territorialisation, représentation. Illustrons par des exemples. Les objets (qu'ils soient œuvre artisanale, œuvre d'art ou architecture, objets mobiliers et immobiliers) sont insérés dans une histoire des lieux, enfin ils sont reproduits par la photographie, puis enregistrés, numérisés, intégrés à une banque de données du type "MERIMEE" ou autre. Par le médium de l'inventaire, l'architecture comme l'objet mobilier est nécessairement reconduite à son histoire stylistique, à leur espace d'identification, et à une formalisation qui constitue, selon des règles et des codes précis, ce domaine infini de la mémoire nationale et territoriale des objets, ce domaine dont l'horizon recule sans cesse devant nous².

C'est en ce sens que votre service implique une dimension "politique" au sens noble du terme. Il participe, en effet, de l'extension de la souveraineté sur l'ensemble de ces œuvres durables qui encadrent notre vie nationale de manière permanente. Mais il s'agit d'une sorte de souveraineté symbolique et même fictive. D'abord parce qu'elle ne touche pas à la propriété des objets. (dans l'inventaire, la propriété est simplement répertoriée mais ne constitue pas un enjeu contrairement aux procédures de protection et de restauration). Ensuite, cette souveraineté n'est symbolique que parce que les œuvres, ou plutôt la reproduction des œuvres, ont le statut de simples documents, comme l'indique l'intitulé de la sous-direction (inventaire et documentation). L'inventaire est une démarche mentale de mise en document et de mise en image, dont le substrat technologique est de plus en plus poussé. C'est de ce point de vue que l'analogie avec certaines démarches de l'archéologie a pu être mise en valeur.

Toutefois, ce qui m'a frappé, c'est une autre parenté ? Celle qui m'est apparue entre ce qu'André Chastel comprenait sous le vocable d'œuvre d'art et cette pratique de l'inventaire, oscillant des objets aux styles qui les classent et les catégorisent, et de ces derniers aux sites qui les ont générés, puis aux photographes qui les reproduisent.

En 1982, dans la préface à *Histoire mondiale de l'art* (Liège, Bordas, 1088, Londres, 1982) dont les auteurs sont les historiens anglais Hugh Honour et John Famine, Chastel définissait ainsi l'œuvre d'art : "un nom-pilote à la fois impérieux et complexe : tantôt il

2 Cf. Le livre de Bernard Edelman, *Le droit saisi par la photographie*. Paris, Maspero 1973 (Coll. Théorie, série analyses, dirigée par L. Althusser). Le droit bourgeois a été surpris par l'irruption de la photo et du cinéma. Le photographe et le cinéaste produisent un réel, mais dans cette production, ils rencontrent un réel qui appartient déjà à quelqu'un d'autre. La question alors se pose: à qui appartient le visage, le paysage, l'objet, le geste pris par le photographe ? (*Le Monde*, compte rendu de Tahar Bel Jelloun).

recouvre la foule anonyme ou célèbre des artisans et des artistes, tantôt la masse énorme des "objets" de tous ordres que ceux-ci produisent depuis l'aube des temps, ou encore la grande procession des "styles". Puis en suivant, Chastel s'interrogeait sur la genèse et la nature de la démarche créatrice : mécanisme de l'affect ou lois de l'esprit ? Inconscient créateur ou Construction rationnelle ? Freud ou Kant ? "S'agit-il d'une activité fondamentale de "choses" fabriquées avec amour ou de lois de l'esprit ?".

Ces questions, très importantes, peuvent être rapprochées d'un des éditoriaux d'un des pères fondateurs de l'inventaire, dans la *Revue de l'art* dont l'ensemble est paru chez Flammarion en 1980³. Chastel y relie l'inventaire à la crise de notion d'œuvre d'art au XIXe siècle, c'est-à-dire à son élargissement (selon le principe : rien de ce qui a été produit par l'art humain, anonyme ou célèbre, ne m'est étranger et ne doit être étranger à la puissance publique...). De ce point de vue, la crise de la notion d'œuvre d'art conduit, en effet, au passage à la limite : "Derrière les catégories "objets" valorisées par le musée, écrit Chastel, tableaux, pièces d'orfèvrerie, bijoux, vestiges rares..., une inépuisable foule d'objets plus ou moins strictement définis par la fonction pratique attendent en quelque sorte d'être pris en considération" (p. 56). Or, avec l'inventaire précisément, il n'est pas question de faire entrer au musée, mais d'inventorier in situ. Nous sommes non dans une logique de rareté comme au musée, mais plutôt dans une logique de généralité (comme le titre l'exprime "Inventaire général" avec à sa tête des conservateurs généralistes). Personnellement, j'ai voulu voir dans cette remarque l'amorce d'une culture au pluriel qui fonde notre concept contemporain de patrimoine. "La récupération de secteurs périphériques de l'art et leur mise en relation avec les "créations" nobles peuvent être considérées comme la grande affaire scientifique du XXe siècle" (p.57).

En mettant en évidence la notion de "manifestation de l'art humain" (Ibid. p. 60), Chastel voulait sans doute se situer dans la continuité des recherches de George Kubler et d'Aloïs Riegl, prônant l'indistinction progressive entre valeur d'art et valeur d'ancienneté..., entre objet technique quelconque et objet muséographique⁴.

Telle est l'ambivalence fondamentale dont ne peut sans doute pas se départir un Inventaire qui est un processus de découverte systématique en même temps qu'un processus de recensement général, hors de tout jugement a priori porté sur les objets. Inventaire et invention ont la même racine: "le recensement engendre partout des découvertes" (Chastel, id. p. 58). Ce qu'à mon sens traduit bien cet heureux titre d'ouvrage, au sujet d'un inventaire plus "sauvage" que celui que vous pratiquez généralement et que j'ai lu en déambulant à la devanture de la belle revue régionale "Le festin" dans le cadre du Salon du livre de Bordeaux (10 octobre 1996) : *Inventaire subjectif des cinémas de villages aquitains*. Pour votre part, vous êtes censés faire un inventaire objectif de vos cantons.

3 Revue de l'art (naissance en 1968). Les chapitres 6 et suivants du corpus d'A. Chastel, *La Revue de l'art*, p. 47 et sq., portent sur trois démarches cognitives : bibliographie, inventarisation, catalogue. Chastel procède par une série continue : de la bibliographie à l'inventaire et au catalogue, par un glissement imperceptible, et cependant continu du regard de l'historien. Ce faisant, il soulève les grandes questions d'aujourd'hui, à savoir la crise du statut de l'œuvre d'art, l'élargissement du patrimoine, le statut de l'objet vernaculaire. En revanche, il ne s'intéresse jamais aux publics, encore moins aux élus (la notion du partenariat, celle d'Ingénierie ou celle de maître d'œuvre... ne sont Santals employées). Inventaire est une émanation de la puissance publique incarnée par l'État, qui en confie la charge à des chercheurs, à des historiens d'art, comme A. Chastel ou J.M. Pérouse de Montclos, Bruno Foucart et bien d'autres... Par eux, l'Université, le CNRS, les grandes disciplines artistiques et historiographiques sont évidemment présents.

4 Depuis le mois d'août 1996, Blois possède un musée de l'objet dirigé par J.P. Galdin... La culture française comme ironie : le "poids de la culture" signe un assemblage d'une barre d'haltère dont les poids sont remplacés par des livres d'art de qualité douteuse... Certains ont voué y voir une lutte contre la société de consommation.

La communauté de chercheurs, conservateurs, techniciens et photographes que vous représentez, a décidé de prendre son temps pour réfléchir à la relation qui l'unit tant à son cadre institutionnel (Etat et services de l'Etat) qu'à son environnement socio-politique proche ou plus lointain (c'est-à-dire aux trois collectivités territoriales, ville, département, région). Cette relation, il est vrai, est soumise à turbulences et chaque service régional se trouve confronté, me semble-t-il, à la nécessité de la faire évoluer ou de la transformer sous la pression d'un contexte culturel radicalement différent de celui qu'ont connu les pères fondateurs du service d'Etat (1964).

Cette démarche - votre démarche - n'est pas banale et n'est pas facile. Il se trouve en effet aujourd'hui que nombre d'agents culturels, au sein de leurs institutions respectives, préféreraient (s'ils le pouvaient) se couper de leurs publics, et se passer de leurs partenaires. Au détour de plusieurs enquêtes, il arrive de rencontrer certains conservateurs de musées (pas tous, loin de là), désireux de conserver précieusement leurs collections sans les livrer au contact des publics (selon l'idée assez répandue que le public anonyme n'est pas important pour le devenir de l'œuvre, qu'il est passif, peu instruit, ne sait s'émouvoir de rien, voire que, par son rapprochement de l'œuvre, il est une source de menaces pour l'intégrité physique de la collection). Vous le voyez, la très ancienne opposition du sacré et du profane et ici à l'œuvre.

De même, il arrive de rencontrer des metteurs en scène sans spectateur comme un certain formalisme avant-gardiste dans les années 1980 l'a hautement revendiqué, sans doute parce qu'il était abrité et protégé des rigueurs de la gestion quotidienne par des aides suffisantes de l'Etat et des Collectivités. Et, bien entendu, on trouve également des professeurs qui préféreraient enseigner dans la docilité absolue ou dans le silence absolu, c'est-à-dire sans élève (malaise, gêne). Sans parler, tant ils sont connus de tous, de ces amoureux de sites ou de monuments historiques, qui ne cessent de se désoler de la pollution touristique, comme l'affaire des alignements de Camac "piétinés" par les touristes qui les visitent (et les palpent) nous le rappelle (1992-1986).

Comme on le voit à travers ces types d'exemples, il s'agit sans doute d'une tendance lourde de l'époque.: aux yeux des spécialistes en tous genres, le public n'a pas bonne presse. Ce qui explique à la fois le repli défensif observable devant la menace que présente la masse anonyme des touristes, usagers et consommateurs de biens culturels, et une certaine défiance à l'égard des pratiques culturelles de masse. Tendance, en outre, qui ne manque pas d'argument, qui sait recourir habilement et savamment à des justifications historiques ou argumenter sur les origines de la pratique incriminée. Tendance enfin, dont on peut dire qu'elle est sinon élitaire, du moins sélective: elle rejette comme anti-culturelle l'action d'animation, de diffusion ou de transmission culturelles, en accentuant l'opposition entre culture cultivée et approche socio-culturelle. Or, quels sont les effets de cette tendance ?

L'effet le plus important est sans doute de séparer le spécialiste et le public, le professionnel et les usagers, la science et ses applications externes ou ses vulgarisations. Séparation très souvent mise soit sur le compte d'une crise de l'institution et de ses mutations, soit sur celui d'une crise de l'identité professionnelle. Mais le risque de cette séparation est que l'on finisse par identifier purement et simplement une pratique avec une institution, par exemple telle pratique professorale avec l'institution scolaire, et, par là, faire disparaître ce facteur de changement social qu'est précisément le décalage entre la pratique et l'Institution

Justement, tout mon propos s'efforce de montrer que la pratique professionnelle et l'institution n'obéissent jamais exactement à la même logique, comme les services régionaux d'inventaire en offrent l'illustration à travers les rapports que j'ai pu lire. Observons, en effet, que les réactions à cette tendance de la séparation des acteurs culturels se multiplient, que la tendance se retourne tel un balancier repartant en sens inverse. Par exemple, "L'école du spectateur" est aujourd'hui une expression très largement

diffusée dans tous les arts. Elle désigne la formation, l'apprentissage d'un public capable de comprendre et de goûter les œuvres écrites ou plastiques, et promeut l'apprentissage d'un public large, plus large que celui, traditionnel, issu des écoles ou collèges (Association ANRAT - Association nationale de recherche et d'action théâtrale -, les compagnies théâtrales elles-mêmes qui développent la didactique de la mise en scène, les Centres d'art contemporain qui sont des départements d'histoire de l'art).

De même, dans la mouvance des réformes de la Direction des Musées de France (du début des années 1990), les musées régionaux classés et contrôlés ont commencé à améliorer leurs prestations et leurs services en se branchant sur le réseau Internet, en multipliant les CD Rom et les CD interactifs, en diversifiant les publications "grand public", en constituant des banques de données disponibles à tous, dans le cadre des "autoroutes de l'information", en se concevant même comme des structures d'accueil (des sortes de *Kunsthallen* à l'allemande). Ce qui a conduit leurs agents à extrapoler quelque peu la mission d'origine assignée à ces institutions et qui était jusqu'alors limitée au double principe de la collection et de la conservation.

En somme, dans toutes ces structures d'Etat, le problème à l'ordre du jour est celui de la réception par les publics et les partenaires. Or il est facile d'observer qu'il n'y a pas de réflexion sérieuse qui n'entraîne, par un enchaînement logique, à la fois une révision de leurs missions par les institutions elles-mêmes, et l'émergence de nouveaux débats sur les statuts professionnels mis en cause par la nouvelle situation. En ce qui concerne Bordeaux, on peut en trouver de belles illustrations, à la fois dans la "politique" novatrice du musée des Beaux-Arts (une technologie avancée de la diffusion et de l'échange des œuvres s'est mise en place depuis trois ou quatre ans à peine), et dans la politique de pédagogie active d'initiation à l'art contemporain (le travail de "l'artbus" du CAPC qui "laboure" la région et la carte scolaire depuis une bonne vingtaine d'années, avec ses "valises", ses "résidences", ses "produits"). Il s'agit donc d'un véritable retour aux usagers (qui prend, parfois, l'allure d'une confrontation critique avec leurs exigences et avec leurs attentes). Retour qui est souvent sollicité par les Collectivités elles-mêmes, en contrepartie de leurs aides. C'est un retour qui désormais interpelle évidemment les métiers de la conservation, de l'inventaire, de la restauration, de la création, largement représentés dans les DRAC.

Cet état de chose invite, me semble-t-il, à soulever une double difficulté, l'une sur l'institution, l'autre sur les professionnels :

- d'abord le fait de savoir, dans les turbulences actuelles, où commence et où finit l'institution devient une tâche impossible : les frontières institutionnelles se brouillent. Cet état de choses ambivalent représente une chance et en même temps un risque, une chance parce qu'un risque. En général, comme l'expérience nous le montre, l'institution trouve en elle assez de ressources pour se rénover et transformer ses finalités traditionnelles ;
- ensuite le fait de savoir comment les métiers et les professions vivent aujourd'hui le brouillage de leurs missions traditionnelles. La crise de leur formation, de leur recrutement et de leurs effectifs, le redéploiement de leurs moyens parfois à la baisse, renforcent le sentiment partagé d'une perte ou d'un déclin des références héritées du métier, de ce que l'on appelle l'éthique professionnelle.

Je viens délibérément de distinguer, sans les séparer, l'institution et la profession : cette distinction est méthodologiquement essentielle pour l'inventaire.

Appliquons, en effet, ces remarques à l'inventaire général et à la situation que vous y connaissez : d'abord, les signes d'une réelle politique de réception sont patentes dans les services d'inventaire. Sinon, on ne comprendrait pas pourquoi existent une politique éditoriale, une politique documentaire, un accueil systématiquement organisé dans des centres documentaires en région et à Paris. Bref, l'évidence de la réception s'impose d'ores et déjà dans vos services, pour quiconque sait évaluer l'existant même de l'extérieur.

À la manière des chercheurs du CNRS ou de l'Université, ceux de l'inventaire diffusent certains de leurs résultats en ciblant leurs publics et en se situant avec une certaine efficacité à leurs niveaux d'intérêts. Les publications de l'inventaire sont très présentes dans les différents Salons du livre : *Itinéraires* et *Images* pour le grand public (touristes) (150 titres parus sur toute la France), repérages topographiques limités dans le temps pour les élus, mais également *Cahiers du Patrimoine*, études fondamentales pour les groupes d'universitaires et de spécialistes, soit dans les arts mécaniques (industrie, par exemple le bel ensemble des cahiers de la métallurgie ou de la draperie pour les chercheurs), soit dans les arts libéraux (l'art du vitrail ou de la tapisserie dans telle région, également incontournable pour la recherche). Et si je reprends cette distinction de l'Encyclopédie, c'est que l'entreprise est encyclopédique. Tous ces groupes d'utilisateurs apprennent à intégrer les banques de données dans leurs recherches, et repartent avec leurs moissons d'informations. Sans oublier, dans cette liste de bénéficiaires, les professions du cadre bâti, les professions de la conservation et de la restauration architecturales, les agences de conseil en urbanisme (qui conçoivent leurs interventions dans les ZPPAUP, les Secteurs sauvegardés, les opérations d'aménagement de l'habitat en relation avec le service d'inventaire).

Ces éditions, ces services existent. Ils sont un des segments de visibilité des DRAC: le problème est qu'en général ils sont peu connus, ou plutôt ne sont connus que du monde des experts. Pendant très longtemps, l'Inventaire a vécu au contact de ces mondes que j'appellerai "intermédiaires", qui sont les mondes de l'expertise en tous genres, où la plupart du temps on est entre gens "bien".

Je voudrais rappeler ici qu'à travers cela, les services régionaux répondent à une exigence primordiale de restitution du savoir accumulé selon diverses modalités et en fonction de divers points de ciblage. Mais, dans l'ensemble de ces cas, nous avons affaire avec une offre strictement contrôlée par le service d'Inventaire, une offre de "produits" qu'il maîtrise parfaitement et qu'il traduit en résultats scientifiques. Cependant les coulisses de l'inventaire, la "cuisine de la recherche" (si l'on peut dire) qui précèdent et conditionnent la fabrication de ces produits n'apparaissent pratiquement jamais. Le service fonctionne comme un monde clos d'une recherche qui publie à son gré, selon son rythme, et se fait connaître par des publications. C'est de là sans doute qu'il tire un de ses motifs de légitimité et sa fierté professionnelle.

Et cependant, le problème de la demande et de la commande du public et du partenariat est loin d'être réglé par cette politique de diffusion inscrite dès l'origine dans les missions de l'Inventaire. Il s'agit même d'un problème majeur qui vous préoccupe au plus haut point (la preuve en est l'organisation de ces journées, ainsi que les textes qui les ont précédées), dans la mesure où les services d'Inventaire sont désormais saisis par des demandes qui n'entrent pas traditionnellement dans le cadre de leurs missions, autrement dit par des demandes que les services ne se formulent plus à eux-mêmes, mais qui leur viennent de l'extérieur et qui, de ce fait, leur apparaissent souvent comme des corps étrangers en quelque sorte (à la limite des agressions ou des ignorances).

Surtout, ces demandes - professionnelles ou sociales, pour reprendre la distinction dont Françoise Uzu parlera après moi - ne peuvent en aucune manière être a priori contrôlées par les services eux-mêmes, puisqu'elles proviennent de l'extérieur, de ces collectivités territoriales en particulier qui s'adressent désormais à l'État pour toutes les questions touchant aux expertises en tous genres qu'elles se posent.

Prenons une comparaison dans un autre domaine : tout se passe comme si, du fait d'une nouvelle conjoncture, on demandait à des chercheurs biologistes du CNRS ou de quelques gros laboratoires subventionnés, de ne plus se limiter à produire leurs résultats de recherches dans des revues spécialisées ou même "grand public" (*La recherche* et *Science*

et Vie), mais de s'engager également sur un autre terrain en répondant dossier par dossier, sans programme ni calendrier préétabli, à des demandes d'études appliquées, provenant des collectivités, et qui porteraient sur l'hygiène alimentaire, sur l'adaptation des espèces végétales à tel environnement ou sur les risques de transmission de la maladie de Creutzfeld-Jacob à l'homme dans telle région... Autrement dit, si par suite d'un changement important de conjoncture, des élus locaux demandaient à un laboratoire de recherche fondamentale de se conformer un peu au modèle de l'INRA : devenir un laboratoire d'application des recherches.

Or par analogie, il me semble qu'aujourd'hui l'Inventaire se trouve dans cette situation. Il est de plus en plus souvent invité à exercer et à adapter sa méthodologie à des catégories d'objets, à des échelles d'objets, voire parfois à des cadres territoriaux, qui tirent leur raison d'être non plus seulement du découpage administratif (qui reste évidemment valable), mais d'un raisonnement anthropologique sur les contours d'une identité culturelle. Et voilà l'inventaire en quelque sorte pris en tenaille entre la catégorisation administrative qu'est l'unité cantonale et l'identification culturelle qui se joue de l'unité cantonale pour désigner une unité anthropologique. Or ces objets, unités de mesure et d'échelles, ne répondent plus tout à fait à votre position traditionnelle de chercheurs :

- d'une part, ils ne sont plus a priori contrôlables dans et par la démarche scientifique du chercheur. Encore une fois, le chercheur ne les invente plus dans sa démarche, il les reçoit comme des problèmes de l'extérieur ;
- d'autre part, ils ont été définis, négociés entre le service régional, le DRAC, la collectivité concernée, et ils l'ont été dans un cadre contractuel qui fixe des conditions, des ressources et des délais de production, et noue des formes de partenariat entre les services de la DRAC avant même le démarrage du travail de terrain.

Il y a là à l'évidence l'indice d'un changement profond qu'il est nécessaire d'analyser. Il faut se dire d'abord que bien des indices du même changement "travaillent" l'ensemble des services régionaux de la culture. Premier exemple, les débats sur la nécessaire division du travail au sein des équipes en DRAC par rapport aux besoins externes. Autre exemple, la définition de nouveaux profils statutaires liés aux nouvelles technologies (photogrammétrie, mais aussi Internet...). Et, dans le domaine des MH, les difficiles problèmes de frontières entre responsabilités d'architectes et responsabilités d'archéologues, entre strict entretien et gros-œuvre, entre conservation régionale et chantiers. Ou, enfin, et c'est un des exemples les plus topiques, les mutations du service de l'Archéologie au sujet des opérations d'urgence en région. Ces mutations vous interpellent, vous, gens de l'Inventaire, sur le fond du problème qui nous réunit ici, puisqu'elles ont obligé le service d'Archéologie à se conformer à une recherche sous pression, à une archéologie sur commande, et cela sous peine, sans doute, de se couper d'une source actuelle du savoir archéologique, les fouilles d'urbanisme, d'aménagement routier, des centres villes... En somme, que pouvait faire ce service coincé, entre les risques encourus par la multiplication des chantiers et le risque de perdre de vue son objectif de recherche, au profit d'une gestion mécanique et répétitive de protocoles de recherches appliquées ?

Pourquoi, à leur tour, les services d'inventaire sont-ils pris dans cette dynamique du changement qui interpelle les chercheurs et les responsables nationaux et régionaux ? Sans doute parce que la demande actuelle dépasse de très loin le problème classique de la diffusion de résultats intellectuels enregistrés dont nous avons parlé plus haut. La simple diffusion correspond, je le rappelle ici, au schéma didactique de base que l'historien de l'art a intériorisé : on cherche sur le terrain, in situ, on construit un document par un travail archivistique, photographique et d'écriture substantiel, enfin, par le biais de la publication, on transmet des documents exemplaires à des spécialistes avec lesquels le dialogue est ouvert ou à des futurs spécialistes que l'on forme. Ce modèle établit "naturellement" des passerelles entre inventaire et université, inventaire et CNRS, inventaire et services d'archives, inventaire et documentation. Désormais, ce n'est plus ce schéma qui s'impose.

En tout état de cause, il n'est plus le modèle unique de transmission du savoir de l'Inventaire.

Les nouvelles modalités de la demande supposent en effet une offre des services de l'Etat qui s'ajuste à elles, par exemple, dans un cadre contractuel comme on l'a vu, et pas seulement une offre qui informe une demande. Et cette nouvelle demande n'est pas seulement une demande de savoir et d'information. Elle est, me semble-t-il, une demande d'intervention, d'adaptation à des besoins empiriques précis pour la satisfaction desquels le demandeur est en mesure d'offrir une contrepartie monétaire, par exemple, d'entrer dans un dispositif de financement croisé. Car un inventaire topographique préalable à une grande opération d'urbanisme n'est pas une recherche en soi d'historien de l'art, c'est une recherche appliquée à une fraction de territoire, lui-même placé sous la responsabilité d'une collectivité en position de commanditaire et donc d'organisme payeur. Enfin, l'obligation de résultats et la durée pour les obtenir sont inscrites dans les nouveaux contrats signés entre les services de l'Etat et les collectivités.

Ici, l'histoire administrative et politique récente nous éclaire. On ne peut pas taire les effets de la décentralisation administrative et politique sur les structures de l'Etat en région et qui ont donné lieu à la déconcentration des DRAC (1982).

Auparavant, évoquons la crise des années 70 qui annonce les turbulences actuelles. Après l'ère Malraux se met en place une gestion culturelle beaucoup plus marquée au coin du pragmatisme. C'est à cette époque que commencent à être contestées la systématisme et la longue durée de la méthodologie de l'Inventaire. La demande d'un inventaire rapide émanant des collectivités en particulier, se fait jour et remonte jusqu'au ministre (Maurice Druon) qui, mise à part la fameuse sébille, est aussi connu pour son concept de pré-inventaire normalisé consistant à couvrir le territoire en dix ans. Il semble que cette initiative, qui rompait avec les prévisions du IVe Plan, n'en finit toujours pas de dérouler ses effets jusqu'à nous.

Le contexte des politiques culturelles depuis Jack Lang est évidemment différent. Il se résume d'une part en une fragmentation des niveaux de décision (ville, département, région, Etat et services déconcentrés) et, d'autre part, en leur interdépendance, comme le prouvent les financements croisés. Pour résumer, la décentralisation a été le théâtre d'un élargissement sans précédent des responsabilités des collectivités territoriales. Ce qui, vous le savez, a eu pour effet de modifier le système d'attentes et d'exigences des élus à l'égard des services de l'Etat. Par là même, les rôles sont modifiés. La montée en puissance des élus a modifié leurs rapports aux services de l'Etat, même si ces derniers ont conservé, à leurs yeux, leur notoriété en restant une source de modèle et de qualification pour leurs politiques, culturelles en particulier. Une des conséquences de la décentralisation a été d'accroître le budget culturel des collectivités, même inégalement, et par là d'accroître les capacités décisionnelles vis-à-vis de l'Etat, tout en maintenant un "type d'influence traditionnel du Ministère de la Culture sur la définition des politiques culturelles locales" (Ehr. Friedberg, Ph. Urfalino, *Le jeu du catalogue*, Doc. fr., 1984). La culture devient alors une ressource politique pour les élus locaux, grâce à la politique des conventions.

Par exemple, la création des FRAC en 1983 a pour effet quasi automatique d'inscrire les arts plastiques dans tous les budgets culturels municipaux, départementaux, régionaux. Bien entendu, dans des proportions très variables, mais la présence des Arts plastiques n'est plus rejetée. C'est un effet quasi mécanique que les économistes de la culture ont observé. L'art plastique entre dans la culture publique (qui en retour va stimuler la création et l'animation, sur un marché où le public a des effets d'entraînement sur le privé). D'une certaine manière, il en est ainsi peu à peu pour tous les autres secteurs, comme le domaine du livre, avec la création des CRL.

Et à son tour, l'Inventaire devient un besoin pour les collectivités qui l'intègrent progressivement à leurs conventions culturelles, à titre d'études préalables, mais sans doute pour se doter, à travers elles, d'un outil d'intervention ou de pression sur le plan culturel, urbanistique, monumental, de restauration ou tout simplement d'animation touristique. La visée n'est plus seulement le savoir pour le savoir, elle est pragmatique, efficace, utilitaire. Elle cherche à sauvegarder ses objectifs premiers, fondamentaux et en même temps à éclairer une politique locale. C'est elle qui donne forme à la nouvelle demande sociale et politique à laquelle sont confrontés les services d'inventaire en France aujourd'hui. De nombreuses illustrations m'en ont été données par certains d'entre vous, relatives en particulier à ce qu'on a appelé politique des conventionnements culturels.

C'est pourquoi, les services de l'État, en raison de leur ancienneté, de leur savoir-faire, de la rigueur éprouvée de leurs méthodes, ont été amenés à collaborer avec les élus sur le terrain des politiques culturelles locales. Parfois même à les construire comme on l'a vu dans la décennie 1980 (j'ai bien conscience qu'il faudrait faire ici une analyse historique des mutations "organisationnelles" des DRAC, surtout depuis 1981, et de leurs rôles moteurs dans cette construction). Mais cette nouvelle situation supposait parallèlement que l'on prenne toute la mesure de la déconcentration des DRAC et que les différents services qui les composent, fortement autonomes jusqu'alors, se conçoivent désormais dans la mouvance des politiques impulsées par chaque direction régionale.

À partir de là, vous le voyez, pour être pleinement traité, ce problème de la demande ne prend pas la même tournure, la même forme, s'il est posé d'une part au service en tant qu'institution, d'autre part aux acteurs dans leurs pratiques (conservateurs, chercheurs, techniciens, photographes), acteurs que précisément la nouvelle situation d'osmose entre Etat et collectivités remettait en cause ou du moins bousculait. Sur le papier, la déconcentration administrative est facilement réalisable et l'institution peut tout à fait la supporter. En revanche, du côté des professions et des métiers, le changement est beaucoup plus difficile à mettre en place parce qu'il s'agit de réorienter les pratiques, de repenser l'image que l'acteur se fait de son travail ou de sa mission, de mettre en question les valeurs qui fondaient sa conduite... Vous comprenez maintenant pourquoi je tiens beaucoup à cette distinction entre le cadre institutionnel qui a son histoire (celle qui est décrite brillamment par A. Chastel, J.M. Pérouse de Montclos, B. Foucart et bien d'autres) et la sphère des pratiques de "métiers" qui coopèrent au sein du service (et dont une description analytique n'existe pas, à ma connaissance, l'ignorance étant grande dans l'opinion publique sur le rôle que joue un chercheur de l'Inventaire en France). Il n'est qu'à comparer avec le succès des bibliothèques, des médiathèques : l'objet livre aurait plus de succès que l'objet d'art. Pourquoi alors cette méconnaissance de l'inventaire national ?

Or, la demande externe (qui est rendue possible par la décentralisation et qui se structure et prend forme dans le cadre global des DRAC) n'a cure de cette distinction. Elle interpelle, sans distinction, le service public et les pratiques professionnelle, et les pratiques professionnelles avant le service public. Si bien qu'une possibilité administrative donnée par la déconcentration des services peut, de fait, se trouver bloquée par l'attitude des professionnels s'ils ne sont pas préparés à leurs nouvelles tâches (ou refusent de s'y préparer). Il importe donc de réfléchir profondément sur ces deux versants, le service et les professionnels, l'institution et les pratiques, en les examinant du point de vue de l'Inventaire.

Commençons par les professionnels et leurs pratiques. Selon eux, avec le problème de la demande, il en va de leurs conceptions du service public, de leurs aptitudes à exercer de nouvelles missions, à déplacer leurs compétences traditionnelles, bref de leur éthique professionnelle. S'agit-il d'une simple recomposition de rôles ? Le problème, tel que je peux l'apercevoir de l'extérieur, est complexe. Par exemple, un chercheur de l'inventaire peut comme responsable ressentir la nécessité d'une politique du service, ouverte sur la demande des collectivités, surtout si elle est médiatisée et co-financée par la DRAC. Cela, il

le comprend et peut-être il le souhaite comme une sorte d'objectif à moyen terme qui va s'imposer à son service un jour ou l'autre. Et cependant, en même temps, il peut s'interroger sur les moyens dont il dispose pour y répondre. Moyens pris ici au sens large : ressources, compétences, capacités d'adaptation, état des lieux et de son équipe, résistances attendues devant l'émergence d'une demande qui n'entre pas dans les canons habituels du travail et qui est en rupture avec le code de professionnalité intériorisé et partagé par tous. En définitive, il se trouve devant un dilemme : ou bien répondre à la demande, mais risquer de perdre de vue sa mission originelle, ou bien se restreindre à la pratique classique de l'inventaire, mais passer à côté des transformations qui interpellent les services publics de la culture aujourd'hui en région (puisque les services d'inventaire ne sont pas les seuls devant ce dilemme, comme le montrent les services de la conservation des MH et de l'Archéologie).

Deux grandes perspectives s'offrent aux agents de l'inventaire :

- celle de l'identification : la pratique est conforme à la structure et se justifie par des rappels historiques de la mission d'origine (dans la situation des professeurs de collège, c'est le capésien qui rappelle qu'il est payé pour transmettre un savoir, pas pour discuter de la violence à l'école, surtout avec les élèves qui ont tagué sa voiture, ici le titre est plus important que la politique du ministre). À l'inventaire, c'est le chercheur qui rappelle (sorte de rappel à l'ordre) qu'il n'est pas fait pour négocier avec un élu un repérage rapide de la richesse mobilière et immobilière de son territoire dans le cadre d'une convention sur l'identité locale, que ce n'est pas son travail, que ce dernier relève d'une technologie tout à fait spécifique, n'ayant rien à voir avec la pratique partenariale ;

- celle de l'innovation (cf. le schéma de Merton).

En général, le discours entendu à l'inventaire est le suivant : "nous sommes d'accord pour recevoir les publics mais nous sommes un service d'Etat, nous ne sommes pas une agence d'Architecture qui doit s'adapter à une demande en se spécialisant, encore moins un service d'Architecture qui introduit la commande en évacuant la recherche. Nous n'avons pas à entrer dans la dépendance de la demande ou de la commande. Posons donc des limites qui sont les frontières mêmes de nos compétences et de nos missions. Exigeons de notre public et de nos partenaires qu'ils prennent en compte notre méthode, qu'ils passent par les fourches caudines de notre méthodologie, bref de notre conception de l'Inventaire. Par exemple, faisons en sorte que l'étude topographique ne disparaisse pas au profit d'un repérage rapide. De toutes façons, nous ne pourrions jamais donner que ce pour quoi nous avons été formés". La référence aux "ancêtres", Malraux et Chastel, pour ne parler que des grands disparus, n'a sans doute pas d'autre signification. Elle sert à appuyer ce discours.

En face, du côté de l'usager, que se passe-t-il ? Le public qui se documente, le partenaire élu qui passe commande, ont aussi leurs exigences et elles sont différentes, elles ne sont pas liées à une compétence et à une spécialisation professionnelles, mais à des besoins : elles n'émanent pas de l'État, elles émanent d'une politique, de sa mise en œuvre, d'exigences liées au développement local. Elles ignorent presque tout de l'histoire du service, de ses querelles byzantines internes sur la meilleure manière de procéder, elles n'ont aucune idée des supports sophistiqués qui conduisent à toutes ces publications très alléchantes. Elles considèrent l'inventaire comme un "guichet" où, moyennant finances, on doit pouvoir obtenir des services. La conciliation et le compromis entre ces deux perspectives sont au cœur du débat d'aujourd'hui.

En résumé, d'abord prendre le problème du côté du service et du côté des professionnels, ensuite considérer la demande (qui est multiforme, individuelle et collective, publique et privée, politique et économique) et voir comment, en face, se construit une offre. Car la grande difficulté pour les chercheurs de l'inventaire c'est que leur service se trouve devant une demande sans qu'il ait jamais véritablement construit une offre, notamment au niveau de l'Etat central. La demande précède l'offre, du moins historiquement. Au départ, le service public de l'Inventaire se veut tourné vers les rouages

de l'Etat, il en fait partie, et sa mission est interne (l'"aventure de l'esprit" n'a pas besoin de public, c'est bien connu, elle n'a besoin que de méthode). Elle n'a pas à s'ajuster à une demande externe. Aujourd'hui, l'autonomisation des DRAC l'oblige à se situer dans un champ où la demande publique s'exprime à l'égard de l'État. Autrement dit, l'Inventaire se trouve devant l'obligation soit de rejeter cette demande, soit de la prendre en considération, en jetant les bases d'une offre à peu près cohérente. C'est exactement là qu'il y a débat.

Un ensemble de questions se posent :

- L'Inventaire a-t-il à construire cette offre ? Est-ce compatible avec sa mission originelle ?
- Doit-il rester égal à lui-même ou doit-il se laisser interpellé par la demande externe et s'y ajuster ? Et si oui, dans quelles conditions ?
- Quel type de rapport aux politiques culturelles territorialisées l'Inventaire doit-il mettre en place ?
- Quelles conséquences pour les missions traditionnelles du service ? Et surtout, quelles conséquences sur les profils professionnels ?

On peut voir que, eu égard à son histoire, l'Inventaire est une institution qui apparaît comme très structurée dans son fonctionnement. Mais le débat sur la demande montre l'absence de consensus sur la nature des compétences, les désaccords sur la dépendance par rapport à la demande, les discordances sur la méthodologie... Des critiques nombreuses sont également adressées à la politique d'instrumentalisation de la culture (trop dépendantes de considérations techniques et financières). Et pourtant les résultats sont là : les investissements budgétaires vont de pair avec une diversification du dispositif institutionnel (quels objectifs...) L'innovation de l'offre culturelle pose explicitement la question de la distinction entre social, culturel, politique... Ainsi, ce qui se fait jour c'est moins l'identité du groupe professionnel que les désaccords sur son devenir qui le traversent. Cette situation favorise la croissance du nombre des individus et des spécialités, extérieurs à l'Inventaire, qui se trouvent amenés à intervenir sur le terrain de l'inventaire, mais à partir de positions méthodologiques différentes.

Je voudrais terminer en faisant quelques propositions relatives aux logiques d'offres potentielles de ce service d'inventaire, mais en partant des types de demande qui émanent de vos notes envoyées à la sous-direction pour préparer le débat.

Je vois deux grands registres de l'offre :

1. Une logique d'offre qui se veut attractive : vous avez un instrument de plus en plus performant, avec un service documentaire de très haute qualité, très pointu. C'est aux usagers des régions, des départements, des villes, de s'en servir. Deux types d'usagers :
 - Usagers individuels (ils sont rares)
 - Usagers collectifs, personnes morales (plus nombreux mais exigeants).

Cette logique pousse à deux processus :

- interne: peaufiner l'outil informatique, Minitel, Internet (comme pour les musées où le public est double, local et international...) Internet décuple les potentialités de public...
- externe: circulation de l'information... Qui connaît l'outil ? Ne serait-ce qu'un dépliant ? Rôle des écoles ? Et pour quel service ? À quel prix ? Dans quel lieu et quel accès ?

2. Une logique d'offre qui se veut plus captatrice : elle consisterait à susciter une demande d'inventaire, à la canaliser, l'encadrer, à aller à la rencontre de partenaires potentiels pour réguler les modalités de leurs demandes... Sans doute aujourd'hui, l'Inventaire offre des richesses intéressantes, mais ne capte pas grand-chose. Le public n'est pas toujours au rendez-vous (sondage auprès des profs de la fac). Le conservateur peut avoir une politique

offensive à l'égard des élus : aller vers eux, leur proposer des conventions. Ma proposition : chercher des intermédiaires (sur le modèle : les amis du Musée...) de type associatif, la participation à des manifestations patrimoniales pour favoriser visibilité et proximité... Mais pour quelle nature du bien proposé et par quelles techniques de communication ?

Du point de vue de la recherche sur l'inventaire aujourd'hui, ce qui manque (le sociologue parle), c'est sans doute une véritable enquête de terrain où nous rencontrerions des services organiques, pas seulement des individualités. Que sont aujourd'hui ces services régionaux pour les plus anciens hérités de la période Malraux, où chercheurs, photographes et dessinateurs, techniciens, mais aussi étudiants et associations coexistent ou coopèrent avec les conservateurs ?

Une telle enquête pourrait, semble-t-il, porter sur trois points :

- les pratiques concrètes d'inventaire en région : savoir-faire, approches, méthodes privilégiées, terrains. Savantes, demi-savantes, ces pratiques participent au maintien d'une forme d'historicité de l'œuvre, de l'objet ou d'identité existentielle culturelle d'un pays, d'un terroir. Hypothèse que l'on pourrait vérifier : le style de ces pratiques diffère selon que le service s'aligne sur les textes administratifs de l'Inventaire, donc sur sa Mission d'origine de service public, ou qu'il s'intègre plus soupagement aux politiques des DRAC et à l'environnement général. Ici interfère certainement la date de création du service ;

- la construction d'une offre. Hypothèse : l'offre ne sera pas la même selon les deux cas de figure évoqués plus haut ;

- les modes d'appropriation de l'inventaire par les catégories de publics, par les catégories d'élus... Ici, c'est l'extérieur qui frappe à la porte de l'intérieur.... Et c'est bien ce phénomène qui est au centre de nos et de vos débats.

POUR UNE INTRODUCTION À L'HISTOIRE DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL : L'ÉVOLUTION DE LA MÉTHODE

**par Pierre CURIE, Conservateur du Patrimoine, Bureau de la Recherche et de la
Méthodologie**

Dans le contexte actuel des réflexions menées sur une "refondation" de l'Inventaire général, il a paru opportun de réunir quelques notes historiques sur notre service. Cette tâche a été confiée, en juin dernier, à Aline Magnien, Odile Lisbonis et moi-même : ce texte présente une brève synthèse de notre travail commun.

Dans un texte publié en 1964 et remanié en 1978 - inclus dans la fameuse plaquette "sable" -, André Chastel a écrit l'histoire des différentes tentatives d'inventorier les monuments français, à partir du XVII^e siècle, avec Félibien puis Gaignières, jusqu'à nos jours. Ce n'est pas ici le lieu de revenir sur cet exposé brillant et nous nous contenterons d'évoquer brièvement les quelques éléments qui président à la naissance de notre Service. au début des années 60, et à son évolution.

Après la guerre et ses destructions, et dans les années 50, à l'aube d'une période de mutations qu'on pressentait plus menaçante encore pour le Patrimoine, l'idée d'un recensement des richesses artistiques de la France fit lentement son chemin dans le contexte des plans, de la DATAR et de la création des secteurs sauvegardés, manières de réponses à la floraison anarchique des grands ensembles. À cet égard, il est très significatif que les toutes premières demandes reçues par l'Inventaire se soient exprimées dans le domaine du Patrimoine urbain, à Strasbourg ou à Montpellier par exemple.

D'abord monumental, puis national, général enfin, l'Inventaire a été imaginé par ses concepteurs - et déjà de façon contradictoire - comme "un réservoir d'informations" (P. Francastel) ou comme "un organisme scientifique réunissant, classant, exploitant, au bénéfice du service des Monuments historiques, de la science historique et de l'histoire de l'art, la documentation de photographies, de relevés, de pièces d'archives" (A. Chastel). Chacun connaît la vision utopique et généreuse qu'André Malraux, pour sa part, avait de l'Inventaire : "Pour la première fois la recherche, devenue son objet propre, fait de l'art une valeur à découvrir, l'objet d'une question fondamentale". Cette phrase fondatrice, assimilant le contenu de l'Inventaire et la validité de ses propres méthodes, forme et fond étant intimement liés, fut contestée par la suite par ceux qui lui assignaient un devoir de rentabilité, arguant qu'"il n'appartient pas à la sphère de l'instrumental de définir à lui seul (sic) la finalité de ses actes, sauf à se priver du consensus" (J.-M. Léniaud). Cependant, la mission originelle du service excluait bel et bien toute notion d'utilité immédiate : "un inventaire scientifique ne vise aucun objectif administratif ou fiscal" : la connaissance - c'est-à-dire le résultat de la démarche - était alors reconnue, philosophiquement, comme une finalité en soi.

Parallèlement à ce que laissent supposer ces déclarations d'intentions somme toute assez théoriques, d'autres sources historiques indiquent clairement que l'Inventaire fut avant tout une initiative de l'administration du tout jeune Ministère de la Culture, organisée dans le cadre du IV^e plan au sein de la Commission de l'équipement culturel et du patrimoine artistique présidée par Marcel Aubert. La "Commission nationale chargée de l'Inventaire général des monuments et œuvres d'art de la France", instituée par la loi n° 62900 du 4 août 1962 ne devait voir le jour que deux années plus tard, le 14 avril 1964, après la publication du décret le 4 mars de la même année. Du reste, la mise en route du service, réalisée par Jean Autin et par Roger Delarozière (premier secrétaire général de l'Inventaire, en poste jusqu'en 1971) s'appuyait sur une commission d'une quarantaine de membres à forte dominante administrative et institutionnelle. Dans un premier temps, les moyens suivirent. Après une formidable augmentation des crédits (200% de 1964 à 1967 !), le budget s'infléchit à la fin des années 60, puis reprit une courbe ascendante pour s'infléchir

de nouveau au milieu des années 70 avant de connaître une croissance régulière jusqu'en 1993, quand 13 millions de francs étaient gérés en "centrale", avec une importance marquée des budgets de recherche.

Dès l'origine fut institué un Secrétariat de la Commission nationale auquel furent d'abord confiées la préparation des travaux de la Commission et la gestion des crédits. Pour l'organisation du travail à proprement parler, on peut constater une assez longue hésitation entre le niveau départemental et le niveau régional, ce dernier finissant par l'emporter dans la logique de la Direction du Patrimoine et de la déconcentration par la création des DRAC. Par ailleurs, il est certain que la mise en place progressive des commissions régionales - que présidaient quelques grands universitaires, tel Hans Haug en Alsace ou André Mussat en Bretagne -, devait contribuer à donner une impulsion décisive à la constitution, sur le plan local, des vastes réseaux (notamment d'enquêteurs) alimentant le pré-inventaire bénévole.

"Le territoire de l'Inventaire, c'est la territorialité" (F. Hamon). La régionalisation était certes un enjeu de taille pour le service car le premier sujet d'étude de l'Inventaire, dans les années 60, c'était une France encore fortement rurale sur laquelle l'École des Annales et l'histoire quantitative concentraient toute leur attention. Mais malgré l'enthousiasme des pionniers - ou peut-être à cause de lui -, de grosses disparités furent constatées, dès le début des années 70, dans les résultats des différentes régions. On voit par là que le problème n'est pas récent. D'ailleurs, ces écarts s'expliquent plus par la lenteur de la création des services régionaux (de 1964 [Alsace et Bretagne] à 1983 [Picardie et Champagne-Ardenne]) que par les nuances personnelles dans l'appréciation de la méthode ou par les particularismes locaux. Dans les années 80, les lois de décentralisation et de déconcentration n'ont fait qu'accentuer ces disparités, par la répartition ad libitum des budgets, et ont évidemment contribué à une influence toujours plus grande de la sphère politique sur les programmes d'inventaires. Certes il s'agit là d'un inconvénient, mais que tempèrent, sans doute, les avantages d'une adéquation plus étroite du travail du Service avec les attentes de son public.

Que dire encore de cette époque des pionniers et des "moins soldats" où, dans ce jeune ministère hétéroclite, véritable "manteau d'arlequin" (R. Delarozière) constitué de bouts et de morceaux, il se trouvait des technocrates assez naïfs pour prévoir, pour l'Inventaire, "un local et un camion photographique" ? Comment aujourd'hui, alors que plusieurs révolutions sociales ont bouleversé les mentalités, juger ces premières opérations sur le terrain, ces équipées qui s'apparentaient étroitement aux chantiers d'été des archéologues et qui justifieraient, pour longtemps, le terme peu civil de "campagnes" ? Du reste, ces expéditions d'étudiants, issus des écoles d'architecture et des facultés d'histoire de l'art pour la plupart, devaient péricliter lentement à partir de 1974, date à laquelle l'instauration du pré-inventaire normalise correspondit dans les faits à leur déclin inéluctable. En effet, les vœux d'une ouverture large à des collaborations extérieures, d'une part, à la création de secrétariats départementaux permanents, d'autre part, n'avaient guère abouti : la décentralisation, dans les années 70 et 80, contribua fortement, dans la plupart des cas nous l'avons dit, à recentrer la mission de l'Inventaire au plan régional. Parallèlement, le recrutement du personnel scientifique avait été l'un des grands problèmes affrontés par le Service. Jusque dans les années 70, il se répartissait entre les contractuels permanents et les vacataires. Dès cette époque, le statut à venir des chercheurs était passionnément discuté. Les très longues négociations n'aboutirent qu'en 1974 avec, in fine, un projet d'alignement sur le statut des conservateurs des musées (ce choix était, à l'époque, financièrement avantageux pour l'administration !) La décision ne prit effet qu'en 1976 lors de la création officielle du corps des conservateurs de l'Inventaire général. Après l'intégration et la fonctionnarisation du personnel, la normalisation ne s'accomplirait qu'assez lentement avec les concours internes de régularisation (jusqu'en 1979) et le premier concours externe, en 1982. L'année même de l'installation de la sous-direction à l'Hotel de Vigny, en 1984, au terme d'une évolution qui, certes, ne réglait pas tous les problèmes de recrutement et de statut, les comités départementaux et régionaux, viviers du bénévolat, furent logiquement - mais brutalement - dissous. La priorité d'un inventaire

dressé rapidement par des professionnels avait fini par s'imposer, mais au terme d'un processus assez lent.

C'est en janvier 1973, dans un discours prononcé devant la Commission nationale, que Maurice Druon, alors Ministre de la Culture, formula les premières critiques sur la lenteur du travail : "certes la recherche doit être permanente ; mais le danger qui la menace, c'est d'approfondir toujours sans conclure jamais. Il faut à toute science une définition de ses finalités humaines". De fait, des retards considérables dans le déroulement des opérations s'étaient, ici ou là, cristallisés sur les questions de la mise en forme et de l'archivage des informations, et ce dès la fin des années 60. De plus, les destructions et les mutations du Patrimoine occasionnées par une urbanisation accélérée de notre pays disaient, chaque jour davantage, l'urgence d'une couverture globale et rapide du territoire. Pour autant, l'Inventaire n'aura été directement impliqué dans la politique de protection du Patrimoine que tardivement et durant une période limitée, de 1991 à 1993, bien qu'il soit généralement admis que "l'établissement d'un inventaire scientifique [soit] la condition d'une politique de protection éclairée" (N. de Reyniès) et qu'"une œuvre connue est une œuvre reconnue".

Le pré-inventaire normalisé de l'architecture, dont les normes dataient de 1971 mais qui ne fut véritablement opérationnel qu'en 1974, devait répondre à cette attente d'une meilleure efficacité et d'une plus grande accessibilité du travail de l'Inventaire. Imaginée dès le départ par Jean-Claude Gardin, l'institution très novatrice des banques de données informatiques à but d'exploitation documentaire - les toute premières au Ministère de la Culture - eut pour corollaire "l'invention" du bordereau - d'où la création des lexiques et des systèmes descriptifs, bref, d'un langage spécifique - et pour conséquence, à terme, l'ouverture de centres de documentation destinés au public. Elle fut aussi l'occasion d'une unification et d'un allègement des méthodes sur lesquels nous reviendrons. En superposant les différentes "grilles terrains", jusqu'alors conçues par domaines, l'informatisation impliqua également une normalisation concertée des méthodes et des termes. C'est dès l'origine de l'Inventaire que ses concepteurs s'étaient intéressés aux questions posées par les "bases d'informations", comme on disait alors, et aux problèmes de la publication automatique. En décembre 1970, les premiers essais - très fins - avaient été présentés au Centre de calcul de la faculté des sciences d'Orsay et en 1972, le rapport sur "l'informatique et l'Inventaire général" soulignait "l'importance de la statistique en matière d'Archéologie et d'Histoire de l'Art", allant même jusqu'à affirmer que "les contraintes d'expression liées assurément aux modalités du calcul électronique [...] sont ou devraient être les contraintes méthodologiques de la discipline elle-même". En réalité, l'émergence, en 1974 (création de l'Architecture, future base MERIMÉE) et en 1975 (premier microfichage), d'une informatique forte, voire prépondérante, à la fois centralisée par nature et décentralisée par vocation, sous-tendait une volonté marquée de professionnaliser et diffuser le travail de l'Inventaire. Depuis lors, la place de l'informatique à l'Inventaire n'a cessé de s'affirmer : passage du système Darius à MISTRAL, création de l'Objet, future base PALISSY en 1989, mise en route de logiciels "maison" tels RAO-Inv, Micro-Docum, paramétrage de logiciels comme Texto ou Psilog... En région, le rapide développement de la micro-informatique et la connexion des services au "réseau culture" ont aussi largement influencé toutes les étapes de la "chaîne documentaire". Les collaborations internationales, l'accessibilité des bases sur le Minitel ou sur Internet, la réalisation de produits multimédia "en ligne", le plan de numérisation des images ou les projets de CD-Rom confirment cette tendance d'une large diffusion de notre travail par les médias les plus modernes.

Bien que l'informatique fût - et reste - l'un des déterminants majeurs de la réalisation du travail d'inventaire, l'initiative est toujours restée à la méthode. Il importait en effet de débiter par des principes. Issu de groupes de réflexion préalable (le groupe "Monuments historiques" de la Commission de l'équipement culturel et du patrimoine artistique, à la fin des années 50) et réuni dès l'origine du Service, le futur "Bureau de la Méthodologie", comptant alors seulement trois membres, projeta rapidement la rédaction des premiers livrets de prescriptions, scientifiques ou techniques, et des "Vocabulaires" (le

premier, *La Tapisserie* par Nicole de Reyniès, date de 1971). "Chacun avait, bien entendu, son idée de ce que devait être l'inventaire général, son contenu, sa méthode" (J.-C. Lasserre). Le "livret Architecture" de J.-M. Pérouse de Montclos, paru en 1968 et remanié en 1978, revêtit alors, pour la mise en forme de la doctrine et des méthodes, une importance considérable. Mis au point selon les exigences du terrain et les besoins de l'étude, les livrets multigraphiés de prescriptions techniques constituèrent, eux aussi, par grandes catégories techniques ou typologiques, des outils indispensables aux enquêteurs et aux chercheurs. Le "guide de l'enquêteur" (1991) a fondu et renouvelé plusieurs de ces livrets ; il a aussi mieux pris en compte les besoins pratiques des chercheurs en adaptant (d'aucuns pensent trop souplement) certains principes aux réalités du terrain.

L'Inventaire, entreprise généraliste par excellence, entendait concerner tous les domaines du Patrimoine artistique, archéologique, historique et ethnologique, "de la petite cuillère à la cathédrale" et couvrir la totalité du territoire, y compris les DOM-TOM et les ambassades ; du moins était-ce le parti extensif choisi en 1964. Force est de constater que la réalité administrative et les modalités pratiques ont assez drastiquement réduit le propos... Le canton avait été choisi comme unité d'action de l'inventaire, plus pour des raisons pratiques (relatives à l'échelle du territoire rural et à l'archivage des données) que comme un véritable cadre topographique de la recherche. D'ailleurs, en dépit des habitudes, ce cadre s'est peu à peu assoupli et des études menées sur des aires plus vastes ou plus restreintes ont vu le jour dans les années 70 et 80 (thématique, urbain, etc.) Aujourd'hui, le concept d'aire d'étude tend à se diversifier et à s'affiner : les notions de "pays", de "vallées" sont désormais évoquées couramment. À l'origine, la tentation des inventaires thématiques avait été repoussée malgré ses avantages, mais au milieu des années 80, André Chastel admettait lui-même la nécessité "de vérifier les résultats obtenus par des recoupements longitudinaux". Depuis, et bien qu'ait été réaffirmée la priorité de la démarche topographique, "il s'agit plutôt [...] d'un croisement topo-thématique, d'un va-et-vient entre chaîne et trame, du croisement de deux démarches et d'un "battement" entre l'inventaire rapide visant à la couverture globale du territoire et un ensemble d'études approfondies ou de recherches ponctuelles" (G. Ermisse).

Théoriquement, l'Inventaire devait étudier aussi bien le Patrimoine public que privé mais les objets mobiliers privés ont été peu à peu délaissés, pour des raisons qui tiennent à la fois au contexte juridique (accessibilité des informations, maîtrise de l'expertise), aux habitudes "universitaires" de la maison (où, quoi qu'on en dise, l'architecture reste reine) et à une priorité donnée au Patrimoine public, au gré d'une doctrine qui a insensiblement évolué de l'exhaustif à l'accessible, même si cet abandon progressif n'a pas sévi de la même manière dans toutes les régions.

"Contrairement aux idées reçues, l'inventaire n'a cessé de s'alléger" (G. Ermisse). À l'origine, le pré-inventaire devait constituer "un fichier primaire [...] de tout monument ou œuvre d'art digne d'intérêt" qui devait être le point de départ des travaux. Dans l'esprit des fondateurs de l'Inventaire, il devait néanmoins posséder sa propre finalité en formant une documentation utilisable immédiatement, notamment en vue de la protection. Souvent mené par des personnes extérieures au service, le pré-inventaire bénévole s'ordonnait selon un découpage départemental (une trentaine de départements étaient concernés à la fin des années 60) ; il était alors placé sous la responsabilité du préfet, contrôlé par des Comités départementaux et encadré par le conseil scientifique du Secrétariat général de la Commission nationale, le secrétariat du pré-inventaire étant souvent confié à des organismes déjà constitués (sociétés savantes) ou parfois créés à cet effet (en Dordogne, par exemple). Mais ce pré-inventaire "a été suspecté d'amateurisme; le souci scientifique et l'informatique centralisée l'ont condamné à disparaître au nom du professionnalisme" (J.M. Léniaud). Il reste certain, en, tout cas, que la disparition du bénévolat n'aura finalement pas permis la sensibilisation profonde du public au Patrimoine que souhaitait André Chastel, ni à "faire tomber toutes les barrières entre les spécialistes" (J.-C. Lasserre).

D'abord prévu pour être réalisé en une quinzaine d'années, le pré-inventaire normalisé n'a pu, on le sait, être mené aussi rapidement. Rappelons que le rapport Querrien (1983) estimait à six cents le nombre de personnes nécessaires à son achèvement en trente ans. Trente ans, c'est-à-dire l'espace d'une génération de chercheurs

et un laps de temps susceptible de conférer au travail une unité synchronique indispensable à l'homogénéité d'une couverture systématique du terrain à l'échelle du territoire. En 1987, les principes du pré-inventaire normalisé et de l'inventaire fondamental ont été réunis en une seule démarche, l'inventaire topographique. Selon le guide de l'enquêteur (1991), c'est un "recensement général [...] et exhaustif de caractère scientifique qui consiste, dans le cadre d'une aire géographique donnée (canton ou secteur urbain), à localiser et à identifier les édifices ou les œuvres mobilières dont l'intérêt justifie l'ouverture d'un dossier, et à réunir sur elles (sic) les données essentielles." Quant à l'"inventaire préliminaire" expérimenté en Alsace depuis 1992 - qui se caractérise notamment par une aire d'étude communale et non cantonale -, il aboutit à un recensement qui ne saurait se substituer aux études approfondies qu'il a pour but de préparer.

L'inventaire fondamental, lors des premières campagnes, se constituait d'études approfondies de toutes les œuvres rencontrées. Il se définit aujourd'hui comme l'étude détaillée de tout ce qui est sélectionné lors de l'inventaire topographique. Le caractère fondamental des recherches et une "conceptualisation" destinée à "introduire une rigueur satisfaisante dans la discipline" (A. Chastel) ont été sans cesse réaffirmés, au cours de son existence, comme les valeurs essentielles de l'inventaire général. Ce travail obéissait à la "nécessité de lier assez étroitement le repérage à l'étude et donc, dans une certaine mesure, le pré-inventaire à l'inventaire" (J.-M. Pérouse de Montclos). André Chastel estimait pour sa part que "la portée de l'étude est définie par la théorie ; mais [que] l'enquête sur le terrain ramène à celle-ci et parfois l'infléchit à son tour". Cette démarche, fondée à priori sur une théorie et sur un programme, concernait la totalité du Patrimoine, tel qu'on le définissait il y a trente-deux ans. Depuis, les critères de la sélection ont été identifiés plus clairement et le champ d'étude a beaucoup évolué, notamment pour les XIX^e et XX^e siècles. Il est en outre désormais parfaitement admis que "L'inventaire n'est pas seulement le résultat d'une énumération, mais aussi d'un filtrage" (J.-C. Lasserre).

Enfin, l'une des grandes forces de l'Inventaire a été de s'être constamment ouvert à des domaines extérieurs et d'avoir collaboré avec de nombreuses institutions. Il y eut d'abord, en 1979, le rattachement du comité français du *Corpus vitrearum*, lié au CNRS et constitué en "cellule vitrail", à la sous-direction de l'inventaire. On connaît bien son opiniâtre efficacité et ses nombreuses publications. Il y eut ensuite, en 1983, la création de la "cellule du Patrimoine industriel" grâce à la Mission interministérielle de l'information scientifique et technique du Secrétariat d'État à la Recherche. Les associations avaient joué un rôle fondamental pour la reconnaissance du domaine ; on en retrouve l'écho en région où œuvrent encore pour la cause de nombreux associatifs. À la grande opération nationale de repérage du Patrimoine industriel lancée en 1986 a succédé une exploration plus globale du domaine, s'élargissant vers le Patrimoine scientifique et technique (1993), les machines industrielles (1994)... La Mission sur le Patrimoine du XX^e siècle, créée en 1988 et devenue "cellule du Patrimoine architectural des XIX^e et XX^e siècles" en 1990, au sein du Bureau méthodologique, travaille en liaison étroite avec l'Institut Français d'Architecture ou avec le CNRS (UMR 22). Ses résultats les plus spectaculaires, sur les villes de villégiature du littoral, ne sauraient occulter ses activités (à l'étranger parfois) et ses expériences inlassables qui participent d'une meilleure stratégie de la connaissance et de la protection du Patrimoine urbain, notamment dans le cadre des secteurs sauvegardés et des ZPPAUP. La Mission pour le Patrimoine maritime, fluvial et lacustre (de 1988 à 1994) et une relance de la réflexion sur le Patrimoine rural, à partir de 1995, ont également contribué à la multiplication des collaborations transversales avec d'autres institutions et à une présence toujours plus impliquée des services de l'Inventaire dans l'étude et la gestion du Patrimoine. En témoigne encore l'évolution de l'atelier de photogrammétrie, créé par l'Inventaire en 1971, qui travaille depuis 1991 pour l'ensemble des services de la Direction du Patrimoine et qui s'est associé à plusieurs programmes extérieurs.

La devise de l'inventaire lui fait obligation de faire connaître le Patrimoine. Cette mission a été assurée par des expositions (la première eut lieu en 1968, en LanguedocRoussillon) et plusieurs d'entre elles ont connu un rayonnement certain. Toutefois, les publications n'ont pas moins contribué au rayonnement du Service et ce, dès les toutes premières années ; elles se sont multipliées alors que les expositions ne se sont maintenues qu'à des degrés variables, selon les régions.

À l'origine, les crédits émanaient principalement de l'administration centrale qui contrôlait également l'opportunité, la teneur, la forme et jusqu'à la fabrication même des ouvrages (via l'Imprimerie nationale). En vingt ans, et à des titres variés, la décentralisation et la déconcentration ont radicalement modifié le processus de la publication à l'Inventaire en déplaçant une grande partie des initiatives et des réalisations vers les régions. La création puis l'institutionnalisation de l'atelier de Nantes, en 1991, confirment la tendance.

Il est sans doute inutile d'énumérer ici toutes les collections à travers lesquelles l'Inventaire publie, soit qu'il présente les résultats de son travail, soit qu'il expose ses méthodes. Évoquons simplement les *Inventaires topographiques* (17 titres publiés de 1969 à 1989) qu'André Chastel définissaient comme des sortes de "navires de haut-bord" ou même encore comme les "galères du roi" ! Leur disparition correspondit, elle aussi, à l'évolution des méthodes et à une prise de conscience - réaliste - de certains impératifs commerciaux.

À l'heure où le secteur des publications aborde une période décisive, il importe de souligner quelle importance celles-ci revêtent par rapport au travail des chercheurs et à l'image de marque du Service et de rappeler que l'Inventaire, sauf à s'effacer volontairement - et pourquoi le ferait-il ? -, est dans la nécessité absolue de présenter au public ses méthodes et, avant toute chose, les résultats de son travail. Néanmoins, les mutations actuelles (conditions, re-définition des rapports avec l'Imprimerie nationale) ainsi que le rôle nouveau que la Caisse des Monuments historiques est appelée à jouer prochainement dans ce domaine témoignent de bouleversements dont il est encore impossible, aujourd'hui, d'évaluer la portée.

Au reste, il en va de même pour tout bouleversement. Ces remarques rapides, ces quelques dates marquantes et les conséquences que certains choix ont entraînées ne sauraient faire ici l'objet d'une analyse sur le fond. D'ailleurs, les avis divergent quant au sens à donner à tel changement ou tel renoncement... Il paraît néanmoins évident que les évolutions successives de l'Inventaire et de son travail n'ont jamais visé qu'à une plus grande efficacité, à une couverture plus rapide ou plus variée du territoire et à une intervention tendant toujours vers plus de pertinence dans le domaine du Patrimoine. En cela, le Service a constamment tenu compte des exigences nouvelles, exprimées çà et là, qu'il a fait siennes dans un souci permanent d'adaptation. Quant à savoir si ces mutations, légères ou profondes, ont été bénéfiques ou non pour remplir une mission elle-même en constante évolution, nous ne trancherons pas la question.

Pour autant, force est de constater que l'Inventaire dispose aujourd'hui d'une expérience et d'un savoir-faire qui sont le résultat d'une confrontation permanente entre le terrain et la méthode, entre l'objet et l'analyse, entre la pratique et la théorie. Cette réussite "technique" indéniable n'est certes pas le fruit du hasard : elle semble au contraire s'être construite de l'intérieur, lentement et dans une relative indépendance. Les "impératifs de la demande", qui se sont exprimés à de nombreuses reprises dans l'histoire de notre Service (à ses débuts, en 1973, au milieu des années 80...), ne l'ont jamais empêché de poursuivre son chemin. Ainsi toute conclusion est-elle prématurée. On constate bien, en effet, que progressivement, notre travail aboutit à la substitution d'un inventaire général monolithique (aventure de l'esprit, certes, mais abstraction et incomplétude, par nature) par une déclinaison d'inventaires multiples et variés dont il apparaît indispensable de préserver, pour l'avenir, un commun niveau scientifique, méthodologique et pratique. Aussi, pour fixer le seuil en dessous duquel nous perdrons notre objectif et échouerions dans notre mission, sachons inventer un inventaire polysémique et éviter de conjuguer déclinaison et déclin.

SYNTHÈSE DES RÉPONSES RÉGIONALES AUX ENQUÊTES MENÉES PAR LE BUREAU DE LA CONFÉRENCE DES CONSERVATEURS RÉGIONAUX DE L'INVENTAIRE

par Françoise UZU, Conservateur régional de l'Inventaire RHÔNE-ALPES

PRÉAMBULE

Il aurait sans doute fallu lancer une grande enquête nationale (menée par une personne extérieure) en termes de recensement et d'analyse pour "identifier" véritablement les demandes d'inventaire : un véritable audit débouchant sur des statistiques, des graphiques, des pourcentages, etc.

Je ne présenterai pour ma part qu'une vision "impressionniste", résultant d'un tour d'horizon des 22 services régionaux d'inventaire, réalisé par l'ancien bureau de la Conférence des conservateurs régionaux de l'Inventaire : Renaud Benoit-Cattin, Hervé Pelvillain et moi-même. "L'inventaire face à l'évolution des demandes du patrimoine" : chaque terme de la proposition mériterait certainement d'être analysé : y a-t-il eu effectivement évolution des demandes ? Quelles sont ces demandes d'inventaire, que recouvrent-elles véritablement ? La notion de Patrimoine évoquée est-elle la même pour tous ? Nous pourrions en débattre ensemble et pour lancer le débat, je me contenterai ici de présenter une liste de synthèse des partenaires actuels des services régionaux que j'ai pu identifier.

NOS PARTENAIRES ACTUELS

Pour le public, facilement identifiable, des Centres de Documentation du Patrimoine :

- les associations patrimoniales,
- les sociétés savantes, les érudits locaux,
- les scolaires, les étudiants, les enseignants (Université, CNRS, écoles d'architecture), mais également les services d'archives, musées et bibliothèques, dans une moindre mesure.

Nos interlocuteurs sont également :

- les autres services du Patrimoine de la DRAC: service régional de l'Archéologie, Conservation régionale des Monuments historiques, Conseiller en ethnologie, Conseiller Musées, mais également les inspecteurs des Monuments historiques, les Architectes en chef des Monuments historiques, les Architectes des Bâtiments de France, les Conservateurs des Antiquités et Objets d'Art, etc.

Le Directeur régional lui-même, (dont dépend le service régional de l'inventaire) mais également les autres Ministères dans leur représentation régionale: DIREN, DRAP, DRT, Rectorat, etc.

Nos partenaires sont aussi les collectivités locales pour lesquelles notre enquête a permis d'avancer quelques chiffres: nous avons constaté que leur demande est aujourd'hui mieux formulée.

- Les Conseils régionaux, tout d'abord, (qui, d'ailleurs, ont souvent accompagné l'Inventaire général bien avant la décentralisation, il y a 25 ans) sont partie prenante notamment pour les programmes thématiques vitrail, patrimoine industriel, peintures murales mais leur participation financière a aujourd'hui tendance à se tarir : 8 régions en bénéficient encore cependant.
- Les Conseils généraux sont très largement impliqués dans l'inventaire, dans les inventaires topographiques cantonaux : 30 départements apportent un financement par le biais de conventions ou non, leur participation allant de la simple subvention versée à une association para-administrative au détachement d'agents territoriaux pour effectuer

l'inventaire, et même jusqu'à la création de véritables services territoriaux (cas extrême jusqu'à présent, exclusivement dans les Pays de la Loire, semble-t-il).

- Les municipalités des grandes villes (et de quelques villes moyennes) au nombre de 13 participent aussi à l'inventaire (fondé dans le meilleur des cas sur un système d'information géographique à partir du cadastre numérisé). Là, notre travail s'inscrit souvent dans une démarche conjointe avec le SDAP pour la mise en place de ZPPAUP (10 sont en cours) ou de secteurs sauvegardés (5 sont en cours).
- Les syndicats intercommunaux (SIVOM, SIVUM) au nombre de 9 participent aussi aux inventaires cantonaux.
- Les parcs naturels régionaux, au nombre de 8, marquent surtout leur intérêt pour le patrimoine rural et son environnement paysager.
- Enfin, nos partenaires peuvent être européens dans le cadre de programmes communautaires avec l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, etc. ou même au-delà, plus largement internationaux, comme le prouvent les inventaires de Budapest ou de Phnom Penh par exemple.

Ces relations avec nos partenaires sont plus ou moins formalisées par la signature de conventions, bien que les conventions de développement culturel à volet patrimonial se développent de plus en plus, à la satisfaction générale. Les règles du jeu y sont clairement établies: moyens, personnel, objectifs, échéanciers, produits de sortie, propriété de la documentation, etc. Ces conventions impliquent ainsi l'Inventaire dans la politique culturelle de la DRAC. Il est nécessaire de préciser qu'avec ces partenaires, nous sommes allés le plus souvent les chercher, que nous récoltons aujourd'hui les produits des graines que les services régionaux de l'Inventaire ont inlassablement semées depuis 30 ans, chacun dans sa région : il n'existe quasiment pas de demande spontanée d'inventaire au sens strict du terme mais des demandes de publications qui sous-entendent, implicitement, un inventaire.

LES DEMANDES

Autant de partenaires, autant de demandes. Celles-ci sont, en effet, diverses, multiples, contradictoires même parfois, qu'elles soient professionnelles, sociales ou politiques.

- Les demandes des sociétés savantes, des étudiants, des enseignants, des universitaires paraissent relativement satisfaites par notre documentation, nos bases de données. Certains regrettent cependant que nous ne possédions pas une documentation sur l'ensemble du territoire régional. Ce public des Centres de Documentation du Patrimoine reste cependant très peu nombreux; les bases de données sont fort peu consultées, l'outil étant peu convivial, les microfiches peu attrayantes, etc.
- Les professionnels du patrimoine, des autres services du Patrimoine de la DRAC notamment, font des demandes très variées à l'Inventaire :
 - des demandes de prestations techniques pures et simples (photographies, relevés) ;
 - une implication plus grande dans la politique concertée de protection des Monuments historiques dans le cadre des COREPHAE et des commissions des Antiquités et Objets d'Art (CRMH, inspecteurs MH, CAO) ;
 - des études thématiques pour permettre des travaux en articulation avec le conseiller en ethnologie notamment, sur le patrimoine rural par exemple ;
 - des études sur des territoires différents de l'échelle cantonale lors des études préalables à la mise en place de ZPPAUP, de secteurs sauvegardés dont l'échelle territoriale est plus souplesment adaptée au terrain, sur des "pays" dont l'identité est forte et plus pertinente que le canton (ABF, ethnologues...) ;
 - des opérations d'urgence sur des édifices majeurs ou des quartiers menacés de disparition, de transformation (architectes en chef des MH, ABF, service régional de l'Archéologie, etc.)

- Le DRAC lui-même, souhaite l'insertion de l'inventaire dans le schéma d'action régional pluriannuel où se définissent les priorités à mettre en œuvre avec les autres services du patrimoine et de l'action culturelle : zones prioritaires, fragiles, rurales, industrielles, quartiers en difficulté, actions pédagogiques à mettre en chantier avec le milieu enseignant, etc.
- Le DRAC peut également demander de saisir une opportunité médiatique et (ou) politique comme, par exemple, La Villa Lumière et le centenaire du 1er film à Lyon, les émaux limousins au Louvre, l'aménagement des fleuves Lot et Baïse, etc.
- Enfin, nous recevons des demandes des collectivités locales qui, sur un territoire ou un thème donné, souhaitent un inventaire rapide, selon les échéances électorales et sont souvent plus intéressées par les "produits de sortie" que l'on peut proposer que par la recherche scientifique nécessaire en amont. Ces collectivités réclament un outil de diagnostic pour la gestion du patrimoine dont elles ont la charge, dans le cadre de l'aménagement du territoire ; une expertise rapide sous forme d'identification et d'évaluation du Patrimoine au sens large : architecture, objets quelquefois, environnement, paysages, ensembles urbains, savoir-faire, etc. (ce qui rejoint les demandes des autres ministères avec lesquels nous ne travaillons sans doute pas suffisamment tels que la DIREN, la DRAP, le DRT). Les collectivités locales nous interpellent dans le cadre d'une politique de relance économique-touristique de leurs secteurs : pour une politique fondée sur la connaissance du patrimoine, sa protection (et notamment pour le patrimoine non protégé, ces fameux "400 000 bâtiments" et bien plus, "patrimoine au quotidien", "patrimoine de proximité" que nous connaissons si bien ! Que nous avons donné à voir depuis 30 ans et qui fait l'objet de l'attention de la Fondation du Patrimoine aujourd'hui). Elles (les Collectivités locales) nous interrogent sur la qualification du patrimoine, sa valorisation, sa réutilisation, etc.
- Les demandes éditoriales (guide du Patrimoine, articles, etc.)
- Les demandes de formation (D. U. Métiers du patrimoine, MST, stages MAFPEN, formation des guides conférenciers de la CNMHS, ateliers de pratique artistique spécialité patrimoine, etc.)

LES RÉPONSES

Tel est le sujet de ce séminaire de Bordeaux, mais tout d'abord, faut-il réellement répondre ou non à ces demandes ?

Deux tendances se dégagent :

- Certains s'interrogent. Des voix s'élèvent pour dire que l'État, service public, a mis au point une méthodologie, des vocabulaires, des outils informatiques durant 30 ans et que ce serait la négation même de son rôle que de répondre au coup par coup à des demandes (commandes) multiples.
- Les critiques de lenteur faites à l'Inventaire ne sont-elles pas le fait du manque de crédits et de personnel depuis sa création ?
- L'inventaire ne doit-il pas refuser de travailler dans l'urgence, refuser de se soumettre aux effets de mode si éphémères et garder une certaine sérénité pour se consacrer à la recherche non finalisée ?
- L'inventaire est une œuvre de spécialistes, de professionnels, héritiers de la pensée de grands historiens de l'Art. L'inventaire doit refuser la culture de l'audimat, la fausse culture.

Ne faut-il pas continuer à faire un travail pédagogique auprès de nos partenaires pour les convaincre de s'adapter à notre démarche scientifique ? Car répondre à la demande signifie abandonner des terrains entiers où précisément la demande ne naîtra jamais. Que dire aussi de la "non-demande" qui concerne la documentation déjà rassemblée dans les Centres de Documentation du Patrimoine ? N'y a-t-il pas eu un rendez-vous ancré avec un certain public (élus, aménageurs et "grand public"), celui qui en fait

pratique une autre notion du patrimoine, "affective" celle-là, et qui ne trouve pas satisfaction chez nous.

- Force est de constater que les pressions sont multiples pour faire évoluer l'Inventaire. Mais l'Inventaire n'a-t-il pas toujours été en évolution depuis l'inventaire fondamental, en passant par le pré-inventaire normalisé, jusqu'à l'inventaire topographique et - qui sait - l'inventaire préliminaire ?
- D'autres, en effet, constatent que la déconcentration et la décentralisation ont transformé les mentalités : fini le centralisme de l'État, l'heure est au partenariat avec les collectivités locales, à la mise en réseau dans le cadre de l'Europe, de régions à régions.
- La programmation des services régionaux de l'Inventaire, jadis détachée de tout contexte opérationnel, doit désormais s'inscrire dans le débat de la politique culturelle d'aménagement du territoire ; la recherche peut être finalisée sans être opportuniste ; il faut rechercher une adéquation entre "l'offre" et "la demande", pour reprendre les termes d'économie de marché : ce qui signifie une sorte de "révolution copernicienne" déjà bien engagée dans plusieurs régions dont les expériences vont vous être présentées dans l'atelier n° 1.

Des éléments de réponse sont avancés qui proposent :

- des programmations intégrées dans le schéma pluriannuel des DRAC en phase avec les priorités d'aménagement du territoire et en accord avec la Commission nationale de l'Inventaire général ;
- un inventaire fondé sur l'établissement de fiches minimum avec des vocabulaires simplifiés ;
- une échelle de territoire variable (départements, communes, groupes de communes, "pays", cantons...)
- des bases de données harmonisées (architecture et objets mobiliers) et assouplies ;
- des dossiers électroniques illustrés de cartographie et d'images numérisées (SIG, cadastre numérisé) ;
- des éditions systématiques de "listings" pour nos partenaires (carte du Patrimoine, Indicateurs du Patrimoine) afin de leur permettre la gestion du bâti et des objets dont ils ont la charge ;
- une véritable politique de diffusion de nos publications pour une meilleure connaissance du service, encore bien trop méconnu ;
- des Centres de Documentation du Patrimoine redynamisés, développant, par le biais de services éducatifs, des actions de formation de formateurs (IUFM) ;
- la création de structures qui permettent la suppression des associations para-administratives, la stabilisation des postes associatifs et le développement d'un réel partenariat avec les collectivités locales (tout en évitant certains écueils de l'AFAN) ;
- la signature systématique de conventions pour l'encadrement des travaux ;
- la proposition de rédaction d'un texte législatif, enfin, fixant le cadre juridique des partenariats.

Autant de points sur lesquels nous allons réfléchir ensemble. Mais chacun s'accorde, cependant, à dire qu'il est un seuil de qualité scientifique minimum en dessous duquel l'Inventaire général ne peut descendre, sauf à retomber dans le travers des commissions départementales des pré-inventaires des débuts du service. Il faut rappeler qu'il existe des professionnels, des méfiers spécifiques à l'Inventaire, qui font sa force comme celui du photographe par exemple.

CONCLUSION

En tout état de cause, un grand défi est lancé aujourd'hui à l'Inventaire dans ce nouveau contexte de décentralisation et de déconcentration. Devant les craintes multiples et justifiées d'évolution, de transformation, voire même de disparition. Nous sommes là aujourd'hui pour faire des propositions précises et concrètes, et pour faire nôtre cette phrase de Fernand Braudel: "L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare".

Lundi 14 octobre

ATELIER N° 1

LES EXPÉRIMENTATIONS LIÉES À L'ACCÉLÉRATION DE LA COUVERTURE

Président : **François VERDIER**, Conservateur régional de l'Inventaire de HAUTE-NORMANDIE

Rapporteur : **Annie NOE-DUFOUR**, Conservateur en chef au service de l'inventaire MIDI-PYRENEES

Trois axes de réflexion étaient proposés par François Verdier :

- Les expérimentations internes
- Les expérimentations liées à l'accélération de la couverture du territoire
- Les expérimentations liées à la demande externe

Des exposés et des débats qui ont suivi, deux thèmes principaux se sont dégagés.

- **Les inventaires thématiques**
 - menés par le service :
Repérage des émaux limousins
 - menés sous la responsabilité du service :
Repérage des châteaux du XIX^e siècle en Haute-Normandie
 - Inventaire topographique et repérage du patrimoine industriel :
L'exemple de Tourcoing
- **Le repérage topographique**
 - Repérage et échantillonnage :
Ile-de-France
 - Repérage procédant d'une demande extérieure :
Inventaire du Bourdeaux (ZPPAUP)
Inventaire préliminaire d'Alsace
Inventaire de Toulouse

La méthode du repérage a été présentée dès 1978 dans le "livret vert". Cette problématique n'est donc pas nouvelle ; toutefois deux aspects ont été particulièrement discutés :

- repérage et observations générales (qui constituent la richesse du dossier collectif)
- repérage et représentativité de la sélection.

Grâce à sa compétence acquise dans le domaine du repérage, l'Inventaire a pu s'ouvrir à la demande extérieure. Cette ouverture a eu d'importantes répercussions sur les outils utilisés, notamment les systèmes d'information géographiques. Le SIG se constitue en effet par le dialogue avec nos partenaires, notamment les collectivités locales, comme pour l'inventaire de Toulouse.

ETUDES THÉMATIQUES À L'INVENTAIRE

Repérage des émaux limousins

- Objectif :** accompagnement de l'exposition internationale consacrée aux émaux limousins ;
publication d'une Image du Patrimoine ;
constitution d'une documentation informatisée et normalisée sous forme de dossiers.
- Moyens :** six mois pour trois personnes.
- Aspects positifs :** développement de l'intérêt pour l'émaillerie limousine.
- Aspects négatifs :** interruption du programme topographique en cours.

Même si la tentation du thématique n'est pas nouvelle à l'Inventaire, la mise en œuvre de ce type de projets s'avère novatrice. À propos de la documentation, Claudine Cartier annonce les résultats prochains du groupe de travail sur l'archivage qui envisage des procédures de mise en forme pour ce type d'opérations.

Repérage des châteaux du XIX^e siècle en Haute-Normandie

- Objectif :** sélectionner un certain nombre d'édifices à protéger au titre des MH à partir d'un repérage documentaire.
- Résultats :** 380 châteaux du XIX^e siècle repérés, 30 édifices sélectionnés comme susceptibles de faire l'objet d'une protection, 30 dossiers conservés à l'Inventaire. Une documentation préliminaire a été constituée avec des dossiers mis en forme.
- Moyens :** un chercheur indépendant rémunéré avec des crédits d'étude MH.

L'Inventaire a fourni la documentation existante pour les cantons déjà inventoriés et a apporté une assistance méthodologique au chercheur.

Inventaire topographique et repérage du patrimoine industriel (Tourcoing)

La ville de Tourcoing s'est développée grâce à une activité industrielle importante. S'y sont rencontrés le généraliste, responsable de l'enquête, et le spécialiste chargé du recensement du patrimoine industriel. Leurs rythmes de travail différents sous-tendent des questions auxquelles le groupe n'a pas essayé de répondre.

LE REPÉRAGE : repérage et échantillonnage

Repérage, sélection et "carottage" en milieu périurbain

L'inventaire d'Île-de-France a mis au point une procédure d'échantillonnage dans le cadre de cantons composés de noyaux villageois anciens et d'un tissu urbain dont le bâti est postérieur à 1850.

La technique de l'échantillonnage consiste en :

- un premier parcours général du canton à inventorier pour déterminer un choix d'îlots à repérer ;

- un repérage systématique avec une grille d'analyse de ces zones choisies et une sélection (dossiers monographiques) ;
- des sélections sont opérées sur l'ensemble du territoire communal, hors zone de repérage.

Le groupe s'est montré réservé sur la pertinence d'un tel repérage non exhaustif qui ne permet pas de justifier la représentativité des édifices sélectionnés ou des traitements statistiques. Cette méthode semble, en outre, interdire la réalisation d'une carte du patrimoine. Elle a suscité beaucoup d'interrogations sur l'utilisation du travail par une collectivité qui a besoin d'informations "à la parcelle" sur l'ensemble de son territoire. En revanche, le gain de temps d'une telle démarche a semblé appréciable.

REPÉRAGE PROCÉDANT D'UNE DEMANDE EXTERNE

Inventaire du pays de Bourdeaux (ZPPAUP)

L'étude d'inventaire s'effectue dans le cadre d'une ZPPAUP qui présente l'originalité de s'étendre sur sept communes. Elle présente deux intérêts majeurs :

- l'équipe est pluridisciplinaire :
 - une ethnologue (pratiques sociales et culturelles liées au paysage), recrutée fin 1994 ;
 - une architecte urbaniste (proposition, réglementation, protection, mise en valeur), recrutée fin 1994 ;
 - un chercheur de l'Inventaire (patrimoine immobilier), recruté en mars 1996 ;
- la diversité des partenaires:
 - Service départemental de l'architecture;
 - Direction de l'architecture et de l'urbanisme;
 - Les communes concernées.

Malgré le décalage des enquêtes dans le temps, l'ethnologue et l'architecte urbaniste ayant commencé leur étude bien plus tôt, l'Inventaire a apporté au bout de six mois :

- un repérage avec des données quantitatives et qualitatives qui ont été enrichies par les travaux de l'ethnologue ;
- la sélection d'un certain nombre d'édifices jugés représentatifs de l'ensemble ;
- des observations générales contenues dans le dossier collectif, ces observations étant plus importantes que le nombre de dossiers monographiques.

L'inventaire préliminaire d'Alsace

L'expérience menée par nos collègues alsaciens ne saurait être comprise sans un bref rappel historique. L'Alsace est la plus petite région de France. Elle compte deux départements très homogènes. Le service régional d'Inventaire a été le premier créé en 1965. L'équipe est stable, chevronnée, motivée et très compétente. C'est elle qui a microfiché le plus grand nombre de cantons.

Les raisons évoquées pour lancer cette expérience :

- la fragilité du patrimoine ;
- la demande de la collectivité ;
- la volonté d'évaluer le patrimoine à étudier et à protéger.

Certains aspects sont considérés comme très positifs :

- une organisation très rigoureuse de toutes les étapes (préparation, enquête, archivage) ;
- une meilleure répartition des tâches ;
- une simplification de toutes les procédures ;
- le respect de la compatibilité avec les systèmes informatiques existants ;
- des dossiers allégés pour l'architecture majeure ;
- un allègement de la bibliographie et de la cartographie.

Aucun chercheur d'Alsace ne s'étant exprimé sur cet inventaire, quelques remarques s'imposent :

- comment effectuer une sélection raisonnée en même temps que le repérage (repérage et sélection sont simultanés) ?
- les sélections renvoient traditionnellement à des observations générales qui ne semblent pas toujours exister ;
- les ensembles urbains ne semblent pas pris en compte ;
- un certain nombre de chercheurs et de photographes ont, en outre, exprimé leur inquiétude de voir ce type d'expériences se généraliser sans les moyens importants nécessaires ;
- les photographes attirent l'attention sur les problèmes de conservation des négatifs couleurs qui représentent 80 % de la documentation rassemblée.

1.1. L'INVENTAIRE PRÉLIMINAIRE D'ALSACE : Présentation du projet et des finalités

par **Francis ROUSSEL**, chargé de mission d'Inspection générale.

L'Alsace est la plus petite région de France ; elle a une superficie de 8 280 km², soit environ 1,5% du territoire national, elle compte 899 communes ; seuls le Limousin et la Corse en comptent moins.

Mais c'est une région à très forte identité historique, au patrimoine riche, dense et cohérent. Sa population est particulièrement attachée à son passé, ce qui se traduit notamment par l'existence de nombreuses sociétés d'histoire et d'archéologie et par une solide tradition de recherche et de publications (actuellement l'Alsace compte encore une centaine de sociétés de ce type). Les collectivités participent largement à ces activités.

Le service régional de l'Inventaire d'Alsace est l'un des deux premiers mis en place et il est opérationnel dès 1965. À ce jour, en nombre d'agents par département et tous statuts confondus, c'est le mieux doté de France : 21 agents, soit 10,5 par département (11 agents de l'Etat, 8 associatifs, 2 objecteurs de conscience). Ces moyens étaient déjà importants avant l'expérience actuelle ; en 1990, le SRI d'Alsace comptait 16 agents et c'était déjà la région la mieux pourvue avec 8 agents par département (3 associatifs). De plus, ces agents sont particulièrement stables, l'ossature de l'équipe est constituée de chercheurs et de techniciens qui sont en place depuis plus de 20 ans. C'était en 1994, dernière année avant la généralisation du "Préliminaire", la région qui avait microfiché le plus de dossiers - 1321 microfiches (6424 notices d'Architecture et 12 303 notices d'objets mobiliers) pour 268 communes achevées, soit près de 30% de son territoire. Pourquoi changer d'approche alors que la machine était si bien huilée et qu'au rythme de l'inventaire topographique la couverture territoriale pouvait être envisagée pour l'horizon 2030 ?

Trois raisons majeures expliquent le changement de cap.

La première est la fragilité du patrimoine bâti alsacien, ce qui peut paraître contradictoire dans une région qui y est si attachée. Pourtant le comte d'Andlau, président de l'Association de sauvegarde de la maison alsacienne et M. Grodwohl, directeur de l'Ecomusée de Haute-Alsace (Ungersheim) estiment que chaque jour une maison alsacienne disparaît ou est irrémédiablement dénaturée. La remise en cause du principe de la couverture territoriale, parfois considérée comme un objectif non scientifique, ne paraissait plus admissible. Comment une discipline, une entreprise peut-elle admettre de voir disparaître le substrat, la matière de son propre champ d'intervention sans se questionner ? L'identification rapide et générale du corpus devenait une urgence scientifique. "Un maillage pertinent du territoire peut être tout aussi fidèle que la représentation du territoire", novembre 1989, compte rendu des journées de l'APIG.

La deuxième raison déterminante est la demande des collectivités. Depuis les années 1970, l'ensemble des collectivités alsaciennes soutient l'Inventaire général. Le 25 avril 1991, lors d'un Conseil d'administration de l'ADIMRAA, un élu demande si "en augmentant les crédits, il serait possible d'accélérer l'avancement des travaux d'inventaire". Roger Lehni est sollicité pour chiffrer le coût du renforcement de l'équipe actuelle. On propose "de faire appel aux sociétés d'histoire qui pourraient opérer une couverture rapide du territoire", mais la proposition est rejetée en substance : "le travail fourni par des amateurs ne pourrait pas être directement exploité et ceux-ci devraient être encadrés par les chercheurs de l'Inventaire pour mener à bien leur mission. Les membres du conseil d'administration, tout en reconnaissant qu'il faudrait accélérer la couverture du territoire, sont conscients du fait que l'inventaire doit être mené par des professionnels et que l'équipe actuellement en place doit continuer l'action engagée. Par ailleurs, il faudrait

essayer d'imaginer une formule plus légère qui pourrait reposer sur une bonne coordination entre un encadrement professionnel et des historiens locaux. Il est demandé à Roger Lehni de réfléchir sur les moyens de renforcement qui permettraient d'accélérer l'avancement des travaux d'inventaire et aboutiraient à couvrir rapidement l'ensemble de l'Alsace ; celui-ci demande qu'en tout état de cause, une opération qui ferait appel aux sociétés d'histoire ne soit pas lancée d'emblée à l'échelle de la région, mais fasse d'abord l'objet d'une expérimentation dans un ou deux cantons.

À l'occasion de l'assemblée générale de l'ADIMRAA du 20 juin 1991, Roger Lehni se demande "s'il ne conviendrait pas de rechercher une formule qui permettrait de recenser l'ensemble du patrimoine alsacien dans le court terme, dans un délai de 6 à 8 ans". Cette connaissance sommaire, mais globale, du patrimoine permettrait de déterminer rationnellement l'ordre des cantons à inventorier, de définir certaines enquêtes thématiques et de proposer des études sur des points particulièrement sensibles. Elle faciliterait aussi l'éventuelle mise en place d'une nouvelle protection fondée sur des listes d'édifices.

L'Assemblée estime que seule une telle formule d'inventaire rapide serait susceptible de résoudre le problème des nombreux "blancs" de la carte. Un élu rappelle que "si l'on veut obtenir des résultats fiables, homogènes et rapides, il ne faut pas compter sur les sociétés d'histoire. Celles-ci peuvent, en revanche, jouer un rôle très utile d'assistance et de conseil". Roger Lehni précise qu'une telle opération exigerait la mobilisation de moyens financiers supplémentaires pendant plusieurs années. Mais avant d'en effectuer la demande, il faudra remplir trois conditions :

- définir les exigences de la formule au niveau de la méthode, de l'exploitation informatique ou de la publication ;
- tester une méthode sur un ou deux cantons ;
- obtenir l'autorisation de la Direction du Patrimoine pour la généraliser.

L'identification rapide et générale du patrimoine alsacien devenait une demande politique.

La troisième raison est liée à la tentative de rapprochement entre l'Inventaire général et les Monuments historiques. Dans un souci de protection raisonnée et de gestion patrimoniale globale, la Direction du Patrimoine apporte son soutien à une expérience d'inventaire rapide ; pour autant l'idée n'était pas neuve puisque dès 1989, l'idée d'un recensement rapide avait été envisagée (cf. note du 6 novembre 1989 intitulée *Les méthodes d'inventaire et les relations avec les collectivités territoriales*).

Dès 1992, des crédits d'étude sont mis en place pour mener un test sur les 42 communes des cantons de Brumath et de Bischwiller dans le Bas-Rhin (350 000 F par la Direction du Patrimoine et 120 000 par le Conseil régional). Les 28 et 29 juillet 1992, le bureau de la Recherche et de la Méthodologie et celui de l'informatique documentaire et des nouvelles technologies définissent avec l'équipe régionale le contenu de l'opération. L'expérience est achevée le 7 avril 1993, elle est présentée à la délégation permanente de la Commission nationale le 28 avril 1993. En mars 1994, la première version d'un guide de terrain et d'archivage est rédigé. En 1995, chaque collectivité a augmenté sa subvention à hauteur de 400 000 F. L'inventaire préliminaire est généralisé. L'identification rapide et générale du patrimoine alsacien entrait dans une phase active. À ce jour, 61% des communes alsaciennes sont inventoriées, soit 548 sur 899.

1.2. REMARQUES DU BUREAU DE LA RECHERCHE ET DE LA MÉTHODOLOGIE CONCERNANT L'INVENTAIRE PRÉLIMINAIRE D'ALSACE

L'inventaire préliminaire d'Alsace se définit comme une enquête de terrain située en amont de l'inventaire topographique et s'inscrit notamment, comme l'a souligné le conservateur régional, dans une "logique d'inventaire d'urgence".

OBJECTIFS

Son premier objectif est de dresser rapidement une évaluation de l'ensemble du patrimoine à étudier ou à protéger. La recherche documentaire et historique est donc réduite au minimum. Cette première couverture du territoire devrait aboutir à :

- une programmation mieux raisonnée de nouvelles opérations d'inventaire topographique ou thématique ;
- un choix d'éléments remarquables (objets, édifices, ensembles ruraux ou urbains) à signaler pour une éventuelle protection et pour servir de base de réflexion aux futurs documents d'urbanisme (ZPPAUP).

PRINCIPES

La méthode utilisée repose sur :

- une simplification des règles en usage dans l'inventaire topographique (recherche documentaire allégée, description d'un nombre de champs plus limité...);
- une rationalisation des opérations de saisie et de mise en forme des informations (appareils photos à dos numérateur utilisés directement par les chercheurs, saisie informatique assistée sous RAOINV avec chaînage des fichiers...);
- une compatibilité avec le système documentaire préexistant, bases de données et banque d'images.

Le respect de ces impératifs pourrait réduire par 5 les délais d'exécution. L'extension de l'opération à l'ensemble du territoire alsacien non couvert par l'inventaire - soit les 2/3 - serait envisagée avec une perspective d'aboutissement vers les années 2000.

PRÉPARATION

L'unité de travail demeure la commune, l'aire d'enquête est celle du canton. Ni l'arrondissement, ni la notion de pays ne sont prises en compte. La démarche prioritaire est celle de l'enquête de terrain, ce qui réduit considérablement la recherche documentaire préparatoire. Celle-ci se limite aux guides et répertoires imprimés, à la documentation préliminaire conservée par le service, aux monographies essentielles, à la carte IGN au 1/25000, au cadastre le plus récent (tableau d'assemblage et sections) et au cadastre napoléonien.

ENQUÊTE DE TERRAIN

Elle est basée sur la simultanéité de la démarche repérage/sélection (il faut noter que dans ce type d'enquête, le rapport sélectionné/repéré peut être de l'ordre de 20%) s'appuyant sur une grille de 6 critères : ancienneté ; date portée ou signature d'architecte ; état de conservation ; environnement immédiat ; éléments d'architecture ou de décor remarquable ; représentativité. La prise en compte de deux critères suffit pour repérer un édifice (à l'exclusion de celui de l'environnement immédiat). Le bâti repéré doit à terme répondre à deux paramètres fondamentaux : l'identification (dénomination) et la chronologie (approximative ou effective). Le bâti sélectionné, quant à lui, devrait répondre au minimum à trois critères. Une fiche de terrain recueille les notes prises au cours de l'enquête et servira de support pour la saisie de l'information sur ordinateur. Elle reflète le choix du chercheur qui indique si l'édifice est repéré (R), sélectionné (S), à signaler (AS), indications que l'on retrouvera sur la carte du patrimoine qui porte en outre les mesures de protection ou titre des Monuments historiques (Ins. ou cl. MH).

L'enquête est complétée par un reportage photographique réalisé par le chercheur qui couvre prioritairement les édifices sélectionnés. La pratique retenue est d'utiliser le négatif couleur avec enregistrement automatique de la numérotation sur le négatif (utilisation d'appareil de type NIKON F 90, objectif 28/85 et 70/210 et flash speedlight SB25). Environ 1/4 des photographies est refait par les photographes du service, à des fins d'édition ou d'utilisation extérieure au service. Les photographies sont alors réalisées à la chambre (format 6X9) en noir et blanc, au 4/5 inch ou en EKTA (2 exemplaires). Les tirages couleur (format 13X18) sont exécutés à l'extérieur du service.

Il faut noter que ce type d'enquête rend exceptionnelle, pour l'architecture vernaculaire, la dimension graphique de la restitution (les schémas de distribution du logis et des parties constituantes ne sont donc plus dressés systématiquement. Seul est conservé le plan masse figurant sur le cadastre).

NIVEAU D'INVESTIGATION ET CONTENU DES INFORMATIONS

Le recensement s'effectue sur le principe du repérage et de la sélection des œuvres.

REPÉRAGE ET SÉLECTION

Pour l'architecture, les critères du "repérage" et de la sélection sont clairement définis. Ils pourraient être précisés, en particulier pour les centres anciens. Comme ils ne sont pas de même nature que ceux de l'inventaire topographique, il serait préférable, pour éviter toute confusion, de ne pas utiliser le terme "repérage".

Pour les objets, ces critères sont moins explicites - ce qui ne constitue pas d'ailleurs un cas particulier. Les sélections sont jugées parfois trop généreuses et la réflexion doit se poursuivre. La liste supplémentaire des objets mobiliers est désormais informatisée dans une microbase, comme les œuvres architecturales repérées.

PROBLÈME DE LA PHOTOGRAPHIE

Comme il avait été indiqué en 1994, le choix du film négatif couleur pour l'inventaire préliminaire d'Alsace, s'il répond à des critères comme la facilité d'emploi (et la grande tolérance de pose), de la rapidité de traitement (en externe permettant un archivage plus rapide), il ne remplit plus, en revanche, la mission de l'inventaire qui reste de fournir pour l'avenir une représentation, durable et de qualité, du patrimoine recensé.

On peut donc s'interroger, puisqu'il s'agit d'une opération préliminaire, sur la nécessité de faire systématiquement des photographies dont la conservation n'est pas assurée. Il est en effet certain que d'ici 10 ans, ces négatifs ne seront plus exploitables et qu'il ne restera plus de l'inventaire que le souvenir de son passage. Plusieurs solutions sont à l'étude, mais aucune n'a été définitivement adoptée. Rappelons que parmi les œuvres recensées dans cette opération se trouvent des édifices et objets classés dont la couverture photographique est malheureusement insuffisante, voire inexistante.

À l'examen du document consulté le 25 juin 1996 en réunion du Bureau de la Recherche et de la Méthodologie, il apparaît que pour photographier certains objets, le chercheur a mis en œuvre toute une installation (support, fond...) comme le ferait un professionnel. Il semble également que le nombre de photographies prises pour un même objet (5 vues pour une statue) soit parfois excessif dans le cadre d'une opération qui se veut rapide. Par ailleurs, certaines prises de vues sont refaites par un photographe, en grand format, à la demande du chercheur. N'aurait-il pas été préférable, pour un sujet nécessitant un travail de qualité, de s'adresser directement au professionnel ? Le parti qui est pris dans cette opération consiste apparemment à faire systématiquement en noir et blanc et en couleur, par un photographe, les prises de vues destinées à une publication.

Il avait été préconisé, si l'opération devait se poursuivre, un transfert de ces négatifs sur CD-PHOTO Kodak. Celui-ci permettrait une conservation à long terme de l'information (avec obligation de copies en fonction de l'évolution des supports d'archivage numériques), la visualisation sur écran et le transfert sur réseau. Or cette numérisation n'autorisera pas

de tirages supérieurs au 1/2 A4. De plus, le CD n'apporte pas vraiment au patrimoine la documentation durable et de qualité qu'il nécessite.

CONCLUSION

L'Alsace constitue un terrain tout à fait particulier avec une équipe de chercheurs motivés, extrêmement compétents quant à la connaissance de leur patrimoine. C'est de plus un territoire où la bibliographie est particulièrement abondante.

Pour le Bureau de la Recherche et de la Méthodologie, il apparaît que l'inventaire préliminaire d'Alsace, en dépit de ses indéniables qualités de rapidité et d'exigence scientifique dans la confection des dossiers, est peut-être resté un peu trop à mi-chemin entre un inventaire topographique et un recensement ayant pour seule ambition une première identification du patrimoine. Mais pouvait-on, au moment du lancement de cette opération, orienter le travail vers un autre type de démarche préliminaire telle qu'on la pratique aujourd'hui en milieu urbain, ce qui aurait sans doute permis de mieux raisonner une véritable sélection ? L'introduction d'une phase nouvelle de réflexion pour ajuster la sélection qui se pratique désormais pour l'inventaire préliminaire d'Alsace semble aller tout à fait dans la bonne direction. Quoi qu'il en soit, le moyen terme que constitue cette opération a conduit à "engranger" dans MERIMEE des notices dont le nombre et la forme ne correspondent pas exactement à celles de l'inventaire topographique, ce qui peut dérouter les consultants de la base. Il serait sans doute souhaitable de séparer plus clairement cette documentation de celle de l'inventaire topographique.

L'un des apports majeurs d'un recensement du patrimoine est de positionner celui-ci sur la carte, non seulement à des fins d'identification, mais aussi parce que la dimension topographique est essentielle à la notion même de patrimoine, qu'il s'agisse d'architecture ou d'objets mobiliers. L'absence des coordonnées Lambert dans l'expérience alsacienne est donc fortement regrettée. De même, la notion d'ensemble qui n'a pas été développée pour cette opération, aurait pu s'avérer particulièrement fructueuse.

L'inventaire des objets mobiliers ne pose pas les mêmes problèmes ; les notices sont très complètes, mais il semble que la sélection pourrait être un peu plus resserrée.

La rationalisation des différentes phases de la recherche et de l'archivage est excellente, mais la méthode choisie n'a sans doute pas été définie de manière assez rigoureuse ; les phases suivantes auraient pu être mieux cernées :

- préciser la problématique de la sélection ;
- effectuer le recensement grâce à une fiche de repérage mise au point en fonction de la problématique (et cette phase, essentielle, aurait pu être facilement menée en Alsace grâce à la connaissance et l'expérience des chercheurs) ;
- créer une base régionale consultable en réseau grâce à un serveur de fichier ;
- sélectionner pour alimenter les bases MERIMEE et PALISSY.

Restent les problèmes de la photographie (pourquoi pas numérique, pour le recensement ?), de la cartographie (coordonnées Lambert) et du graphique, rapide mais nécessaire.

1.3. REMARQUES DU BUREAU DE L'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES SUR L'EXPÉRIENCE D'ALSACE

L'expérience conduite par le service régional d'inventaire d'Alsace est très positive d'un point de vue organisationnel et technique. L'accélération de la couverture du territoire et de l'archivage des données collectées repose en grande partie sur le rôle "pivot" du gestionnaire de données, promu administrateur "chef d'orchestre" de l'ensemble des informations recueillies, veillant à leur homogénéité et à leur cohérence avec l'ensemble du système d'information. Il assiste chercheurs et photographes dès l'enquête de terrain, produit notes et recommandations techniques, développe des programmes adaptés à chaque étape du travail.

La chaîne de traitement des informations a été conçue pour automatiser les tâches depuis l'enquête initiale jusqu'à l'archivage en classeurs :

- saisie des fiches "architecture", "objets mobiliers", "photos", "repérés" et listes supplémentaires ;
- exploitation optimum des fonctionnalités des logiciels RAO, Texto® Windows® et Word6® ;
- mise en place de programmes d'édition (mettant en œuvre les macro-commandes de Word® et les liens DDE) pour imprimer fiches signalétiques revues et adaptées, légendes des illustrations, table des repérés, listes supplémentaires et cartouche de la carte du patrimoine.

Depuis le démarrage de l'expérience, le Bureau de l'informatique documentaire et des nouvelles technologies a reçu et traité les dossiers d'inventaire préliminaire de 5 cantons représentant 2592 notices architecture et 1681 notices objets. Le bureau avait souligné, auprès de l'équipe, les différences notables avec les prescriptions des systèmes descriptifs qui risquaient d'induire des distorsions à l'interrogation des bases de données, entre les corpus d'inventaire topographique et celui d'inventaire préliminaire. Après plusieurs réunions, l'Inventaire d'Alsace a élargi sa grille de saisie pour qu'elle soit plus conforme au reste des notices de MERIMEE et de PALISSY. Le risque est en effet de générer du "silence" à l'interrogation (c'est-à-dire des notices que l'on ne retrouve pas alors qu'elles sont pertinentes parce que l'information n'est pas codée au même endroit, voire dans le même champ). Globalement, la rédaction des notices de l'inventaire préliminaire reste très proche des notices topographiques. Les grandes différences portent sur :

- l'absence de "géocodage" (les coordonnées Lambert ne figurent pas, les références cadastrales ne mentionnent que la section et la date sans le numéro de parcelle) rend difficile toute exploitation cartographique ;
- la sélection des œuvres (on constate une nette sur-représentation des fermes et objets religieux des XVIII^e et XIX^e siècles, mais peut-être est-ce dû à une richesse patrimoniale différente selon les cantons traités ? Le corpus est très uniforme et les caractères discriminants pas toujours apparents, ni la justification des sélections opérées) ;
- l'abandon de champs descriptifs au profit des champs en texte libre (d'où les risques de "silence" décrits plus haut) ;
- pour les objets mobiliers, le fait que les ensembles religieux complexes sont souvent traités globalement.

Le dossier d'inventaire est, de fait, réduit et la couverture photographique plus limitée (sauf pour les objets). Avec l'ajout prochain d'images numérisées aux bases nationales et la constitution d'une base nationale des illustrations, on peut s'interroger sur l'intérêt du dossier : apportera-t-il encore une information complémentaire ? Faute des crédits annoncés, mais non encore disponibles, pour la numérisation de tous les phototypes réalisés, la conservation des tirages photos couleur n'est pas aujourd'hui assurée. Elle

devrait l'être, du moins à moyen terme, avec leur transfert sur support CD ; le choix du format 24X36 étant tout à fait cohérent avec la filière de type Photo-CD.

Enfin, selon l'avis de l'ensemble de l'équipe, une meilleure valorisation de ces enquêtes pourrait passer, en plus de leur diffusion sur base de données, par la réalisation systématique d'Indicaburs.

1.4. TOULOUSE : UNE OPÉRATION LIÉE À LA DEMANDE EXTÉRIEURE

par **Francine ARNAL**, chargée de mission d'inspection générale

À première vue, l'opération toulousaine semble consécutive à l'urgence d'une situation liée à un problème de gestion foncière : si en 1990 un secteur sauvegardé de 250 hectares permettait de surveiller l'évolution du centre historique, il resterait tout autour environ 11 000 hectares de périphérie nés d'une urbanisation progressive, aux XIX^e et XX^e siècles, à laquelle le matériau et le temps conféraient une apparente homogénéité. Dans les années 80, la soudaine croissance économique de la ville tend à rompre brutalement cette apparente harmonie par des destructions impossibles à empêcher juridiquement - dans certains quartiers plus sensibles -, suscitant des réactions d'opposition chez les habitants, des revendications de sauvegarde, bref, une prise de conscience pour un patrimoine "le plus souvent sans défense, faute de trouver, selon l'expression de Maurice Culot, ses histoires et ses arguments".

Urgence de la situation, mesures de protection inadaptées, pressions publiques, raisons politiques, tout se conjugue semblerait-il pour qu'en 1991, le maire demande aux services de l'Etat, par le biais d'une question parlementaire, de se prononcer sur les édifices méritant ou non d'être conservés. Ainsi, à partir d'une situation somme toute banale, va s'échafauder une réponse concertée, et lourde de conséquences, engageant le service sur un programme de plusieurs années.

Peut-être faut-il rappeler que les évolutions vécues alors par le service, au plan national, pouvaient favoriser une telle décision.

- Nombre d'équipes s'étaient confrontées à l'approche des milieux urbains, à la notion d'ensembles urbains et à l'analyse des grands nombres de phénomènes morphologiques ou typologiques. L'Inventaire disposait d'un arsenal d'outils conceptuels, techniques ou technologiques fournis par les travaux sur Montpellier, Tours, Angers, le Faubourg Saint-Antoine, Cognac, etc.
- La Direction du Patrimoine mettait en place une cellule méthodologique d'inventaire du Patrimoine architectural des XIX^e et XX^e siècles, et lançait une série d'opérations sur le terrain.
- "Le contexte de recherche scientifique pure", suivant l'expression consacrée, laissait souvent place à des démarches finalisées, inscrites dans les politiques de gestion et d'aménagement du patrimoine, surtout à partir de 1991 et à la suite du rapport de J.M. Vincent, dans le cadre d'une politique raisonnée de protection incluant une réflexion sur le patrimoine non justiciable d'une protection MH, et qu'on avait, en empruntant au vocabulaire intersidéral, baptisée "du 3e type". Sans doute ce dernier aspect a-t-il pesé, puisque s'offrait avec Toulouse la perspective d'un terrain d'expérimentation particulièrement riche. Peut-être enfin, le projet pour une équipe d'engager un pari intellectuel, technique, chronologique (il s'agissait rien moins que de recenser les quelque 50 000 unités d'habitation d'un immense secteur en moins de 4 ans) était-il particulièrement motivant.

Le 27 septembre 1991, une convention définissant le cadre et les objectifs de cette étude est signée par l'Etat (DRAC, service régional de l'Inventaire) et la ville de Toulouse.

Il s'agit pour le service de "repérer" ce patrimoine architectural et d'en éclairer l'histoire afin d'en évaluer l'intérêt ou la "valeur relative" dans le tissu urbain. Fondée sur une prospection et un enregistrement systématique des données patrimoniales, l'étude permettra de définir entre l'Etat et la ville de Toulouse, "une stratégie concertée de protection et de gestion du patrimoine architectural et urbain". Il s'agit donc bien d'améliorer rapidement la connaissance et la protection du patrimoine toulousain, hors secteur sauvegardé, de telle sorte que la ville soit aidée dans la gestion raisonnée de son urbanisme

et que le Ministère de la Culture puisse assumer avec pertinence sa responsabilité en matière de patrimoine.

Le service a donc proposé à la sous-direction, en 1991, d'engager en priorité un travail correspondant à une phase de "repérage" rapide des 50 000 unités architecturales environ, hors secteur sauvegardé, qui puisse à la fois alimenter une base de données associée à un système d'information géographique fourni par la ville, immédiatement accessible aux 2 partenaires, et permettre par des analyses statistiques et cartographiques une meilleure approche du développement urbain de la ville aux XIX^e et XX^e siècles.

La méthode d'enquête est mise au point, les outils informatiques testés, l'équipe constituée (2 chargés d'étude sous la conduite d'un conservateur du service) grâce aux moyens financiers dégagés par la convention (1 000 000 F répartis en 3 exercices budgétaires de 1991 à 1994). Sans doute faut-il rappeler que, à ce stade, dans l'esprit de l'équipe régionale, l'entreprise proposée s'apparente à la phase du repérage et que la sélection et l'intégration dans le système documentaire "canonique" de l'Inventaire général ne devraient intervenir que dans un second temps, à l'issue d'une réflexion concertée avec les bureaux concernés de la sous-direction. À cette époque, les outils informatiques proposés par la ville (MAPINFO® notamment), n'étaient pas directement compatibles avec les logiciels en usage à l'Inventaire. Depuis lors MAPINFO® fonctionne sous WINDOWS®.

Les travaux débutent en juin 1992 et se poursuivent jusqu'à fin 1995. À cette date, l'espace urbanisé de cette vaste commune est couvert en totalité. 30 000 notices exploitées au moyen d'un SIG - de type MAPINFO® - sont accessibles sur l'outil informatique de la ville et à l'entière disposition du service d'urbanisme qui gère ses permis de démolir et ses projets architecturaux. C'est, d'après les partenaires en présence, un outil de travail satisfaisant, répondant à la demande de la municipalité et favorisant le dialogue avec elle. En outre, le SIG a permis récemment au service la réalisation d'une couverture patrimoniale complémentaire qui fournit pour la totalité de l'agglomération - secteur sauvegarde compris - la cartographie des protections au titre des Monuments Historiques. On peut à cet égard remarquer que, si l'enquête a permis de préciser la qualité architecturale du patrimoine hors secteur sauvegardé et donc d'éclairer d'éventuelles décisions de protection, l'avenir de celui-ci, en l'absence d'outils juridiques adaptés, demeure globalement incertain.

Aujourd'hui, le service se propose d'explorer les possibilités de restitution et les possibilités documentaires de l'outil SIG et de la base de données : d'une part on publiant un *Itinéraire du patrimoine* intéressant spécialement les habitants du quartier des Amidonniers, et d'autre part en développant, sur des crédits dégagés en 1995 par le FIC, une application multimédia qui a permis d'ajouter des images, du texte, du son et du graphique via CoreIDRAW® à la B.d.d et au cadastre numérisé (cf. salon Faust Toulouse, octobre 1996), mettant ainsi en cohérence l'opération toulousaine avec les projets de numérisation d'images et laissant espérer aux partenaires un outil performant de connaissance et de gestion.

1.5. REMARQUES DU BUREAU DE LA RECHERCHE ET DE LA MÉTHODOLOGIE SUR L'EXPÉRIENCE DE TOULOUSE

par **Thierry LOCHARD**, Ingénieur de recherche (LANGUEDOC ROUSSILLON), membre du Bureau de la Recherche et de la Méthodologie

Les remarques faites à l'occasion des rencontres de Bordeaux visent moins à proposer la critique d'une étude dont l'intérêt et la qualité ne sont pas à démontrer qu'à discuter quelques questions de principe et de méthode qui se posent dans le cadre des études en milieu urbain, dans le contexte d'une collaboration avec les collectivités territoriales.

Ces remarques portent sur six points particuliers :

INVENTAIRE ET ÉVALUATION PATRIMONIALE

L'évaluation patrimoniale tient une place prépondérante dans les opérations d'inventaire en milieu urbain faites en collaboration avec les collectivités territoriales. Parallèlement, il est important de définir au départ les objectifs de recherche de l'Inventaire par rapport à ses missions traditionnelles, et de prévoir les moyens et le temps nécessaires.

L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Comment l'Inventaire doit-il répondre à la demande d'"évaluation patrimoniale" ? L'évaluation faite par le service est celle, spécifique, des historiens de l'architecture et de l'urbanisme. Elle porte avant tout sur l'intérêt architectural et urbain des œuvres. À partir de cette évaluation, l'intérêt patrimonial peut être dégagé et des choix de protection faits, mais ceux-ci résultent nécessairement d'une concertation avec les différents partenaires (CRMH, ABF, Ville, etc.).

ÉVALUATION ET ÉTUDE

Pour l'architecture sérielle, l'évaluation doit être liée à l'étude, construite à partir de l'analyse des informations issues du recensement, et non pas proposée dans la phase de recensement. La réponse apportée aux collectivités territoriales peut donc être divisée dans le temps, entre l'identification et la localisation d'une part et, pour l'architecture répétitive, l'évaluation qui trouve sa justification scientifique dans une analyse d'ensemble faite à partir du recensement.

DOCUMENTATION PRÉLIMINAIRE

L'une des grandes forces de l'opération toulousaine tient à la maîtrise de la documentation archivistique. L'exploitation de la bibliographie doit également accompagner la phase de documentation préliminaire. Elle permet de poser les hypothèses typologiques qui vont orienter et finaliser le recensement, en même temps qu'elle en réduit la durée par une meilleure connaissance du milieu et des œuvres.

LA DEMEURE ET LES ENSEMBLES URBAINS

Dans le milieu urbain, le recensement du bâti n'est qu'un des aspects de l'étude. Il doit impérativement s'appuyer sur une étude préalable du développement spatial et sur celle des ensembles urbains dont l'importance doit être réaffirmée dans la démarche d'inventaire. Les ensembles apparaissent, dans la démarche, à la fois comme œuvres et comme outils pour une meilleure compréhension du milieu et pour l'analyse de l'architecture sérielle. Les questions méthodologiques relatives à ce champ d'étude doivent donc être posées au départ de l'opération.

VALIDATION DE LA GRILLE DE REPÉRAGE

La fiche de recensement doit faire l'objet d'une validation établie à partir d'un échantillon raisonné. Cette phase est essentielle. La réflexion menée à un moment où il est encore possible de revenir sur certains choix conforte le recensement et assure le fondement scientifique de l'évaluation. Mieux ciblée, la fiche facilite également la suite du recensement et permet des hypothèses typologiques plus solides.

1.6. REMARQUES DU BUREAU DE L'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES SUR L'EXPÉRIENCE DE TOULOUSE

Du point de vue du BIDNT, l'opération de Toulouse marquera vraisemblablement l'histoire de l'Inventaire général. Il s'agit en effet de la **première utilisation d'un système d'information géographique (SIG) pour une étude urbaine, avec l'emploi de portables pour une saisie sur le terrain des données de repérage.**

Cette opération a bénéficié de conditions favorables :

- convention avec la ville ;
- apparition sur le marché d'une offre "logicielle" relayée par un bureau d'étude spécialisé dans ce secteur ;
- mise à disposition du fond cadastral vectorisé ;
- compétence et motivation de l'équipe régionale pour conduire et encadrer cette recherche ;
- enfin, aval du Bureau Méthodologie pour séparer le repérage de la sélection et le recueil des données de l'archivage.

Cependant, l'absence d'un technicien informatique au sein de l'équipe régionale et les termes du contrat liant les trois parties (ville, bureau d'étude, DRAC) sur la propriété des produits réalisés rendent incomplètes la maîtrise et l'appropriation par l'inventaire de l'outil développé, ainsi que son éventuelle généralisation à d'autres chantiers d'inventaire.

L'introduction d'illustrations numérisées, sous forme de vignettes et d'images plein-écran, pour tout ou partie des édifices repérés ainsi que le **prolongement de l'enquête sur le centre ancien** (secteur sauvegardé) devraient permettre la constitution d'un corpus de données exceptionnel (véritable "couche" patrimoniale illustrée du cadastre de la commune de Toulouse) qui pourrait intéresser autant les professionnels (services techniques de la ville, ABF, archéologues) que les citoyens et les consultants du centre de documentation.

À ce titre, il nous paraît **indispensable et urgent** (ne serait-ce que pour des raisons d'intégrité des données informatiques) d'étudier les possibilités d'**archivage sur CD et de reproduction en plusieurs exemplaires** du repérage, une fois celui-ci terminé - en s'inspirant du travail du service régional d'archéologie de Bordeaux sur ses rapports de fouille -. Pourraient être gravées sur le CD non seulement les données textuelles structurées et "géocodées", les images numérisées, les fonds vectoriels, mais aussi le "moteur" SIG pour piloter l'ensemble. Des solutions techniques commencent à être proposées (cf. offre d'Arcview DataPublisher®) et doivent être étudiées. Ce prolongement nécessitera vraisemblablement un accord des parties concernées (y compris de la DGI, détentrice des droits sur le cadastre) et des conseils techniques d'experts (responsable SIG Inventaire, DOSI, CETE Bordeaux ?). Ce choix pourrait être systématisé pour l'ensemble des études urbaines de ce type.

Par ailleurs, il paraît souhaitable qu'à partir de ce corpus informatisé puissent être déclinés des produits de type multimédia pour le réseau et dérivés, après sélection, les notices documentaires et images à charger dans la base MERIMEE dans le cadre du projet SPIC. Les processus de dérivations doivent être étudiés entre techniciens pour élaborer les filtres, limiter les "reformatages" et d'éviter de coûteuses "re-saisies".

Lundi 14 octobre

ATELIER N° 2

ÉCHELLE DE VALEUR - ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Président : **Claire ETIENNE**, Conservateur au service de l'Inventaire HAUTE-NORMANDIE

Rapporteur : **Bénédicte RENAUD**, conservateur au service de l'Inventaire AUVERGNE

Dans cet atelier, il a été question d'adéquation entre méthodes, territoires et objets d'étude de l'étude et entre méthodes et expertise en matière de gestion du patrimoine. Suivent ici les principales conclusions, souvent formulées en de nouvelles interrogations.

Il y a quelques années, les services de l'Inventaire appréhendaient encore les cantons par l'énumération et l'accumulation des bordereaux. Or non seulement l'accumulation des bordereaux ne doit pas être une fin en soi mais il vaudrait mieux appréhender les ensembles, voir l'espace et les paysages qui sont le résultat de l'action de l'homme. Si nous nous accordons pour évacuer les phénomènes naturels du champ d'étude de l'Inventaire (par exemple dans le cas de collaborations avec les Parcs Naturels Régionaux), à partir de quel niveau l'intervention humaine est-elle à inclure dans les inventaires ?

Les paysages sortent du cadre cantonal mais il faudrait mettre en évidence à la fois les structures de ces paysages et les éléments bâtis qui les composent. Pour certains, il ne s'agit pas d'inventer des outils nouveaux puisque de toutes façons, les chercheurs n'ont pas forcément les compétences requises pour traiter de structures agraires, de géomorphologie ou encore des interactions entre la ville et sa campagne. Il conviendrait cependant de mettre l'accent et de signaler tous ces types de phénomènes par le biais des photographies, des documents insérés dans les *Observations générales* ou dans les différents types de dossiers déjà à notre disposition - dossier collectif, dossier d'ensemble et même dossier individuel, quitte à travailler encore sur la mise en relation de ces dossiers entre eux. En revanche, on ne peut pas attendre de la Carte du Patrimoine qu'elle mette en évidence un terrain, des jeux de relation ou des phénomènes de densité: il faudrait pour cela dépasser l'échelle du canton ou du parcellaire mais tenir compte surtout des coordonnées Lambert.

Il semble aussi que les grands principes de la méthode de l'Inventaire soient suffisamment souples pour traiter des sujets linéaires, comme les canaux. Cependant n'y a-t-il pas d'effet du linéaire sur le territoire ? En termes de dossiers, comment en rendre compte ?

Il a été suggéré qu'un Livret du type du *Livret de l'architecture*, soit élaboré afin que l'appréhension du territoire à partir des ensembles soit formalisée et ne ressemble plus à la mise au point de "recettes de cuisine" différentes selon les régions. Dans ce Livret il pourrait être aussi question :

- des territoires qui constituent en eux-mêmes l'objet de l'étude (par exemple, l'aire de diffusion des jasseries) ;
- des cas où une typologie ne peut être pertinente que sur l'aire complète de diffusion d'un type d'édifice (par exemple, l'architecture balnéaire) ;
- des cas où un territoire unique comporte plusieurs strates patrimoniales (exemple des couches historiques superposées sans aucun lien entre elles).

Ce livret pourrait aussi faire le point sur le repérage des formes de villages afin d'en dresser une typologie - même si ces types urbanistiques sont déjà connus des universitaires -, l'Inventaire ne peut négliger ces recherches. Dans le livret, le point serait fait sur la méthode de l'échantillonnage et son adaptation au territoire des banlieues (mais pas au rural). En aucun cas la gestion du patrimoine ne rentre dans cette prospective. Les méthodes spécifiques de l'Inventaire, en rétablissant la cohérence des phénomènes architecturaux et urbains, fournissent les arguments scientifiques aux "gestionnaires" de ces phénomènes. L'Inventaire les localise par la Carte du Patrimoine,.

Si nos compétences semblent moins spécifiques que celles des chargés de mission des Secteurs sauvegardés, car nous manquons d'expériences en ce domaine, les deux logiques - recherche et gestion - s'affrontent aussi au niveau des découpages de l'unité d'étude : l'édifice - restitué s'il le faut - propre à l'étude d'inventaire, et le corps de bâtiment, propre à l'ABF. Cette césure est en quelque sorte une autre étape dans le découpage du territoire. Le zonage d'une ville en est une autre qui dessine des ensembles cohérents au niveau d'une ZPPAUP.

Finalement, l'extension même de la notion de patrimoine y engendre des besoins de définition de nouveaux territoires et pousse à sortir résolument du cadre administratif du canton. La valeur même des "repérés" et des "sélectionnés" en dépend. C'est cette échelle d'évaluation plus rigoureuse qui fournira aux responsables du patrimoine qui continuent à nous solliciter un outil de gestion plus approprié à leurs demandes.

Lundi 14 octobre

ATELIER N° 3

LA CONCEPTION DU SYSTÈME DOCUMENTAIRE ET L'EXPLOITATION DES DONNÉES

Président : **Pierre JUGIE**, Conservateur régional de l'Inventaire BOURGOGNE

Rapporteur : Renaud **BENOIT-CATTIN**, Conservateur régional de l'Inventaire AUVERGNE

Si l'on veut donner une perspective à ce sujet, il n'est sans doute pas inutile, sans vouloir procéder à un historique complet, de raviver quelques vieux souvenirs. Il y a dix ans, seule la base MERIMEE existait: pas de base "objets", ni de base "phototypes" ou de base "graphique". Les rédacteurs de bordereaux de l'époque se souviennent sans doute qu'entre l'envoi des bordereaux (par la poste) et le chargement dans MISTRAL, il se passait en général un ou deux ans. Vers le milieu des années 80, quelques services régionaux d'Inventaire ont vu arriver un micro-ordinateur, toute petite machine à l'époque dont il fallut apprendre à se servir et comprendre le parti que l'on pouvait en tirer.

Or il est question aujourd'hui de mettre en œuvre un dossier électronique qui associe dans des bases de données assemblées de manière cohérente les éléments textuels de MERIMEE ou de PALISSY, les données relatives aux photographies et aux relevés graphiques ainsi qu'à la documentation topobibliographique. De tels dossiers seraient - accessibles bien entendu dans les Centres de Documentation du Patrimoine, mais aussi sur le réseau Internet : une base nationale fournira une fiche d'identité, associant texte et image, reliée par les réseaux à des serveurs de données régionaux.

Si un schéma de ce type parvient à être mis en place, on sera passé, dans un laps de temps relativement bref, d'un système documentaire informatisé fragmentaire (base "architecture" seule), purement textuel, peu convivial et accessible dans les seuls Centres de documentation du Patrimoine (rappelons toutefois que MERIMEE est depuis peu accessible sur Minitel et Internet) à un système cohérent et organisé, au maniement plus facile et interrogeable d'à peu près n'importe où.

Peut-on en conclure, pour autant, que tous les problèmes qui se posent à notre système documentaire sont réglés ? Assurément non. L'atelier en a fait émerger un certain nombre, de natures diverses et pas forcément internes au service.

- Le problème du développement du produit par nos partenaires que sont, par exemple, le DOSI ou la société Bull a été évoqué en termes de technique informatique. La difficulté chronique de certaines DRAC à maîtriser les outils informatiques dont elles disposent, faute de personnel spécialisé, a souvent été citée, comme le problème des DRAC qui ne sont pas encore reliées au réseau.
- Certains services régionaux disposant de moyens fort limités ne seront-ils pas amenés à considérer le dossier électronique comme un idéal inaccessible ? Ne va-t-on pas ainsi accroître un peu plus le fossé entre ceux qui "ont les moyens" et ceux qui ne les ont pas ? Outre les moyens supplémentaires globaux dont ces services ont besoin, n'y aurait-il pas lieu de leur apporter une aide spécifique dans le domaine de l'informatique documentaire ?

- Dans l'attente de la mise en place du dossier électronique, il a été rappelé que le microfichage doit rester la règle : à cet égard, les conclusions du groupe de travail sur l'archivage des opérations qui jusqu'alors ne pouvaient rentrer dans les bases MERIMEE ou PALISSY (dossiers ponctuels, opérations inachevées, pré-inventaire bénévole, thématiques locales,...) permettent de sérier les dossiers susceptibles d'être indexés et microfichés à terme plus ou moins rapproché. Le microfichage reste à ce jour le seul moyen de sauvegarde du fichier original.

Un débat contradictoire s'est engagé sur la facilité d'utilisation des bases - voire sur la facilité de leur alimentation - tant en "interne" (interrogations par les chercheurs du service, apparemment peu nombreuses) qu'en "externe" (public des Centres de Documentation) : degré de convivialité des outils, pertinences des réponses au regard des attentes des consultants. Les positions très tranchées des uns et des autres ne permettent pas d'aboutir à une conclusion univoque. On se bornera à mentionner la satisfaction exprimée par un universitaire concernant l'interrogation des notices relatives au patrimoine industriel ou l'adéquation satisfaisante constatée au Centre national de Documentation du Patrimoine entre les informations contenues dans les bases et les questions des consultants. À l'inverse, plusieurs responsables de Centres régionaux de Documentation ont constaté une inadéquation certaine (notices trop complexes, certains champs trop difficiles à interroger...) Le chef du bureau de l'informatique et des nouvelles technologies a fait remarquer, fort opportunément, que l'essentiel de l'effort d'informatisation a été porté à ce jour sur la production (alimentation des bases) - ce qui était parfaitement logique et indispensable - mais qu'il convenait sans doute désormais de se pencher sur l'amélioration de la consultation. La très rapide évolution dans ce domaine devrait permettre de trouver des solutions satisfaisantes (consultation sous environnement Windows®, d'ores et déjà accessible, hypertexte, recherche sur texte libre - ce qui peut d'ailleurs amener à modifier nos pratiques de rédaction). À cet égard, il est indispensable que des présentations matérielles et concrètes soient proposées aux personnels concernés afin que les services soient en phase avec ces évolutions rapides.

Quoi qu'il en soit, la faiblesse du nombre d'interrogations des bases de données dans les Centres de Documentation a été déplorée, même si l'on constate un décollage satisfaisant des interrogations sur Minitel et Internet (les responsables de CDP ont émis le souhait de pouvoir disposer d'une étude statistique précise des consultations). De ce constat à court terme, on ne peut cependant conclure hâtivement une quelconque inanité de notre système documentaire. Après tout, combien de dizaines de kilomètres linéaires d'archives dorment-ils sur leurs rayonnages pendant des décennies avant que des chercheurs de tous horizons (dont ceux de l'Inventaire) ne découvrent leurs potentialités. Gageons que l'amélioration de nos outils de consultation, l'augmentation rapide du parc d'ordinateurs personnels et l'émergence d'une clientèle de plus en plus rompue à l'informatique modifieront profondément cet état de fait dans les années à venir.

Un certain nombre d'interrogations ont également été soulevées concernant des améliorations ou des ajouts à apporter aux bases de données: pour PALISSY, on citera la demande - controversée - de création du dossier collectif objets, pour MERIMEE, l'enrichissement de la notice des dossiers collectifs (les dossiers proprement dits n'étant consultables que dans la région de production et à Paris - et dans les régions ayant acquis les microfiches d'autres régions), ou encore la création d'une articulation entre dossier d'ensemble et sous-dossiers.

La question de l'informatisation de la bibliographie et de la topobibliographie a également été débattue: si un nombre significatif de services régionaux n'y a pas encore recours, plusieurs s'en servent déjà dans le domaine de la bibliographie. Mais bien rares sont ceux qui tirent un parti cohérent de l'articulation entre le dépouillement bibliographique

et le topobibliographique. Des interrogations ont été soulevées sur la pertinence de l'outil de saisie. Il a toutefois été souligné que l'adoption du format d'échange Unimarc permettait de préserver l'avenir dans la perspective d'échanges de données avec d'autres institutions spécialisées et de la mise en place du dossier électronique. La réflexion globale sur le sujet n'est pas encore mûre et le groupe de travail sur l'informatisation de la bibliographie (qui pourrait se réunir dès novembre 1996) devra faire des propositions sur les buts à atteindre et les outils pour les mettre en œuvre.

Ainsi que l'a souligné le président de l'atelier, cette discussion générale ne pouvait être un aboutissement. Il a émis le souhait que ces questions - et d'autres encore qui n'ont pu être abordées - fassent l'objet de réflexions dans des cadres appropriés. En tout état de cause, les questions posées ne remettent pas en question l'architecture générale du système documentaire mais visent à l'enrichir, à le rendre plus efficace et plus cohérent. Demeurent le problème des moyens financiers et celui de notre capacité à faire agréer et mettre en œuvre les choix techniques nécessaires à l'évolution du système.

Les progrès constants enregistrés au fil des années peuvent nous conduire à un certain optimisme, conforté par le crédit dont jouit notre système documentaire (y compris à l'étranger), mais aussi par le schéma directeur informatique du Ministère pour les années 1996 - 2000 qui précise que "l'informatique documentaire est redevenue la vitrine du Ministère".

Mardi 15 octobre

ATELIER N° 4

LES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR LE SERVICE ET NOS PARTENAIRES

Président : **Francis MUEL**, Conservateur régional de l'Inventaire BRETAGNE

Rapporteur : **Martine PLOUVIER**, Conservateur régional de l'Inventaire PICARDIE

André Chastel écrivait, il y a quelques années : "L'appareil méthodologique dont s'est doté l'Inventaire général ne suscite plus beaucoup de scepticisme". Cependant deux questions se posent :

- Au sein du service, la méthode est passée de l'inventaire fondamental à l'inventaire topographique puis au pré-inventaire normalisé, sans parler de l'inventaire dit préliminaire. Les outils, dans leur relative permanence, sont-ils encore adaptés à ces nouvelles méthodes ?
- À l'extérieur du service, on constate une demande des collectivités, des amateurs, des sociétés historiques et des institutions de résultats finalisés pour un objectif précis. Chacun dans sa région essaie d'adapter ces outils. Faut-il prévoir des outils pour nos partenaires ? Bien que généralement, les services aient plutôt exprimé une satisfaction globale, dans le questionnaire envoyé aux régions, ils n'ont pas souhaité toutefois créer des outils "light", allégés à la manière de la cuisine actuelle ou des sports de glisse.

Quatre points ont été évoqués et débattus :

- les livrets de prescriptions techniques
- les systèmes descriptifs et thésaurus
- le guide de l'enquêteur
- la cartographie automatique et la statistique.

Sur les **livrets de prescriptions techniques**, tous s'accordent pour dire que les outils qui remontent pour la plupart à 1970 sont "usés". Alors que l'inventaire général s'est fortement étendu au xx^e siècle, il serait bon de redéfinir des principes généraux dont le livret actuel fixe encore les limites chronologiques à 1850 et intègre toujours les collections des musées.

ARCHITECTURE

Le **vocabulaire de l'architecture** prend mal en compte l'architecture industrielle, sérielle, rurale, ou encore celle du xx^e siècle. Une réactualisation du livret architecture, manuscrit paru en 1978, s'impose en collaboration avec les régions en tenant compte des notions évoquées, on y ajoutant celle des ensembles ruraux, des paysages et en atténuant la dichotomie créée entre patrimoine "classique" et patrimoine industriel.

OBJETS

Les livrets de prescriptions techniques

On constate que plus on avance dans le temps, dans l'écriture des principes d'analyse (depuis celui sur la tapisserie), plus le vocabulaire est fouillé et méthodique, moins la grille d'analyse indispensable au chercheur est présente. Cependant, la plupart des chercheurs tiennent à ce que dans les notices, soit intégré l'historique des objets.

De grands manques apparaissent : le vocabulaire de l'ornement, du mobilier et des objets religieux, de la peinture, de la céramique et des textiles. La publication des principes d'analyse est une priorité tant pour le texte que pour l'illustration.

Les systèmes descriptifs et thésaurus

Peut-on parler de systèmes descriptifs quand MERIMEE est un système d'indexation et PALISSY un système d'analyse (Olivier Toche) ? Toutefois s'ils font l'objet d'un consensus, ils pourraient être améliorés :

- par une plus grande cohérence entre système descriptif, thesaurus et vocabulaire qui passerait par une mise aux normes internationales ;
- par la création d'un lien entre les lexiques et les vocabulaires : par exemple, de nombreux termes existent pour les tissus mais on n'en a aucune définition ;
- par le développement de thésaurus d'interrogation qui ne renverraient plus à un "mono champ" mais à des synonymies, contrairement à des thesaurus d'indexation qui renvoient au concept ;
- par la création d'un livret de prescriptions sur les objets ;
- par la possibilité d'un chaînage des bordereaux architecture, comme il existe pour les objets.

D'autres suggestions ont été faites : la réunion des deux systèmes descriptifs, la mise en ligne du thésaurus, et la formation permanente des agents à tous ces lexiques, systèmes descriptifs, etc.

Le guide de l'inventaire topographique

Xavier de Massary rappelle qu'il sert surtout aux chercheurs débutants et qu'il fourmille de tableaux récapitulatifs intéressants qui, malheureusement, renvoient le plus souvent à des livrets dépassés ; il contient des annexes très utiles et de bonnes recommandations pour l'étude des objets mobiliers.

On relève des lacunes cependant : lors de l'enquête, les dénaturations ne sont pas évoquées, la finalité du repérage architecture n'est pas expliquée, on n'indique à aucun endroit que la typologie commande la sélection dont ne connaît d'ailleurs pas les critères ; aucune recommandation n'est faite sur la conduite à tenir vis-à-vis des œuvres protégées au titre des MH.

Il serait également souhaitable d'avoir quelques directives pour élaborer le dossier collectif et les observations générales, les ensembles urbains. L'usage de l'informatique a rendu ce guide non pas périmé mais vieillissant. Il faudrait pouvoir y inclure toutes ces nouvelles données et faire une plus grande place au graphique et au relevé. Les annexes, déjà fort appréciées, pourraient être enrichies de modèles de lettres aux autorités lors de la préparation du terrain et d'une liste complète des livrets. Ce guide devrait être actualisé (tous les ans) ont suggéré certains. La question d'une "fiche réduite" plutôt que minimum, ou d'un manuel à diffuser à l'extérieur a été débattue sans conclusion.

La cartographie automatique et la statistique

La cartographie automatique et la statistique, qui permettent de multiplier les comparaisons et d'avoir une approche spatiale de l'étude des grands nombres, ont surtout été employées pour le patrimoine urbain. Elles pourraient être utilisées également pour le rural. Cartographie automatique et statistique ont leurs règles propres qui nécessitent une formation des chercheurs. Des suggestions pratiques ont été faites :

- aller à la rencontre d'autres partenaires, connaître leurs savoirs ;
- échanger les fonds numériques cartographiques avec d'autres utilisateurs (collectivités) ;
- regrouper les expériences cartographiques de chacune des régions ;
- localiser géographiquement les œuvres (dénominateur commun obligatoire pour la commune), condition sine qua non d'un véritable inventaire.

Plusieurs autres points auraient mérité débat que le rapporteur se permet de soulever ici :

- les outils graphiques ;
- les outils photographiques, photogrammétriques, bibliographiques ;
- les outils informatiques : que sera la nouvelle écriture du dossier électronique, comment se fera la diffusion des logiciels, combien y aura-t-il de portables par région pour mettre en œuvre l'utilisation de ce nouvel outil ?
- les outils avec nos partenaires. Ce sujet aurait en effet mérité une discussion car, à terme, les associations-relais ne recruteront plus, peut-être même disparaîtront-elles. Les services régionaux, pour faire avancer l'inventaire, devront traiter avec des sociétés de service, des SARL "plus ou moins labellisées" dont les personnels ne seront pas nécessairement formés à nos méthodes ou à nos outils.

Le rapporteur souligne donc ces préoccupations latentes :

- formera-t-on à nos outils les collectivités, les institutions, les sociétés savantes, les amateurs bénévoles ?
- quels outils leur donnera-t-on ? Seront-ils hiérarchisés ?
- faudra-t-il "sous-traiter" nos outils et nos méthodes auprès de sociétés que nous ne maîtriserons pas et dont les coûts seront prohibitifs ?
- enfin, si le travail est "sous-traité", que deviendront les métiers de l'inventaire qui utilisent les outils photographiques et graphiques ?

4.1. LE GUIDE DE L'ENQUÊTEUR DANS LE CADRE DES ENQUÊTES TOPOGRAPHIQUES: UN OUTIL À ENRICHIR

par **Xavier de MASSARY**, Conservateur au service de l'Inventaire ÎLE-DE-FRANCE

De son vrai titre *Inventaire topographique, guide*, il fut publié en 1991, prenant ainsi place dans la collection des Livrets de prescriptions techniques. Il remplace un manuel plus ancien (1983) intitulé *Présentation, classement et conservation des archives de l'Inventaire* qu'il complète largement puisqu'il détaille l'ensemble des opérations de l'inventaire topographique.

En introduction sont présentées les articulations entre architecture et mobilier, dossiers individuels, ensembles, collectifs et sommaire objets mobiliers.

La première partie est consacrée aux opérations préliminaires, collecte et tri des sources bibliographiques et iconographiques.

La seconde partie expose le déroulement des opérations de terrain : repérage, sélection et prises de vues.

La dernière partie présente, pour l'essentiel sous forme de tableaux, le contenu des différents types de dossiers.

Enfin, sont fournis en annexe des exemples de listes, tables, cartes, les plus fréquemment utilisées dans les dossiers, et mises en forme.

LES ENRICHISSEMENTS À INTRODUIRE

Le guide de l'enquêteur peut paraître décevant par ses silences, ses manques, qui tiennent pour partie à une nécessaire actualisation :

- Des questions de méthodes, dans la phase terrain, ne sont pas abordées.
- Le guide renvoie trop fréquemment à des livrets de prescriptions dépassés et de présentation souvent ingrate.
- L'usage de l'informatique, aux différentes phases de la campagne d'inventaire n'est qu'effleuré, alors qu'aujourd'hui le chercheur en fait un emploi constant.
- La liste des annexes pourrait, elle aussi, être enrichie.

N. B. Le patrimoine industriel n'est pas concerné par ces remarques.

DES QUESTIONS DE MÉTHODE ÉLUDÉES

La finalité du repérage architectural (p. 31-34) paraît peu explicite. Les problèmes fréquemment rencontrés lors de ce repérage, comme les dénaturations (qui peuvent toucher une large majorité du bâti ancien) ne sont pas évoqués. En outre, le livret semble opposer architecture vernaculaire à architecture majeure, et non à architecture savante : quelques définitions seraient bienvenues en note.

Pour la sélection, aucune recommandation sur la conduite à tenir vis-à-vis des œuvres (architecture ou objets) protégées au titre des MH n'est formulée, bien que l'ouverture d'un dossier semble aller de soi.

DES RENVOIS TROP FRÉQUENTS À DES LIVRETS DE PRESCRIPTIONS DÉPASSÉS

La question de l'obsolescence des livrets de prescriptions requiert d'intégrer au guide de l'enquêteur un résumé actualisé du contenu des différents guides, particulièrement les pages du livret architecture qui concernent les observations générales des dossiers collectifs et la notice de synthèse.

L'USAGE DE L'INFORMATIQUE

C'est sur ce point que le guide de l'enquêteur paraît le plus vieilli : le recours aux bases informatiques n'est évoqué que ponctuellement, et les liens qui existent aujourd'hui entre elles ne l'est pas du tout. Or le recours aux outils informatiques intervient désormais à tous les niveaux de la constitution des dossiers :

- dépouillement bibliographique et édition de la documentation à partir du logiciel PSILOG ou d'un autre logiciel documentaire, consultation à ce stade des autres bases données sur le patrimoine ;
- enregistrement des photos dans la base phototype et différents modes possibles de restitution papier ;
- enregistrement et analyse du repérage au moyen de TEXTO® ;
- saisie des bordereaux sous TEXTO® et ses dérivés, procédures de contrôle sous MISTRAL ;
- utilisation enfin, pour le reste, du traitement de texte qui permet d'avoir toujours un brouillon "propre" et d'alléger la phase d'archivage.

À toutes ces étapes, il serait bon d'exposer brièvement les possibilités offertes par les outils informatiques et d'indiquer comment nommer et organiser les différents fichiers constitués sur une même aire d'étude.

DES ANNEXES ENRICHIES

Elles pourraient permettre d'accentuer le rôle pratique du guide, en comprenant en particulier les modèles de lettres que le chercheur est amené à envoyer au cours de son enquête (un tel guide a été mis au point au SRI d'Île-de-France, les lettres-type étant par ailleurs mises en réseau).

CONCLUSION

Il paraît souhaitable que se constitue un groupe de travail qui procéderait à la refonte de ce guide qui reste essentiel pour tout chercheur, qu'il soit débutant ou confirmé.

4.2. DES OUTILS USÉS ?

par **Maryannick CHALABI**, Conservateur au service de l'Inventaire RHÔNE-ALPES

Outils "usés", les livrets remontent pour la plupart aux années 70, en édition brochée, souvent le x-ième tirage d'un stencil, utilisés depuis plus de 20 ans, d'où des ouvrages défraîchis, des pages volantes, une encre pâlichonne : pour certains, un seul exemplaire existe par service, utilisé par plusieurs chercheurs, et dont la duplication est de plus en plus difficile.

LIVRET DE PRESCRIPTION TECHNIQUE N° 1 : PRINCIPES GÉNÉRAUX

Il est considéré comme périmé (pour l'édition de 1971, la dernière ?) dans le guide de l'inventaire topographique qui pourtant ne remplace que le livret 2 (présentation, classement et conservation des archives de l'Inventaire) et le livret 6 (présentation des documents de la recherche historique). Or ce livret est fondamental quant aux principes généraux qui régissent l'inventaire.

Le livret 1 est périmé quant à la structure administrative du service (c'était le temps des commissions régionales), quant aux limites chronologiques de l'étude (la fameuse date de 1850), quant aux champs d'activité de la recherche (on y envisage en effet l'inventaire des musées, en collaboration avec leurs conservateurs, mais on n'y parle pas du patrimoine industriel). En revanche, un chapitre évoque l'objet même de notre atelier, les outils méthodologiques, en particulier les livrets de prescriptions scientifiques. La plaquette de présentation de l'inventaire, de novembre 1994, qui est plutôt une brochure publicitaire, définit la mission de la sous-direction et reprend la définition du livret 1: "élaborer dans les différents domaines patrimoniaux les méthodes qui assurent la rigueur scientifique des travaux d'inventaire et garantissent l'homogénéité de la documentation rassemblée..." Mais cette plaquette, dont ce n'est d'ailleurs pas le rôle, ne définit pas comment s'élabore cette méthode. Le livret 1 expose le plan et le contenu des livrets :

- vocabulaire ;
- grilles d'analyse, accompagnées de considérations techniques ;
- bibliographie.

Il insiste aussi sur la nécessité des informations de caractère technique. Il indique que serait prévu dans les livrets le "minimum susceptible d'être demandé, sans risque, à tout enquêteur, dans la majorité des cas", mais en précisant que "s'en tenir à des prescriptions minimales... risquerait purement et simplement d'aboutir à la stérilisation de l'enquête".

ARCHITECTURE

La refonte du *Vocabulaire de l'Architecture* (rééd. 1989) est attendue depuis plusieurs années, avec une prise en compte de l'architecture sérielle, de l'architecture du xx^e siècle et de l'architecture industrielle. Pour celle-ci, il ne s'agirait pas d'étudier tous les types d'industries très spécialisées qui nécessiteraient un ou des vocabulaires spécifiques, mais d'aborder au moins les catégories les plus fréquentes relevant peut-être de l'artisanat ou de la petite industrie (moulins, filatures, tanneries...). Le problème reste à étudier avec le système descriptif.

LIVRET ARCHITECTURE, MANUSCRIT DE PUBLICATION, JUIN 1978

On peut regretter la non-publication de ce manuscrit, l'un des rares, sinon le seul, qui a été élaboré en complète symbiose entre le rédacteur, J.M. Pérouse de Montclos, et les services régionaux : non seulement il y a eu relectures, notes critiques, mais aussi au moins deux réunions de travail entre les différents partenaires. Cependant, ce livret, lui aussi, a un peu vieilli.

Les définitions des œuvres d'architecture (édifices, édicules, ensembles) sont reprises dans le guide qui renvoie à ce livret.

Comme pour les principes généraux, les limites chronologiques (p. 10-11) doivent être prolongées, les notions pré-inventaire inventaire (p. 12-13) supprimées.

Le chapitre **repérage-sélection** reste à la base de la méthode de l'inventaire topographique. Il est intéressant de noter (p. 32 du guide): "en attendant la réédition du Livret architecture": Depuis 1991, cette réédition semble suspendue. En outre, ce chapitre est à réactualiser :

- sur les limites chronologiques (les notions "antérieures ou postérieures au cadastre ancien") ;
- le "seuil de la vie privée" (p. 20).

ENSEMBLE URBAIN, ENSEMBLES RURAUX, PAYSAGES

La notion d'**ensemble** reste d'actualité mais ce chapitre pourrait certainement être approfondi et conforté par les expériences récentes (Le Havre).

Reste à introduire dans la restitution des données et, dans la confection des dossiers, la notion de **Carte du patrimoine** qui n'apparaît ni dans le livret vert, ni dans le guide. Ce nouveau produit pose plusieurs questions : les services ont-ils été destinataires d'un document présentant non seulement les modalités techniques de sa confection, mais aussi sa destination ? S'agit-il d'un enregistrement de toutes les données connues du patrimoine, et pour qui, pour quoi ? D'après le cahier des charges de mars 94, elle permettrait d'une part d'obtenir une meilleure lisibilité dans les dossiers, d'autre part elle serait diffusée à l'extérieur. À l'expérience, ce document semble devoir aboutir directement et rapidement dans chaque commune ; il permettrait ainsi d'attirer facilement l'attention d'une équipe municipale sur son patrimoine quel qu'il soit : un lavoir, une croix, même "banal ou médiocre", sont souvent les seuls éléments patrimoniaux publics d'une petite commune en dehors de l'église.

L'utilisation, la diffusion de cette carte conduit à s'interroger sur la méthode de l'inventaire : le produit influe sur l'outil. En effet, la responsabilité du chercheur change alors. La restitution d'un document topographique précis à l'échelle d'une commune oblige le chercheur à concevoir son dossier collectif, les "repérés-sélectionnés", non plus au niveau du canton (si telle reste l'aire d'étude), mais au niveau de la commune: le non repérage d'un élément, peut-être moins représentatif, est sans conséquence sur les observations générales cantonales mais au niveau d'une commune, celui-ci présente peut-être un intérêt sur lequel il est souhaitable d'attirer l'attention de la municipalité. De même, il conviendra aussi de s'interroger attentivement sur certaines typologies. C'est le cas de la maison qui ne rentre pas dans une typologie locale, mais qui n'est pas non plus une "maison d'architecte", et que l'on classe alors au mieux en "demeure".

LES OBJETS

- Une remarque s'impose : le plus ancien vocabulaire, *La tapisserie, méthode et vocabulaire*, répond expressément à la méthode de l'inventaire ; on y trouve non seulement un vocabulaire méthodique, mais aussi des principes d'analyse et des instructions pratiques pour la constitution d'un dossier et la grille d'analyse. Par la suite, les ouvrages publiés s'éloignent peu à peu de l'inventaire proprement dit et deviennent des vocabulaires typologiques (mobilier, objets civils).
- Si l'on considère la remarquable production des années 70 et le lent accouchement des volumes définitifs, ne peut-on penser que la méthodologie a connu, mais sans redressement, la même dérive que l'inventaire fondamental : une tentation, louable mais lourde de conséquences, d'aller jusqu'au bout d'une recherche, de publier "l'ouvrage définitif" sur un sujet ?

En ce qui concerne les livrets provisoires, plusieurs d'entre eux ne sont plus utilisés, soit qu'ils aient trop vieilli par rapport à l'appréhension de l'étude, soit qu'ils soient "oubliés" comme, par exemple, le schéma de description complète du mobilier de 1972 ou les prescriptions relatives à l'établissement des dossiers d'objets relevant des techniques du métal. La grille mobilier de 1976, précise et utile avec ses dessins d'assemblage, n'est plus tout à fait adaptée à un inventaire que l'on voudrait toujours plus rapide. En revanche, il reste des pans entiers du champ d'étude de l'inventaire qui ne sont qu'effleurés, ou qui manquent complètement comme le **Vocabulaire de l'ornement**, dont la réalisation était évoquée régulièrement jusqu'à ces dernières années.

On constate un grand vide pour la **peinture** : les documents provisoires - grilles (1968) et vocabulaire (1972) - servent toujours. Ils sont complétés par la diffusion de dossiers élaborés à l'occasion de stages : peintures murales médiévales en 1992, techniques de la peinture sur toile en 1993, mais ces adjonctions ne forment pas une méthodologie.

Peut-être encore plus flagrant, le vide du mobilier et des objets religieux commence juste à se combler avec le manuscrit provisoire sur l'autel, qui ne remplace qu'en partie le vocabulaire méthodique de 1970 et des objets du culte catholique (1971). La lenteur d'élaboration des livrets, si compréhensible soit-elle, pose quand même le problème du domaine religieux, mobilier et objets, le plus étudié à l'inventaire. C'est par ailleurs un domaine où la documentation est difficile à rassembler. Il faut absolument en accélérer la réalisation, en y incluant les tissus et ornements religieux, encore très inédits.

Pour la céramique, on ne dispose que d'un ensemble assez peu cohérent et d'utilisation difficile, qu'il est problématique d'identifier avec ce qui est mentionné dans le guide de l'inventaire :

- un volume sans page de garde, ouvrant sur I : "composants et classification des objets céramiques", II : "techniques de fabrication", III : "techniques de décor" (25 p.), suivi d'une grille et accompagné de planches, d'une bibliographie importante et pour finir d'une nomenclature des objets céramiques ;
- vocabulaire complémentaire (46 p.) avec la même illustration et la même bibliographie ;
- un volume de planches de dessins techniques, dont certaines reprises des volumes précédents ;
- une grille céramique (datée de janvier 1973).

Pour les **étains**, il existe une grille de description sans annotations, des prescriptions décrivant des méthodes de relevé de poinçons à ne pas employer et une bibliographie relative aux métaux précieux.

Orfèvrerie

La grille et le vocabulaire provisoire, à la fois technique et typologique, sont encore très utiles en attendant la publication du livret Métal. Malheureusement, la mauvaise qualité de reproduction en rend l'usage difficile et la reproduction impossible.

CONCLUSION

Il faut affirmer la nécessité des livrets de prescriptions scientifiques, en demander une publication interne et éditoriale nettement plus rapide, sans en négliger la qualité. On ne fait bien et vite que ce que l'on sait très bien faire. Il existe un certain nombre d'informations à collecter sur le terrain pour conserver à l'inventaire la cohérence de ses bases documentaires. La collecte de ces informations ne prend pas trop de temps si l'on

sait exactement ce que l'on doit retenir et pourquoi on doit le retenir. C'est pourquoi les livrets de prescriptions sont plus que des vocabulaires, avec de simples définitions, mais ils donnent aussi des éléments de compréhension de l'objet, de son histoire et de sa chronologie.

Dans les priorités à envisager pour la publication de ces livrets prime la refonte du livret vert, sa réactualisation et la prise en compte des nouvelles données patrimoniales (ensembles urbains ou ruraux) et de l'intégration de notre documentation dans l'aménagement du territoire et les politiques culturelles locales. Un effort important reste à faire pour qu'apparaissent rapidement des outils efficaces pour tout le patrimoine mobilier (au sens large) religieux et pour la peinture. On a déjà trop tardé à tirer parti de toutes les enquêtes faites en ce domaine par l'Inventaire depuis sa création.

Mardi 15 octobre

ATELIER N° 5

L'INVENTAIRE ET LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE

Président : **Renaud BENOIT-CATTIN**, Conservateur régional de l'inventaire AUVERGNE

Rapporteur : **Marie-Claude MARY**, Conservateur régional de l'inventaire FRANCHE-COMTE

Le sujet de la documentation patrimoniale disponible dans les centres de documentation du patrimoine, a été abordé sous l'angle :

- de l'enrichissement même de cette documentation, du point de vue quantitatif et du point de vue qualitatif;
- - de sa mise à la disposition du public avec le souci d'optimiser sa diffusion.

Le point de départ des travaux s'est basé sur la circulaire de 1987, émanant de la Direction du Patrimoine et de la Direction de l'administration générale et de l'environnement culturel, qui fixait les objectifs à atteindre en termes de coordination de la politique documentaire des services patrimoniaux et d'harmonisation des fichiers pour développer la fonction de diffusion de la documentation.

L'exposé de Catherine HERRY, s'étayant de la visite de 12 régions sur 16 bénéficiant d'un centre de documentation du patrimoine, nous livre les premiers éléments d'un bilan qui sera complété d'ici la fin de l'année, mais qui permettent déjà de percevoir comment, dix ans après la circulaire de 87, les recommandations ont été suivies en région.

Un premier constat s'impose : les gisements documentaires générés par les services sont loin d'être accessibles par le biais des centres de documentation. Sous l'angle de la diffusion des données, à l'inverse des services de l'ethnologie, dont les études sont toujours constituées dans une optique de communication et de restitution, et qui sont peu concernés par ce constat, les services de l'Inventaire sont en cause pour les dossiers non archivés et la documentation préliminaire. Pour les services des Monuments Historiques, l'importance de la documentation accumulée, la nature même de cette documentation qui nécessite un tri pour être communicable, la multiplicité des lieux de rangement sont autant de facteurs qui freinent la diffusion documentaire ou engendrent des modalités de diffusion très diverses. Quant à l'Archéologie, la restitution documentaire, fixée par circulaire recommandant l'élaboration de documents synthétiques rédigés à partir des rapports de fouilles programmées, semble inexistante dans les centres de documentations du Patrimoine, la remarque devant être toutefois tempérée par le fait qu'il existe des centres de documentation spécifiques à l'Archéologie dans plusieurs régions.

Ainsi, sous l'angle de la synergie documentaire, le bilan s'avère très nuancé mais il fait émerger, ici et là, des expériences et des exemples positifs grâce à la bonne volonté des responsables. Les indices d'une amélioration de la dynamique documentaire sont à rechercher du côté de la saisie en masse des arrêtés de protection pour les nouveaux dossiers sur la base AGRIPPA et la perspective de leur transfert sur les bases MERIMEE ou PALISSY. Ils sont particulièrement encourageants, même si les modalités de mise en œuvre et de validation ne sont pas tout à fait au point et si l'accessibilité à MISTRAL demeure difficile et peu motivante.

En complément à cette présentation générale, Pascale DELMOTTE relate son expérience au centre de documentation du patrimoine de Bretagne, ouvert tous les jours, qui marche bien grâce à sa "bonne volonté" et constitue un point de liaison vital entre les différents services du patrimoine vers une meilleure coopération. Les limites de ce système sont, néanmoins, soulignées.

Les deux exposes traduisent bien les difficultés auxquelles se heurtent les centres de documentation qui sont victimes du manque de moyens et de logiques différentes développées par les services du patrimoine au regard de la documentation qu'ils produisent, en particulier les conservations régionales des Monuments Historiques qui n'ont pas de mission de restitution documentaire. En outre, on peut aussi s'interroger sur la capacité réduite qu'ont les services, en général, à mettre en œuvre des outils spécifiques, telle la base des objets classés MH qui n'est réalisée que pour 20 départements sur 95, ou des outils communs, telle la base bibliographique qui est rarement partagée.

L'intervention de Thierry ZIMMER commence par un constat sur la transversalité et la synergie documentaire en Auvergne et en Limousin. Les deux exemples développés illustrent l'interaction entre recherche et documentation qui s'alimentent et s'enrichissent mutuellement.

Ainsi dans le Puy-de-Dôme, pour réaliser l'inventaire des tableaux du XIX^e siècle, préalablement à l'organisation d'une exposition d'une vingtaine d'œuvres, les bases documentaires ont été mises à contribution : consultation des bases ARCAMIS, JOCONDE, PALISSY; confrontation des listings, comparaison des données permettant d'identifier des œuvres repérées par l'Inventaire. Dans une démarche exemplaire, les résultats de cette recherche thématique ont été restitués au centre de documentation du patrimoine et des informations neuves, vérifiées, ont été réinjectées sur la base PALISSY par l'intermédiaire de l'Inventaire. Ainsi, le renforcement qualitatif du contenu de cette base, condition nécessaire pour intéresser chercheurs et universitaires, permet de disposer de données fiables susceptibles d'alimenter de nouvelles investigations.

Le second exemple cité se situe en Corrèze où le "Plan Objets" a permis de valider les données de la base PALISSY pour les objets classés MH, d'introduire de nouvelles informations et de réaliser une documentation photographique numérisée débouchant sur l'édition de CD ROM, dans le cadre d'une politique de protection contre le vol, pour faciliter les contacts avec l'Office de la répression du vol d'œuvres et d'objets d'art et la base Interpol.

Par ailleurs, la documentation des travaux de restauration des objets mobiliers, garantie d'une bonne conservation, devrait, pour être accessible, être assurée par les directions régionales des Affaires Culturelles.

François PORTET évoque la nature des fonds documentaires que génère l'ethnologie en DRAC de Bourgogne et leur communication, pensée en fonction de la nature même de cette documentation :

- La bibliothèque de références, concernant l'ethnologie régionale et certains thèmes plus développés en Bourgogne, est accessible au centre de documentation du patrimoine par le biais d'un fichier informatisé sous SDB riche de 1 500 références. Y sont intégrés les rapports d'étude et de recherche qui n'ont pas toujours fait l'objet d'une publication et dont la communication se fait au cas par cas, en concertation avec la documentaliste.

- Environ 7 000 photographies, essentiellement des diapositives concernant l'habitat rural, l'habitat viticole et vinicole, les bâtiments d'élevage, le patrimoine industriel, sont enregistrées et légendées sous RAOInv, outil partagé avec l'Inventaire.

- Cependant, les bandes magnétiques d'enregistrements "audio" in situ soulèvent un problème de conservation dans un lieu approprié: la question est en cours d'examen par un service départemental d'Archives et un musée d'ethnologie.

- De même les fonds documentaires "vidéo", constitués à l'instigation de la Mission du Patrimoine Ethnologique et d'initiatives régionales, sont présentés dans les musées d'ethnographie de la région. Le conseiller à l'ethnologie a en effet obtenu de la MPE la réalisation d'un équipement de diffusion de l'ethnologie régionale au Musée de la vie bourguignonne : salle de 100 places, vidéo-projecteur... À travers cet exemple, on peut pressentir l'ouverture du centre de documentation du patrimoine vers d'autres sites diffusant de la documentation patrimoniale.

Au cours des débats qui ont suivi les exposés, se sont exprimées des inquiétudes quant à la divergence des points de vue sur le choix des outils informatiques qui ne semble pas relever d'une démarche cohérente. Ainsi, à la pratique établie et ancienne de TEXTO® qu'utilise l'Inventaire s'opposerait une nouvelle tendance qui préconise ACCESS® : devant cette alternative, quel sera le choix du DOSI ? En outre, maintes interrogations sur la mise en chantier de la Médiathèque du Patrimoine ont été formulées, ainsi que sur la réforme des services de l'Etat et la mise en place des CAID au sein des DRAC. Un solide texte de réflexion et de références, sorti au cours de l'été 96, ne mentionne pas la documentation du patrimoine. Il reste une réelle difficulté à prendre la mesure des apports innombrables que peuvent générer le dossier électronique, les systèmes d'information géographique ou la mise en réseau, car la mutation technologique des traitements documentaires avance à grands pas.

PREMIÈRES CONCLUSIONS

Malgré la bonne volonté des agents, les textes de référence (circulaire de 1987, rapport Beauvalot) ne sont plus adaptés aux circonstances actuelles. Il apparaît urgent de mener une réflexion professionnelle sur les centres de documentation du patrimoine dont les enjeux sont :

- l'affirmation de leur spécificité documentaire ;
- les modalités d'articulation avec les centres de documentation générale et les services de communication des DRAC au sein des CAID.

Cette réflexion devrait être formalisée très rapidement dans un texte de référence pouvant aboutir ultérieurement à une circulaire, avec le soutien de la Direction de l'administration générale et de la Direction du Patrimoine.

Parallèlement à cette réflexion, une dynamique de "construction de l'offre" devrait s'imposer chez les directeurs régionaux des Affaires Culturelles, dynamique dont BASTOCHE représenterait la première proposition comme outil transversal global concernant à la fois les services du patrimoine de la DRAC, les services patrimoniaux extérieurs à la DRAC et les "sectoriels".

Mardi 15 octobre

ATELIER N° 6

PUBLICATIONS ET MÉTHODE

Président : **Mireille BOUVET**, Conservateur régional de l'Inventaire LORRAINE

Rapporteur : **Bruno MALINVERNO**, Conservateur régional de l'Inventaire CENTRE

SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS ÉCRITES

Les publications ne traduisent ni la spécificité de la méthode ni les maillons de la démarche, mais est-ce un défaut ? La fonction des publications n'est-elle pas de "faire connaître" le résultat de notre travail scientifique et non pas d'être un discours sur l'application d'une méthode ? Leur réalisation est une partie indissociable des autres phases de notre travail et il appartient à notre mission de service public d'assurer une connaissance approfondie, mais accessible à tous, du patrimoine que nous recensons et étudions (cf. la notion d'"entreprise citoyenne" que constitue l'Inventaire général, pour reprendre les propos d'Yvon Lamy lors de l'assemblée plénière).

Les publications rendent parfaitement compte de la diversité des domaines étudiés et de l'évolution de la notion de patrimoine. Les titres publiés les dernières années, dans la quasi-totalité des collections (des *Vocabulaires* aux *Itinéraires*), témoignent de la curiosité scientifique pour des domaines encore peu (ou pas assez) étudiés : les techniques et matériaux, l'architecture et le mobilier des XIX^e et XX^e siècles. Poser la question des limites de l'ouverture des collections revient à s'interroger plus globalement sur les domaines de compétence de l'inventaire (l'étude de tel phénomène est-elle de notre compétence - donc publiable dans nos collections ou relève-t-elle du domaine du sociologue, de l'historien des techniques, du géographe, de l'économiste ?). La publication d'une recherche sous le label "Inventaire" est le plus souvent perçue (parfois revendiquée) comme la preuve que le travail a été mené selon les principes de la méthode de l'Inventaire général.

Quant à savoir si une publication entraîne une manière différente de travailler, il convient de distinguer les réactions des différents corps de métiers :

- les chercheurs soulignent que la publication force (toujours) à la synthèse, à une recherche documentaire plus fine ayant davantage recours aux sources archivistiques, à la confrontation avec la réflexion d'autres scientifiques extérieurs au service (dans le cas des *Cahiers*) et permet souvent de faire passer des informations qui n'ont pas leur place dans les bordereaux ou dans les observations générales. Sur ce dernier point, les appréciations divergent: certains y voient une preuve de la faiblesse des bordereaux, surtout pour l'architecture, d'autres soulignent au contraire qu'il s'agit là justement de l'intérêt des publications. Il apparaît que les recherches nécessaires avant la rédaction permettent de compléter les dossiers, de creuser davantage de nouvelles problématiques et donc de faire avancer la réflexion méthodologique. La richesse et la rigueur des textes (nécessaires dans toutes les collections, quel que soit le public) atteste du caractère scientifique de nos missions et évite de faire de l'Inventaire général une simple "chambre d'enregistrement" du Patrimoine.
- les photographes soulignent qu'il est nécessaire, le plus souvent, de faire une campagne de prises de vue spécifique pour les raisons suivantes : choix de la couleur (on oublie peut-être trop souvent que le noir et blanc est parfois préférable car plus lisible), cadrage différent (est-ce simplement à cause de la maquette ?), sujets différents (paysages, préférence pour les vues de situation, moins de photographies techniques que dans les dossiers...), recherche d'une certaine animation des photographies (avec personnages, animaux... considérés ailleurs comme des "parasites"...). Le caractère esthétique de la

photographie rentre davantage en ligne de compte mais ne devrait pas l'emporter systématiquement. La sélection des bâtiments ou du mobilier publiés correspond-elle aux résultats de la recherche ? D'autres éléments pris en considération ne perturbent-ils pas les conclusions de l'étude : choix du "beau", du visible, conditions météorologiques ? En magnifiant le patrimoine par l'excellence de la photographie, ne risquons-nous pas d'aller à l'encontre des résultats scientifiques obtenus par l'application rigoureuse d'une méthode éprouvée ? En revanche, la qualité technique et esthétique de l'illustration n'est-elle pas la meilleure pédagogie et une marque de respect vis-à-vis du public ?

- les dessinateurs : leur participation à la mise en œuvre des publications est rarement abordée (sauf en ce qui concerne la maquette). Il conviendrait de s'interroger sur les raisons du choix des documents graphiques et cartographiques dans les publications. Est-il l'un des éléments de la réflexion (donc une illustration de la méthode) ou la matérialisation de ses conclusions ? Comme la photographie, le document graphique du dossier doit être retravaillé, avant publication, pour être plus compréhensible. L'usage de la couleur, souvent nécessaire, n'améliore-t-il pas ainsi la qualité du dossier ?

Les publications de l'inventaire répondent-elles à la demande des publics ? Tous (ou presque) ont le sentiment de mal connaître ce public multiforme et en évolution permanente. Ne serait-il pas souhaitable d'engager une étude -forcément extérieure - sur ce point qui n'est pas seulement à aborder dans son aspect "marketing" ? N'avons-nous pas trop souvent tendance à ne considérer que la communauté scientifique comme public de référence, alors que notre mission, "Recenser, étudier, faire connaître", ne restreint ni le champ d'application de nos recherches ni les destinataires ?

À un inventaire général, confié à des généralistes du patrimoine (cf. les débats en assemblée plénière), ne doit-il pas correspondre une politique de publication destinée à un public général ? Le public, diversifié, attend sans aucun doute des publications différentes dans leur forme comme dans leur contenu, pour autant qu'elles expriment de manière variée des résultats scientifiques obtenus grâce à une méthode rigoureuse.

Des conversations à bâtons rompus que nous avons, chacun dans nos régions, il apparaît que les collections sont en général appréciées ; les *Vocabulaires* et les *Cahiers* par la communauté scientifique, les *Images* et les *Itinéraires* par le public cultivé, voire le "grand public". Certains s'interrogent sur le public des *Indicateurs*. Les scientifiques reprochent parfois l'absence de bibliographie ou de notes dans les *Images* et les *Itinéraires* (est-ce le lieu ?). Les élus locaux et les universitaires (parfois) regrettent la disparition des *Inventaires topographiques*, tout en demandant une accélération de la couverture du territoire.

Il faut aussi s'interroger sur l'attente de ce public particulier que constituent les collectivités territoriales et les élus qui les représentent : la demande d'inventaire n'est-elle pas souvent (quand il ne s'agit pas d'une problématique instaurée par une politique d'aménagement du territoire), en fait, la commande d'une publication patrimoniale ? Cette attente est-elle compatible avec notre mission de constitution de bases documentaires ? Les sujets "commandés" rentrent-ils dans la définition géographique ou thématique de nos aires d'études et dans quelle mesure la volonté (ou l'obligation) de répondre à la demande de publication est-elle un frein à la mise en œuvre d'un travail méthodique et scientifique ? N'est-ce pas parfois l'occasion de curiosités nouvelles ? Certains craignent que la parution trop rapide d'*Images* et surtout d'*Itinéraires* ne détourne les services d'un travail méthodique. Mais peut-on vraiment affirmer qu'écrire pour le grand public, ou le public averti, dispense d'une démarche scientifique ? Il ne faut pas confondre méthode de recherche et méthode de restitution au public. Sauf exception, la méthode soucie peu nos lecteurs, sauf bien sûr les milieux universitaires ou de la conservation du patrimoine (collègues des Monuments historiques des archives ou des musées...). Certaines collections, ne l'oublions pas, lui sont plus spécialement consacrées (*Vocabulaires*, certains *Cahiers*...).

Les collections actuelles répondent-elles à cette demande et aux attentes des services ? Des suggestions de création sont apparues :

- une collection pédagogique comme support et instrument des services éducatifs,
- une revue nationale (type Monumental ?) qui permette de faire état de résultats de recherche, de découvertes... dans de courts articles. À cette proposition, certains opposent la lourdeur de gestion des revues nationales et le rôle que nous pouvons tenir dans le substrat scientifique régional en participant aux périodiques locaux de bonne tenue scientifique. Une coopération active avec les sociétés savantes peut offrir des solutions satisfaisantes,
- une collection d'albums photographiques qui comprendrait moins de texte que les images.

Il convient aussi de s'interroger sur l'intérêt de publications "finalisées", comme les catalogues d'exposition et les *Indicateurs du patrimoine*. L'édition électronique suscite, en effet, un attentisme prudent, voire de la méfiance. Elle ne semble pas devoir remplacer les publications sur support papier et beaucoup craignent le primat de la technologie sur le contenu scientifique. Certains l'envisageraient volontiers pour les *Indicateurs du Patrimoine*.

SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS ORALES

Aux 22 régions correspondent autant de pratiques et d'expériences. C'est sans doute le travail le plus "personnalisé" des services régionaux, même si l'unité des collections nationales est respectée.

C'est un investissement de tous les métiers de l'Inventaire. Il est l'occasion d'une transversalité entre tous les agents des services : chercheurs, photographes, graphistes. Pour chacun des métiers, il implique une écriture spécifique, pour chaque objectif aussi (documentation, publication, exposition...) et pour chaque public. C'est ce qui fait la richesse de nos publications.

Les publications, au sens éditorial du terme, sont un aspect essentiel mais pas exclusif de la diffusion de la connaissance. Les dossiers sont notre première publication. Les autres outils de communication avec le public ne doivent pas être négligés : centre de documentation du patrimoine, expositions, nouveaux médias.

Ne faut-il pas délier la publication de la stricte aire d'étude ? Plusieurs aires d'études doivent pouvoir être prises en compte de façon thématique. Un redécoupage géographique peut s'appuyer sur les résultats de l'enquête de terrain. Pourquoi ne pas envisager aussi des publications interrégionales (cf. atelier échelle de valeur/échelle du territoire) ?

À l'inverse, les *Indicateurs du patrimoine* se limitent forcément à l'aire d'étude ou au programme thématique. Cette collection n'est-elle pas, d'ailleurs, l'expression même de la mission de l'Etat, le rendu minimum obligatoire et, à ce titre, ne doit-elle pas être entièrement financée par le ministère de la Culture ? Cette collection ne sera-t-elle pas à reconsidérer, face au développement du dossier électronique et à l'accès "en ligne" du dossier ?

Tous les travaux sont-ils publiables ? Une étude (ou un programme) qui ne le serait pas méritait-elle d'être conduite ? La publication est-elle le premier objectif de l'Inventaire général ? Les avis restent partagés.

Évaluation de la demande

À partir de l'expérience de Philippe Conquer, de l'ADIG Pays-de-Loire, dans la diffusion de nos publications, quelques données sont intéressantes à méditer :

- la qualité de nos publications fait l'unanimité, sur le fond comme sur la forme. Elles sont considérées comme des publications prestigieuses. Pour autant, il reste à faire

connaître notre "faire connaître" et il apparaît clairement que nous sommes loin d'avoir atteint notre potentiel de diffusion qui reste en grande partie inexploité.

Nous ne connaissons pas suffisamment bien nos lecteurs, différents de nos acheteurs. Il est proposé de créer un observatoire des publics, de tous les publics, ceux des centres de documentation, celui du milieu scolaire, celui des bases de données, comme celui de nos publications imprimées. Ne devrait-on pas consulter les professionnels de l'édition et les associer au comité de publication ?

Certaines maquettes sont sans aucun doute à revoir, en particulier celle des *Images du patrimoine*, en tenant compte de la demande de tous les auteurs, des graphistes/maquettistes, mais aussi des lecteurs.

Évolution de la demande

Les collectivités territoriales sont très demandeuses de publications. Celles-ci sont même souvent l'objet de la demande et donc la justification de la programmation de l'aire d'étude ou de l'étude thématique. Il nous appartient d'utiliser cette demande pour souligner la nécessité de la recherche en amont, avec rigueur et méthode. C'est grâce à cette recherche que nos publications sont aussi riches.

Il nous appartient aussi de ne pas nous cantonner à cette demande. Nos préoccupations propres, et en premier lieu nos préoccupations scientifiques, doivent aussi être prises en compte.

Mercredi 16 octobre

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DU GROUPE DE RÉFLEXION SUR LE CADRE JURIDIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL

par **Pierre-Laurent FRIER**, professeur à l'Université de Paris I

Un groupe de travail fonctionne, qui a pour objet de réfléchir au développement du partenariat avec les collectivités locales. Il s'inscrit dans l'ensemble des travaux prospectifs sur l'avenir de l'Inventaire général, comme une des voies de développement du service.

La nécessité d'accélérer la couverture du territoire par un inventaire homogène, la demande croissante d'un urbanisme de qualité, le risque dans ces conditions de voir se développer des inventaires "sauvages", amènent à rechercher un encadrement des travaux qui pourraient être menés en dehors des services de l'Etat. Une alternative se présente :

- Faut-il rendre l'inventaire obligatoire, avec des financements externes ?
- Faut-il encadrer l'inventaire facultatif ?

Le groupe de travail a rapidement conclu que deux voies étaient offertes, l'instauration d'une obligation dans un certain nombre de cas, ou un partenariat dans le cadre de relations facultatives, fixées par conventions au cas par cas.

L'OBLIGATOIRE SÉLECTIF

Urbanisme

Dans les différents documents d'urbanisme, il est apparu que les P.O.S. représentaient une masse incompatible avec la réalisation d'un inventaire topographique, fut-il réalisé par des collectivités ou des bureaux d'étude privés. En effet, le seul contrôle technique des opérations réalisées à l'extérieur dépasserait les capacités du service. En revanche, il est possible d'encourager la communication des inventaires, s'ils existent, dans les rapports de présentation des P.O.S., voire d'encourager la réalisation d'inventaires à cette occasion. Il est également possible d'organiser la consultation du service régional de l'Inventaire au moment de l'élaboration des P.O.S. (Les DRAC sont consultées, mais en pratique, seule l'archéologie est saisie). Il y a dans cette dernière proposition la perspective d'un renforcement des liens avec les SDAP qui paraît souhaitable dans ce contexte.

L'urbanisme opérationnel pourrait également être concerné. En particulier, il existe une directive récente qui incite à une meilleure prise en compte du patrimoine ancien dans les Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Enfin, s'il ne peut être question d'intervenir dans les permis de construire en raison de leur nombre, il serait possible de demander un dossier documentaire pour les permis de démolir.

Espaces protégés

L'inventaire pourrait être imposé lors de l'élaboration des ZPPAUP et des secteurs sauvegardés. En particulier, il permettrait de mieux définir les limites de ces espaces,

Environnement

Deux autres points d'application d'une obligation de réalisation d'inventaires se trouvent dans :

- les parcs régionaux, dont il est rappelé qu'ils s'imposeront bientôt aux P.O.S. L'inventaire pourrait s'inscrire dans la charte du parc.
- Les études d'impact, qui concernent de grosses opérations d'urbanisme, et doivent prendre en compte la protection du patrimoine culturel. L'Archéologie s'est appuyée sur cette notion pour s'introduire dans ces études, les fouilles se réalisant aux frais du pétitionnaire. Ce schéma pourrait être transposé à l'Inventaire.

LE FACULTATIF

L'idée qu'un inventaire simplement facultatif puisse trouver des partenaires s'appuie sur le constat de l'existant et sur l'apport financier réel des collectivités territoriales. Il pourrait donc être développé, mais cela suppose que les travaux soient partiellement réalisés en dehors des services de l'État.

La question du contrôle scientifique et technique de ces travaux externes est alors posée. L'article 65 de la Loi du 22/07/83 ne donne pas, de manière certaine, le contrôle de ces travaux à l'Etat. Par ailleurs, aucun texte d'application n'a été publié, et cela paraît un peu tard aujourd'hui. Il convient toutefois de saisir le Conseil d'Etat sur la conduite à tenir, soit prendre maintenant un décret d'application, soit recourir à une loi nouvelle.

D'autres questions se posent : quels inventaires souhaitons-nous voir réalisés ? Selon quelles normes (fiche minimale) ? Par qui, collectivités territoriales, sociétés savantes, universités, bureaux d'études ? Comment s'intègrent les travaux réalisés dans la documentation nationale ? Quels contrôles peuvent-ils exercer ? Ces questions feront l'objet de la suite des travaux, par la création d'un sous groupe de travail consacré à ces aspects.

Il restera ensuite à déterminer comment les diverses mesures envisagées s'inscriront dans une déclinaison de textes législatifs et réglementaires, depuis la Loi jusqu'à la convention avec le partenaire.

Enfin, il conviendra le moment venu de trouver la complémentarité à établir avec la Fondation du Patrimoine.

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

par **Claudine CARTIER**, Conservateur du patrimoine, chef du bureau de la Recherche et de la Méthodologie

À la suite des journées qui nous ont réunis à Bordeaux, il revient au Bureau de la Recherche et de la Méthodologie, en collaboration avec les autres bureaux de la sous-direction, de faire la synthèse des débats toujours riches et enthousiastes et de lancer les pistes de réflexion qui seront les points d'ancrage de son programme d'action et de celui de la sous-direction pour les prochains mois. Cependant, il est nécessaire de souligner que cette intervention correspond plutôt à un rapport d'orientation prenant en compte les synthèses des travaux des ateliers présentées ce matin.

Si, comme le rappelait André Chastel en 1984, "l'appareil méthodologique dont s'est doté l'Inventaire général ne suscite plus beaucoup le scepticisme", il semble cependant nécessaire de l'adapter, de le simplifier et de mieux l'appuyer sur la (les) réalité(s) du terrain et surtout du patrimoine pris en compte aujourd'hui. En effet, le projet intellectuel d'André Malraux et d'André Chastel garde toute sa valeur, mais il importe d'imaginer ce qu'ils en feraient aujourd'hui. Il s'agit, en quelque sorte, de construire l'offre - pour reprendre l'idée d'Yvon Lamy - et de définir le seuil scientifique, la "granularité" comme vient de le souligner O. Toche, seuil en dessous duquel l'Inventaire général et national perdrait ses deux qualificatifs.

1. LES POSTULATS INTELLECTUELS D'ORIGINE ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LA MÉTHODE

Lors de sa création, l'esprit visionnaire et prospectif des concepteurs de l'Inventaire l'a défini comme général et national afin de constituer un catalogue national de références réunissant les archives du patrimoine sur l'ensemble du territoire.

Tout d'abord, considérons le qualificatif de général. Contrairement aux idées reçues, l'inventaire, aujourd'hui, est peut-être plus général qu'à sa création, car il est chronologiquement bien plus étendu (date de 1850) et il couvre un champ patrimonial bien plus vaste (toute l'architecture bâtie, le non-bâti, les objets mobiliers, le patrimoine industriel et technique, etc.)

Quant à la grande idée d'inventaire national, elle devrait être mise en relation avec ce qui s'est passé à Paris dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Haussmann introduit, dans les années 1850, la distinction entre un patrimoine national général, que la Commission des Monuments historiques est censée sauvegarder, et un patrimoine municipal qu'il faut aussi conserver. Celui-ci acquiert sa signification dans le contexte urbain qui l'a vu naître et "fonctionner", alors que les monuments sauvegardés et restaurés par la Commission sont sortis de leur contexte (d'après le texte de Rosa Tamborrino, Haussmann et le Paris du XIX^e siècle, in : *L'alchimie du patrimoine* d'Yvon Lamy).

Il s'agit aujourd'hui de s'inspirer de cette distinction et d'adapter notre méthodologie pour à la fois constituer ce catalogue national de références et fournir plus rapidement à ceux qui nous le demandent des éléments significatifs sur le patrimoine local. Bien entendu, ceux-ci doivent être mis en rapport avec l'histoire de la ville, du village, du département ou du "pays". C'est ce que Y. Lamy, dans sa très brillante introduction, a appelé historicisation, territorialisation, représentation.

En effet, c'est bien à l'Inventaire que s'est créée « cette démarche mentale de mise en document et de mise en image » avec une méthode et des outils technologiques de plus en plus performants permettant d'identifier et de qualifier le patrimoine, c'est-à-dire de

constituer une échelle de valeur en fonction du territoire et surtout de fournir, à chaque étape de notre travail, les réponses adéquates. C'est à la fois un processus de découverte systématique et un recensement général.

Jusqu'à aujourd'hui, la seule réponse a été l'inventaire topographique dont le fondement, d'après le livret architecture, appelé livret vert, est basé sur le repérage et la sélection : "Repérage et sélection sont étroitement liés. Nous avons décrit le repérage comme un tri, tendant à organiser le corpus de l'inventaire. La sélection est le choix des œuvres qui mériteront d'être étudiées" (Livret vert p. 25 bis). Les règles alors établies reflètent l'esprit de leur temps: la France, comme d'autres pays étrangers, a commencé par un catalogue raisonné.

Puis, peu à peu adaptées, assouplies, alourdies ou simplifiées, les règles sont apparues brouillées. En réalité, il s'agissait d'une adaptation progressive et, cas par cas, au fait topographique, à la prise en compte de la complexité des ensembles et des relations entre les œuvres, comme Claire Etienne vient d'en faire la brillante démonstration en maîtrisant l'étude de la ville du Havre.

C'est grâce à de telles expériences que nous pouvons envisager de définir une théorie renouvelée se traduisant par une méthode et des modalités d'application à mettre en œuvre.

2. LES THÉORIES À METTRE EN ŒUVRE : INVENTAIRE TOPOGRAPHIQUE ET RECENSEMENT

Les expériences présentées dans l'atelier n° 1 laissent entrevoir de nouvelles pistes, d'abord théoriques puis pratiques.

Ainsi, la discussion sur l'inventaire préliminaire d'Alsace nous a permis de mieux faire apparaître la distinction entre recensement et inventaire topographique. La présentation de l'expérience de Toulouse, quant à elle, a permis de la définir comme un véritable recensement.

De toutes ces expériences, le point commun est évidemment l'obligation de résultats, une durée plus courte et mieux définie pour les obtenir, la redéfinition des tâches et une mobilisation de moyens importants.

Jusqu'à présent, la théorie de l'inventaire partait du postulat d'une juxtaposition d'éléments singuliers formant un tout et prévoyait que, canton après canton, l'on pourrait aboutir à une vision nationale du patrimoine, au catalogue raisonné. Cependant, ce n'est pas la juxtaposition de maisons, parfaitement sélectionnées, représentatives d'un type particulier, telles que nous pouvons les voir dans un musée de plein air, qui nous permet de comprendre ce qu'est un village. Il n'est peut-être (sans doute) plus nécessaire de partir du particulier pour aboutir au général car nous n'avons pas à établir de lois parfaitement reproductibles, comme dans les sciences exactes, mais à comprendre le "général" et le définir grâce à ses éléments structurants. Maintenant que l'expérience de l'inventaire a permis de maîtriser le "particulier », il faut partir de l'ensemble, de la ville, du village, du département ou du pays pour en comprendre l'organisation, pour rendre compte des différentes phases de sa constitution afin, dans un deuxième temps, de mieux cerner et définir les éléments qui composeront le catalogue raisonné, général et national, et de répondre aux demandes. Il apparaît que le système documentaire n'a pas complètement suivi cette évolution et qu'il devra s'y adapter pour mieux rendre compte de cette nouvelle réalité. Ce sera l'un des chantiers à mener en priorité par tous les bureaux de la sous-direction.

Ainsi notre méthode devrait s'articuler autour des phases suivantes :

- la mise en place de la problématique d'étude du territoire en fonction d'objectifs clairement définis avec les partenaires et en étroite collaboration entre le service régional et le Bureau de la Recherche et méthodologie ;
- la phase de compréhension générale et la définition des éléments structurants de l'ensemble ;
- la phase de recensement, ou, dans le cadre d'un inventaire topographique, celle de repérage ;
- la phase d'inventaire topographique (sélection/typologie) qui peut être qualifiée d'analyse, avec une approche spatiale assistée par la cartographie automatique, indispensable aujourd'hui.

Nous pourrions ainsi définir des phases successives avec, à chaque étape, des produits de restitution répondant à des demandes. Mais il reste certain que seule la dernière phase d'analyse permet, tant pour nos partenaires que pour notre catalogue national, d'obtenir une évaluation scientifique du patrimoine.

Est-ce le moyen de mieux articuler recherche fondamentale et recherche appliquée ? De mieux préparer l'avenir puisqu'il ne se prévoit pas, pour reprendre l'expression de F. Braudel citée par F. Uzu ?

3. LES CONSÉQUENCES PRATIQUES

Certaines sont déjà apparues ou sont sur le point d'aboutir, comme le montrent les conclusions du groupe archivage ou la carte du patrimoine. D'autres sont des chantiers avancés comme la réflexion sur le lien texte-image, le dossier électronique, le fichier illustration ou le fichier d'orientation communale.

Des modifications évidemment nécessaires feront l'objet d'une réflexion à court terme, d'autres seront étudiées à plus long terme.

Dans un cadre général :

- mieux inscrire la mission des services d'inventaire dans les DRAC ;
- redéfinir les missions des centres de documentation du patrimoine avec les CAID, les chercheurs et les autres services patrimoniaux, concertation qui pourrait se matérialiser sous forme d'un livre blanc ;
- repenser l'organisation du travail et l'évolution des métiers, accélérer la communication interne en diffusant sur le réseau, sur disquettes et encore provisoirement sur papier, des textes de référence archivés (dernière version) et créer un véritable "forum" de transmission et d'information ;
- fournir des outils méthodologiques régulièrement, même s'ils sont provisoires, et des mises à jour sous forme de disquettes ou sur le réseau.

Dans le cadre de notre mission scientifique :

- renforcer la cohérence scientifique de la politique éditoriale ;
- renforcer la cohérence des bases pour aboutir à un système documentaire simplifié et repenser les systèmes d'indexation eVou d'analyse ;
- assouplir la définition des aires d'études de façon à mieux adapter la recherche à l'unité anthropologique et non plus l'inscrire à tout prix dans une unité administrative (le canton) qui n'a pas vraiment de pertinence scientifique; étudier les conséquences de ce choix au niveau de la sélection et de l'archivage ;

- concevoir de nouveaux outils méthodologiques et la refonte des anciens (qualifiés "d'usés" dans l'un des ateliers), en totale harmonisation et en totale cohérence les uns avec les autres, selon une déclinaison réorganisée des ouvrages suivants :
 - les livrets scientifiques (Principes d'analyse) à propos desquels la nécessité d'une parution rapide a été rappelée, avec des notices historiques et des illustrations. Véritables encyclopédies sur un sujet, ces livrets doivent être conçus avec des vocabulaires en étroite harmonisation avec les lexiques des bases. Pour ce qui concerne le domaine des objets mobiliers, Aline Magnien et Marie-Pasquine Subes-Picot sont chargées de cette refonte ;
 - les livrets théoriques: mise à jour du livret vert architecture (qui date de 1978), qu'il faudra nécessairement adapter aux nouvelles avancées scientifiques dans ce domaine et création d'un nouveau livret "bleu" pour les objets ;
 - leur adaptation pour la rédaction des notices, c'est-à-dire les systèmes descriptifs ;
 - le mode d'emploi pratique: le "guide de l'enquêteur", conçu comme un manuel dont la mise à jour régulière, demandée par les chercheurs, sera effectivement réalisée,

Au niveau du mode de fonctionnement :

- renforcer les liens entre la sous-direction et les services régionaux par le biais de la formation et des travaux en commun: constitution de groupes de travail et d'ateliers, renforcement de la formation par le biais de la formation continue du ministère et des séminaires de l'école nationale du patrimoine.

Bien sûr, ce travail ne pourra aboutir que grâce à de nouvelles collaborations très étroites entre tous les membres de notre communauté de service et de métiers, et la participation de tous ceux qui œuvrent pour l'Inventaire, tant dans les services régionaux qu'à la sous-direction.

